



RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2018

CHIFFRES CLES CONSOLIDES.....	2
FAITS MARQUANTS.....	3
RAPPORT D'ACTIVITE.....	5
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	20
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	127

Chiffres clés consolidés

En 2018, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2018	Variation (%)	Variation organique
Chiffre d'affaires consolidé HT	37 490	36 604	-2,4%	+4,7% ⁽¹⁾
Marge commerciale	9 490	9 305	-2,0%	
EBITDA ⁽²⁾	1 900	1 865	-1,9%	+6,7% ⁽³⁾
Dotations aux amortissements nettes	(688)	(656)	-4,7%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 213	1 209	-0,3%	+9,8% ⁽³⁾
Autres produits et charges opérationnels	(480)	(375)	+21,9%	
Résultat financier, dont :	(446)	(465)	-4,3%	
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(367)	(327)	+10,9%	
<i>Autres produits et charges financiers</i>	(78)	(138)	-75,9%	
Résultat avant impôts	286	369	+28,8%	
Produit (Charge) d'impôt	(48)	(204)	n.s.	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	13	17	+36,0%	
Résultat net des activités poursuivies	251	182	-27,6%	
<i>Dont part du Groupe</i>	108	(45)	n.s.	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	143	227	+58,0%	
Résultat net des activités abandonnées	47	(21)	n.s.	
<i>Dont part du Groupe</i>	(7)	(9)	-33,2%	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	54	(11)	n.s.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	298	161	-45,9%	
<i>Dont part du Groupe</i>	101	(54)	n.s.	
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	198	215	+8,9%	
Résultat net normalisé, Part du Groupe ⁽⁴⁾	351	318	-9,4%	-2,0% ⁽⁵⁾

⁽¹⁾ A périmètre comparable, taux de change constants, hors essence et calendaire

⁽²⁾ EBITDA = ROC + dotations aux amortissements

⁽³⁾ A périmètre comparable, taux de change constants et hors hyperinflation

⁽⁴⁾ Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies, corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels et des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements (cf p18)

⁽⁵⁾ A taux de change constants

Note : Les comptes 2017 ont été retraités de la norme IFRS 15 comme indiqué page 5

Faits marquants

- Le **24 janvier 2018**, le groupe Casino a annoncé le succès de son placement obligataire d'un montant de 200 millions d'euros s'ajoutant à l'obligation existante de maturité juin 2022. À l'issue de cette opération, le nominal de cette obligation a été porté de 550 à 750 millions d'euros.
- Le **19 février 2018**, Monoprix a annoncé être entré en négociations exclusives en vue d'acquérir Sarenza. Après les partenariats récents conclus par l'enseigne, notamment avec Ocado, cette acquisition vise à compléter l'offre de Monoprix et à la positionner comme un leader omnicanal du Lifestyle (Mode, Décoration, Beauté). Ce projet d'acquisition s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie de digitalisation de Monoprix. Sarenza est un leader de la vente de chaussures sur internet qui figure parmi les enseignes web préférées des Français. Cette opération permettra d'unir la puissance du réseau de l'offre Mode, Décoration, Beauté et de l'expertise des équipes de Monoprix au savoir-faire d'e-commerçant de Sarenza, pour faire émerger un leader « Lifestyle omnicanal » inédit. L'acquisition de Sarenza a été finalisée le 30 avril 2018.
- Le **26 mars 2018**, le groupe Casino a annoncé un partenariat commercial entre Monoprix et Amazon visant à proposer les produits alimentaires de Monoprix aux clients du service Amazon Prime Now à Paris et dans sa proche banlieue en 2018. Les produits alimentaires Monoprix seront disponibles sur l'application et sur le site Amazon Prime Now au travers d'une boutique virtuelle dédiée. Ce service a été officiellement lancé à Paris le 12 septembre 2018.
- Le **3 avril 2018**, le groupe Casino et Auchan Retail ont annoncé avoir entamé des négociations exclusives en vue d'établir, dans le respect des règles de concurrence, un partenariat stratégique leur permettant de négocier ensemble leurs achats en France et à l'international, et ce avec leurs principaux fournisseurs multinationaux alimentaires et non alimentaires.
- Le **11 juin 2018**, dans le cadre de la revue de son portefeuille d'activités, le groupe Casino a annoncé le lancement d'un plan de cession d'actifs non stratégiques, notamment immobiliers, pour une valeur de 1,5 milliard d'euros. Ce plan, qui complète le projet de cession de Via Varejo, avait pour objectif initial d'être réalisé pour moitié en 2018 et pour le reste en 2019. Il est entièrement réalisé en janvier 2019 et étendu, compte tenu des offres indicatives déjà reçues, à au moins 2,5 milliards d'euros à réaliser d'ici début 2020. Il permet à Casino d'accélérer son désendettement et de poursuivre les succès de son modèle opérationnel fondé sur l'innovation, la digitalisation et les partenariats.
- Le **29 juin 2018**, le groupe Casino a annoncé la création d'Horizon, accord de coopération aux achats avec Auchan Retail, METRO et le groupe Schiever visant à bâtir des centrales d'achats « nouvelle génération ». Horizon interviendra à l'international comme en France, sur les marques nationales et les marques de distributeurs. Le 6 mars 2019, l'alliance Horizon International Services avec Auchan Retail, METRO et DIA est officiellement déployée.
- Le **25 juillet 2018**, le Conseil d'Administration de Casino a autorisé la cession définitive d'un bloc représentant 15% des actions de Mercialis au travers d'un contrat de *total return swap* conclu avec CA-CIB qui les cédera sur une période de 2,4 ans.
- Le **3 septembre 2018**, le groupe Casino a pris acte de la décision de Standard & Poor's d'abaisser sa notation financière d'un cran à BB perspective négative. Tout en constatant que l'agence n'avait pas pris en compte le plan de cession de 1,5 milliard d'euros, le Groupe a attesté que ce changement n'avait pas d'impact sur le coût de sa dette financière obligataire, ni sur sa liquidité.
- Le **28 septembre 2018**, le groupe Casino a signé une promesse de vente synallagmatique portant sur la cession des murs de 55 magasins Monoprix, pour un montant net de 565 millions d'euros. Le 17 octobre 2018, une autre promesse de vente synallagmatique portant sur la cession des murs de 14 magasins Monoprix a été conclue avec AG2R la Mondiale pour

un montant de 180 millions d'euros. Le 21 décembre 2018, le Groupe a annoncé avoir finalisé l'opération de cession pour un montant total de 742 millions d'euros.

- Le **12 octobre 2018**, le groupe Casino, Tikehau Capital et Bpifrance ont annoncé la signature d'un accord aux termes duquel, Tikehau Capital et Bpifrance entrent au capital de GreenYellow, filiale du groupe Casino dédiée à l'énergie solaire et à l'efficacité énergétique. Cette opération a été finalisée le 18 décembre 2018 via une augmentation de capital de 150 millions d'euros, conférant à Tikehau Capital et Bpifrance une participation de 24%.
- Le **15 octobre 2018**, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat avec la famille Quattrucci portant sur le ralliement au Groupe de 12 magasins spécialisés dans la vente de produits frais. Depuis 2019, ces magasins sont approvisionnés par Casino et passent pour sept d'entre eux sous enseigne « marché frais Géant » et pour les cinq autres, sous enseigne « marché frais Leader Price ».

Rapport d'activité

Les commentaires du Rapport Financier annuel sont réalisés en comparaison à l'exercice 2017 sur les résultats des activités poursuivies et donc conformément à IFRS 5 retraités du projet de cession de Via Varejo. Dans le cadre des nouvelles normes applicables au 1^{er} janvier 2018, les comptes 2018 sont établis en conformité avec la norme IFRS 15 et les comptes 2017 ont été retraités pour permettre la comparabilité des données d'un exercice sur l'autre. Les comptes 2018 tiennent compte de l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers et de la norme IAS 29 relative au traitement de l'hyperinflation en Argentine. L'application prospective des amendements à IFRS 2 a conduit à un reclassement au 1^{er} janvier 2018 d'une dette de 5 millions d'euros en intérêts ne donnant pas le contrôle sur le segment Latam Retail. Les variations de chiffre d'affaires organiques et comparables s'entendent hors effets essence et calendaire.

Principales variations du périmètre de consolidation :

- Prise de contrôle de Sarenza au 30 avril 2018 (Monoprix)
- Diverses opérations de cession et prise de contrôle de magasins au cours de l'année 2018 chez Franprix Leader Price

Effets de change :

Les effets de change ont été négatifs en 2018 avec des dépréciations moyennes du BRL et du COP contre l'Euro de -16,3% et -4,3% respectivement, par rapport à 2017.

Activités poursuivies (en millions d'euros)	2017	2018	Var. totale	Var. organique
Chiffre d'affaires	37 490	36 604	-2,4%	+4,7% ⁽¹⁾
EBITDA	1 900	1 865	-1,9%	+6,7% ⁽²⁾
ROC	1 213	1 209	-0,3%	+9,8% ⁽²⁾
Résultat Net normalisé, Part du Groupe	351	318	-9,4%	-2,0% ⁽³⁾

- L'année 2018 est caractérisée :

En France, pour les activités de la distribution, par une très bonne dynamique commerciale avec une croissance des ventes de +1,3% en comparable et de +1,2% en organique, illustrant le succès commercial de tous les formats. Le volume d'affaires total progresse de +2,8%⁽⁴⁾ sur l'année.

Le Groupe continue de se concentrer sur les formats, catégories et géographies porteurs. Plus de 60% du chiffre d'affaires est issu des 7 500 magasins premium et de proximité et environ 60% est réalisé au cœur des trois régions les plus dynamiques de France⁽⁵⁾. Cette année, le chiffre d'affaires du bio, au sein des différentes enseignes et via le format dédié Naturalia, représente près d'1 milliard d'euros, soit une croissance de plus de +16%. Le Groupe poursuit le développement du e-commerce représentant 18%⁽⁶⁾ de l'activité en France, porté par le fort dynamisme de Cdiscount, dont la croissance organique du volume d'affaires (« GMV ») s'établit à +9,3%⁽⁷⁾. L'acquisition de la technologie Ocado et le partenariat entre Monoprix et Amazon Prime Now permettent au Groupe de renforcer son positionnement sur le e-commerce alimentaire. Le Groupe continue de digitaliser la relation client avec un écosystème d'applications mobiles totalisant déjà plus de 10 millions de téléchargements et le développement de solutions digitales qui enrichissent l'expérience client (Scan & Go, paiement mobile, couponing, etc.). Le Groupe renforce également le développement de ses nouvelles activités. La filiale énergie GreenYellow, au parc photovoltaïque de 190 MWc de puissance installée à fin 2018, a créé une joint-venture « Reservoir Sun » avec Engie et réalisé une augmentation de capital de 150 millions d'euros aux côtés d'acteurs de référence.

⁽¹⁾ A périmètre comparable, taux de change constants, hors essence et calendaire

⁽²⁾ A périmètre comparable, taux de change constants et hors hyperinflation

⁽³⁾ A taux de change constants

⁽⁴⁾ Volume d'affaires total incluant Cdiscount

⁽⁵⁾ Régions Ile de France, Rhône-Alpes, Côte d'Azur

⁽⁶⁾ Chiffre d'affaires dans les enseignes et volume d'affaires (« GMV ») de Cdiscount

⁽⁷⁾ Les variations organiques incluent les ventes et services en corners mais excluent les ventes réalisées avec les clients des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino, et 1001Pneus (acquisition en octobre 2018). Exclusion totale de -1,1 point et de -1,7 point respectivement du GMV et du chiffre d'affaires

L'activité Data et Data Center se déploie, enregistrant 41 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018 sur les activités de data soutenues par une base de plus de 30 millions de profils.

Par ailleurs, le Groupe est noté A1+ soit la première place sur son secteur selon le classement de l'agence extra-financière Vigeo Eiris en décembre 2018.

Le Groupe a exécuté son plan de cession de 1,5 milliard d'euros et a atteint en janvier 2019 l'objectif annoncé le 11 juin 2018. Au vu de l'avance sur le calendrier initial et des offres indicatives reçues sur d'autres actifs, le Groupe relève son objectif de cession d'actifs non stratégiques en France pour le porter à au moins 2,5 milliards d'euros à réaliser d'ici le T1 2020.

Fin 2018, un plan majeur de rationalisation du parc (fermetures et cessions de magasins déficitaires) a été initié, pour un gain ROC en année pleine (dès 2020) de + 90 M€ (périmètre intégrés). À date, des cessions ont déjà été signées à hauteur de 149 M€. Ce plan doit s'achever pour l'essentiel au S1 2019 et est autofinancé : les produits de cession financent le coût des fermetures, avec un gain net pour le Groupe.

Le résultat opérationnel courant France Retail s'élève à 579 millions d'euros, en croissance de +8,4% en organique par rapport à 2017. Le résultat opérationnel courant de la distribution s'établit à 518 millions d'euros, en croissance de +15,7% en organique.

A l'international en Amérique Latine, par un fort rebond du Groupe dans un contexte d'amélioration de la conjoncture économique, se traduisant par une croissance des ventes de +8,9% en organique et de +4,5% en comparable. Cette année, GPA enregistre une très bonne performance, en croissance de +10,6% en organique. Les ventes d'Éxito (hors GPA Food) s'accroissent pour atteindre une croissance de +4,2% en organique.

Au sein de GPA Food, Multivarejo (Hypermarchés et Supermarchés) se redresse fortement. Les hypermarchés Extra maintiennent une dynamique positive cette année. Les ventes comparables des Supermarchés Extra s'accroissent portées par les conversions aux nouveaux formats Mercado Extra et Compre Bem. Pão de Açúcar continue de rénover ses magasins qui délivrent, dès lors, une performance supérieure au reste du parc. La Proximité enregistre une forte progression de ses ventes comparables cette année, tirée par le changement de politique commerciale. Par ailleurs, Multivarejo poursuit sa transformation digitale avec 7,5 millions de téléchargements de l'application « Meu Desconto ». Assaí (Cash & Carry), qui représente 46% des ventes annuelles de GPA Food en 2018, maintient sa très bonne performance avec la 6^{ème} année consécutive de croissance supérieure à 20%, portée par la force du modèle commercial et la dynamique d'expansion.

Éxito poursuit le développement du format Cash & Carry en Colombie. L'enseigne Surtimayorista, en forte croissance de +47,8%⁽¹⁾, décompte 9 ouvertures par conversion cette année. Éxito continue de déployer son concept Carulla Fresh Market dédié aux produits frais. Les hypermarchés affichent une progression séquentielle de leurs ventes comparables, portée notamment par le nouveau format « Éxito Wow ». Le développement des activités complémentaires à la distribution se poursuit, notamment la promotion immobilière avec un parc total de 735 000 m². Enfin, Éxito affiche une solide croissance de l'omnicanal à +33,4%⁽¹⁾ en Colombie.

- A fin 2018, le Groupe dispose en France⁽²⁾ d'une liquidité de 5 milliards d'euros avec une position de trésorerie brute de 2,1 milliards d'euros et des lignes de crédit disponibles de 2,9 milliards à maturité moyenne de 2,4 années, couvrant aisément les échéances de dettes à venir. A fin 2018, la dette financière nette du Groupe s'élève à 3,4 milliards d'euros contre 4,1 milliards d'euros à fin 2017. La dette financière nette en France⁽²⁾ s'établit à 2,7 milliards d'euros à fin 2018 contre 3,7 milliards à fin 2017, sous l'effet du plan de cession. Le cash-flow libre des activités poursuivies du Groupe avant dividendes et frais financiers est de 1,2 milliard d'euros.
- En 2018, le **chiffre d'affaires consolidé du Groupe** s'établit à 36 604 millions d'euros soit une variation de -2,4% après prise en compte de l'impact négatif du change et une hausse de +4,7% en organique. Les variations de change et d'hyperinflation ont un effet négatif de -7,2% et les variations de périmètre un effet positif de +0,2%.

⁽¹⁾ Données publiées par la filiale

⁽²⁾ Périmètre holding du groupe Casino incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%

- **La croissance des ventes en organique** hors essence et calendaire s'élève à +4,7% :
 - **En France**, la croissance des activités de la distribution alimentaire s'établit à +1,2% en organique hors essence et calendaire.
 - Le chiffre d'affaires de **Franprix** est en croissance de +1,5% en organique. La part de marché est stable⁽¹⁾.
 - Cette année, les ventes de **Monoprix** sont en hausse de +1,7% en organique. La part de marché est stable⁽¹⁾.
 - Les **Supermarchés Casino** enregistrent une croissance de +1,6% en organique. Leur part de marché⁽¹⁾ se maintient.
 - Les **Hypermarchés Géant** affichent une accélération de leur croissance organique à +2,2%. L'enseigne enregistre 0,1 point de gain de part de marché⁽¹⁾.
 - La **Proximité** délivre une croissance organique de +4,1%.
 - Les ventes organiques de **Leader Price** s'inscrivent en baisse de -0,5% cette année.
 - La croissance organique de l'activité **E-commerce** s'élève à +2,6%.
 - **En Amérique Latine**, la croissance des ventes en organique hors essence et calendaire est de +8,9%.
 - Chez **GPA Food**, le chiffre d'affaires organique est en hausse de +10,6%, porté par le succès continu d'Assaí et le redressement de Multivarejo.
 - Le **Groupe Éxito** (hors GPA Food) affiche une croissance organique de +4,2%, en forte accélération par rapport à 2017 (+1,2%).

- **Le résultat opérationnel courant du Groupe** s'établit à 1 209 millions d'euros, soit une variation de -0,3% après prise en compte de l'impact négatif du change et une hausse de +9,8% en organique. Hors crédits fiscaux, le ROC est en hausse de +8,2% au total et de +18,0% en organique.
 - En France, le ROC s'élève à 579 millions d'euros, en croissance de +7,9% par rapport à 2017. Le résultat des activités de la distribution progresse pour atteindre 518 millions d'euros contre 449 millions d'euros en 2017, soit une hausse de +15,7% en organique. Le résultat de la promotion immobilière s'établit à 61 millions d'euros contre 87 millions d'euros en 2017.
 - Le ROC du segment E-commerce s'améliore cette année. L'EBITDA s'améliore de +29,8 millions d'euros.
 - Le ROC du segment Latam Retail s'élève à 644 millions d'euros soit une variation de -9,7% au total et une hausse de +7,1% en organique. Hors crédits fiscaux, le ROC du segment s'inscrit en hausse de +22,3% en organique.

- **La marge opérationnelle courante du Groupe** est de 3,3%, en croissance de +7 bp. En comparaison des chiffres 2017 :
 - La marge opérationnelle courante du segment France Retail est en croissance de +18 bp à 3,0%.
 - La marge opérationnelle courante du segment E-commerce s'inscrit en hausse de +124 bp, à -0,7% contre -1,9% en 2017.
 - La marge opérationnelle courante du segment Latam Retail s'établit à 4,1% contre 4,2% en 2017.

⁽¹⁾ Données Kantar sur la P02 2019 en cumul annuel moyen

FRANCE RETAIL

<i>en millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires HT	18 799	19 061
EBITDA	882	914
<i>Marge d'EBITDA</i>	4,7%	4,8%
Résultat opérationnel courant	536	579
<i>Marge opérationnelle courante</i>	2,9%	3,0%

Le chiffre d'affaires France Retail s'élève à 19 061 millions d'euros en 2018 contre 18 799 millions d'euros en 2017. Les ventes sont en croissance de +1,2% en organique et de +1,3% en comparable hors essence et calendrier.

Par format, on notera les points suivants sur l'année :

- **Monoprix** enregistre un chiffre d'affaires en croissance de +1,7% en organique et de +1,1% en comparable. Cette bonne performance est portée par la progression des ventes alimentaires de +2,6% en comparable. Le bio s'inscrit en hausse de +12,3%. Le trafic clients comparable s'inscrit en hausse de +1,2%, marqué par une activité dynamique à Paris. Monoprix poursuit le développement de sa stratégie multicanale. Les ventes en ligne maintiennent une forte croissance, portées par l'intégration de Sarenza et la montée en puissance d'Amazon Prime Now. Depuis septembre 2018, les clients Amazon Prime Now à Paris et dans sa proche banlieue peuvent bénéficier d'une offre alimentaire sélectionnée Monoprix (Monoprix, Monoprix Gourmet, Monoprix Bio, La Beauté Monoprix, etc.) au travers d'une boutique virtuelle dédiée. L'application Monop'Easy est déployée sur l'ensemble du parc. L'enseigne maintient sa dynamique d'expansion avec l'ouverture de 37 magasins cette année dont 24 Naturalia.
- Les **Supermarchés Casino** poursuivent leur développement avec une croissance de +1,6% en organique et de +1,3% en comparable. L'enseigne renforce son positionnement qualitatif avec la montée en puissance des magasins au nouveau concept et la croissance du bio de +21,2%. L'innovation est au cœur de la stratégie de l'enseigne avec l'ouverture du « 4 Casino » au cœur de Paris, lieu de vie et de consommation unique où le digital enrichit l'expérience client, et du premier magasin ouvert 24h/24 à Lyon. Les Supermarchés Casino continuent de développer le e-commerce avec 95% du parc proposant une solution innovante (drive, livraison à domicile, etc.). Le dynamisme des magasins franchisés et les nouveaux ralliements, au nombre de 12 cette année, témoignent de l'attractivité des Supermarchés Casino.
- **Franprix** présente un bon dynamisme sur l'année avec une croissance de +1,5% en organique et de +1,2% en comparable. Le trafic clients s'inscrit en hausse de +2,4% sur l'année. L'enseigne poursuit le renforcement de sa marque propre, du bio et des initiatives innovantes. Le développement des services en matière de restauration et de snacking s'accélère. L'enseigne poursuit le déploiement de ses magasins 100% autonomes sur une partie de la semaine, au nombre de 55 à fin 2018. Un nouveau concept dédié à la beauté et au bien-être « le drugstore parisien » est déployé dans la capitale et enregistre une très bonne performance depuis son lancement. Le dynamisme de l'application mobile avec 1,1 million de téléchargements et les 41 prix reçus par l'enseigne cette année témoignent de sa démarche novatrice. L'enseigne enregistre 7 nouveaux ralliements et ouvre son premier établissement à l'étranger, à Bruxelles.
- Les ventes de la **Proximité** s'inscrivent en hausse de +4,1% en organique et de +1,7% en comparable, soutenues par la dynamique commerciale et les programmes de fidélité dont l'application Casino Max déployée au sein de tous les magasins intégrés. L'enseigne restructure son offre en se concentrant sur les produits frais et le bio, développe les services qualitatifs (vrac, machines à jus, découpe fraîche) et teste un nouveau format de magasin « Un Tour au Jardin » dédié aux fruits et légumes, à Lyon. La Proximité poursuit la rationalisation de son parc de magasins intégrés et le fort développement de la franchise.

- **Leader Price** enregistre une croissance de ses ventes comparables de +1,8% sur l'année. L'enseigne a continué les rénovations au nouveau concept Next, implanté dans 112 magasins à fin 2018. Ces magasins surperforment le reste du parc. L'enseigne poursuit également la restructuration de son offre : renforcement du bio, du frais et des rayons à services, refonte du packaging et déploiement de la marque beauté et bien-être Sooa.
- Les **Hypermarchés Géant** délivrent une croissance de +2,2% en organique et de +1,9% en comparable. Cette dynamique positive est soutenue par la hausse des ventes alimentaires de +3,4%, tirées par le bio en croissance de +26,9% et le frais. La bonne tendance des corners Cdiscount se traduit par une performance supérieure des 49 magasins dans lesquels ils sont implantés, par rapport au reste du parc. L'enseigne poursuit le développement du e-commerce, qui s'inscrit en croissance de +16,5% sur l'année, en se concentrant sur l'excellence opérationnelle des drives et la montée en puissance de l'application Casino Max. Les ouvertures du dimanche et les animations commerciales contribuent par ailleurs à la bonne tendance des Hypermarchés Géant. L'enseigne décompte 1 nouveau rattachement cette année.

Le ROC France Retail s'établit à 579 millions d'euros en hausse de +7,9% par rapport à 2017. Le ROC de la distribution s'élève à 518 millions d'euros, soit une croissance de +15,7% en organique bénéficiant de l'amélioration du mix de marge, du développement des activités complémentaires (GreenYellow, valorisation des data), de la rationalisation du parc et de la dynamique de rattachements et franchises. Le résultat des activités de promotion immobilière s'établit à 61 millions d'euros contre 87 millions d'euros en 2017. La marge opérationnelle courante du segment France Retail en France s'établit à 3,0% en 2018.

GREENYELLOW

A fin décembre 2018, GreenYellow a déployé 190 MWc sur son activité photovoltaïque. Cette année a été marquée par la signature de contrats majeurs. Au T4 2018, GreenYellow a conclu un contrat au Brésil de 50 MWc, des contrats en Thaïlande pour un total de 18 MWc sur 34 sites et un accord de partenariat avec le groupe IBL, premier groupe de l'île Maurice actif dans de nombreux secteurs cibles pour GreenYellow (retail, industries, tourisme, etc.) afin de déployer des solutions d'efficacité énergétique et solaire sur le parc IBL. En octobre, GreenYellow et Engie ont signé un accord de joint-venture, « Reservoir Sun », avec pour objectif de déployer, en 2019, jusqu'à 50 MWc. Enfin, GreenYellow a signé un contrat avec AccorHotels pour l'accompagner dans l'achat de son énergie, l'optimisation de ses contrats énergétiques et le suivi des consommations de ses 1 400 hôtels en France. Le pipeline⁽¹⁾ actuel comprend une puissance de 200 MWc.

⁽¹⁾ Ensemble des projets à l'étude

E-COMMERCE (CDISCOUNT)

<i>en millions d'euros</i>	2017	2018
GMV (volume d'affaires) publié par Cnova	3 304	3 646
EBITDA	(10)	19
<i>Dont Groupe Cdiscount</i>	(7)	22
<i>Dont Holdings</i>	(4)	(2)

Le volume d'affaires (« GMV ») du E-commerce s'établit à 3,6 milliards d'euros, en croissance de +9,3%⁽¹⁾ en organique en 2018.

Cette progression est portée par :

- L'expansion continue de la marketplace dont la contribution au GMV atteint 34,3%. Le nombre de références disponibles sur la marketplace s'inscrit en hausse de +37% par rapport à l'année précédente. La quote-part du service « Fulfillment by Cdiscount » dans le GMV est de 21%, en hausse de +30% cette année ;
- La progression des revenus de monétisation de +23% portés par la publicité et les services financiers parmi lesquels le crédit à la consommation « Coup de Pouce » en hausse de +67%. Quatre nouveaux services B2B2C rémunérés à la commission ont été lancés avec succès en 2018 : le voyage, la vente de fioul, la billetterie et la location longue durée par rapport à 2017 ;
- La bonne performance des corners Cdiscount, implantés dans 49 magasins à fin 2018 ;
- Le succès des opérations commerciales du Black Friday et des French Days, ainsi que la campagne anniversaire de l'enseigne.

Cdiscount poursuit le développement de son programme de fidélité Cdiscount à Volonté (« CDAV ») dont le nombre d'abonnés est en hausse de +23% cette année. Il propose notamment une nouvelle offre enrichie à 29€. Par ailleurs, la livraison en direct ou via des marketplaces partenaires est déployée en Europe dans 19 pays.

L'enseigne consolide son statut de numéro 2 en termes de nombre de visiteurs uniques par mois sur ordinateur et téléphone mobile, augmentant son avance sur son plus proche concurrent⁽²⁾. Au T4 2018, le nombre de visiteurs uniques mensuels atteint 21 millions⁽²⁾, soit plus d'un tiers de la population française. L'année 2018 confirme l'importance croissante du mobile, représentant 63% du trafic.

L'EBITDA du segment E-commerce s'améliore significativement pour atteindre 19 millions d'euros cette année contre -10 millions en 2017, en accélération trimestre après trimestre. Cette évolution bénéficie des initiatives de monétisation développées tout au long de l'année, des actions de redynamisation de la marketplace depuis le début du T3 2018 et de la maîtrise des coûts d'exploitation.

⁽¹⁾ Les variations organiques incluent les ventes et services en corners mais excluent les ventes réalisées avec les clients des hypermarchés et supermarchés du groupe Casino, et 1001Pneus (acquisition en octobre 2018). Exclusion totale de -1,1 point et de -1,7 point respectivement du GMV et du chiffre d'affaires

⁽²⁾ Médiamétrie/Fevad au 05 février 2019

LATAM RETAIL

<i>en millions d'euros</i>	2017	2018
Chiffre d'affaires HT	16 782	15 577
EBITDA	1 029	932
Marge d'EBITDA	6,1%	6,0%
Résultat opérationnel courant	713	644
Marge opérationnelle courante	4,2%	4,1%

Le chiffre d'affaires du segment **Latam Retail** s'établit à 15 577 millions d'euros en 2018, en croissance organique de +8,9% et de +4,5% en comparable hors essence et calendaire.

Les ventes de **GPA Food au Brésil** enregistrent une excellente performance commerciale avec une croissance de +10,6% en organique et de +5,0% en comparable.

- **Multivarejo** (Hypermarchés, Supermarchés, Proximité) se redresse, délivrant une croissance de +3,6%⁽¹⁾ en comparable. Les Hypermarchés Extra maintiennent une bonne dynamique cette année. Les ventes comparables des Supermarchés Extra s'accroissent, tirées par la conversion aux nouveaux formats Mercado Extra et Compre Bem. Les magasins convertis délivrent dès lors une forte croissance. Le chiffre d'affaires comparable de la Proximité progresse continuellement grâce à la mise en place du nouveau plan commercial (revue de l'assortiment, synergies dans les opérations commerciales avec Extra et Pão de Açúcar, renforcement de la marque propre). Pão de Açúcar maintient une bonne tendance cette année, portée par les rénovations au format « Generation 7 ». Ces magasins délivrent une croissance significative par rapport au reste du parc. L'enseigne déploie un nouveau concept de magasin dédié au vin « Pão de Açúcar Adega » qui combine boutique spécialisée, plateforme e-commerce et application mobile. Multivarejo se concentre également sur le repositionnement de ses marques propres de plus en plus plébiscitées au sein des hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité en déployant 500 nouveaux produits cette année. Par ailleurs, l'enseigne poursuit sa digitalisation, notamment par le biais de l'application « Meu Desconto » qui atteint 7,5 millions de téléchargements à fin 2018.
- La croissance annuelle des ventes d'**Assaí** (Cash & Carry) est de +24,2% en organique et de +8,1%⁽¹⁾ en comparable (soit la 6ème année consécutive de croissance supérieure à 20%), portée par la force du modèle commercial et la dynamique d'expansion. Les magasins au format Cash & Carry inaugurés sur les 12 derniers mois affichent le meilleur chiffre d'affaires par m² depuis 5 ans. Par ailleurs, l'enseigne, qui représente 46% des ventes annuelles de GPA Food en 2018, poursuit le développement de son programme de fidélité avec 600 000 cartes Passaí délivrées. Le nombre de magasins au format Cash & Carry à fin 2018 s'élève à 144, après 18 ouvertures dont 2 conversions d'hypermarchés Extra cette année.

Le groupe **Éxito** poursuit le développement du format Cash & Carry en Colombie. L'enseigne **Surtimayorista**, qui enregistre une croissance significative de +47,8%⁽¹⁾ cette année, compte 9 ouvertures par conversions. Les magasins convertis voient leurs ventes multipliées par deux. Le Groupe continue de déployer son concept **Carulla Fresh Market** dédié aux produits frais. Les hypermarchés affichent une progression séquentielle de leurs ventes comparables, portée notamment par le nouveau format « Éxito Wow ». Éxito continue de développer ses activités complémentaires à la distribution telles que la promotion immobilière avec la livraison en octobre 2018 des projets **Viva Envigado** et **Viva Tunja**. Le parc immobilier total représente 735 000 m². Enfin, le Groupe poursuit sa stratégie omnicanale avec des ventes en croissance de +33,4%⁽¹⁾ en Colombie. Le déploiement des applications mobiles **Carulla** et **Éxito** souligne la transformation digitale de l'enseigne.

⁽¹⁾ Données publiées par la filiale

Le ROC du Latam Retail s'élève à 644 millions d'euros, soit une variation de -9,7% au total et une hausse de +7,1% en organique. Hors crédits fiscaux, le ROC du segment Latam Retail s'inscrit en hausse de +22,3% en organique. La marge opérationnelle du segment est de 4,1% cette année. Chez GPA, la marge opérationnelle courante est de 4,2% contre 4,3% en 2017. La marge opérationnelle d'Éxito (hors GPA Food) s'établit à 4,0% contre 4,1% en 2017.

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2018.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations ainsi que de l'application chez Libertad à compter du 1er janvier 2018 de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste en Argentine.

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires HT consolidé** de 2018 s'élève à 36 604 millions d'euros, contre 37 490 millions d'euros en 2017, soit une variation de -2,4% après prise en compte de l'impact défavorable du change et une hausse de +4,7% en organique.

L'impact des variations de périmètre sur le chiffre d'affaires est positif à +0,2%. L'impact du change et de l'hyperinflation est négatif à -7,2%.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des 3 segments du Groupe.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le **résultat opérationnel courant** en 2018 s'élève à 1 209 millions d'euros, contre 1 213 millions d'euros en 2017, soit une variation de -0,3% après prise en compte de l'impact défavorable du change et une hausse de +9,8% en organique. Hors crédits fiscaux, le ROC est en hausse de +8,2% au total et de +18,0% en organique.

Cette année, les variations de périmètre ont un impact quasi stable sur le ROC consolidé. Les variations de change et hyperinflation ont un impact négatif sur le ROC consolidé de -10,2%. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des 3 segments du Groupe.

Résultat opérationnel

Les **autres produits et charges opérationnels** font apparaître une charge nette de -375 millions d'euros contre -480 millions d'euros en 2017.

En France, les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de -263 millions d'euros du fait notamment de :

- Coûts de restructuration liés notamment à l'achèvement des grands plans de transformation du parc (Leader Price « Next », Franprix « Mandarine » et Proximité). Ils incluent également des charges exceptionnelles reconnues en 2018 et liées au plan de fermetures de magasins déficitaires qui seront plus que compensées par les produits de cessions de magasins déficitaires en 2019.

La charge nette de -480 millions d'euros en 2017 concernait principalement :

- Réduction des surfaces de Géant.
- Déploiement du concept « Mandarine ».
- Refonte de la restauration.
- Rationalisation du parc en proximité.

Résultat financier et Résultat avant impôt

Le **Résultat financier** de la période fait apparaître une charge nette de -465 millions d'euros (contre une charge nette de -446 millions d'euros en 2017) qui est composée :

- Du coût de l'endettement financier net de -327 millions d'euros (contre -367 millions d'euros en 2017).
- Des autres produits et charges financiers pour une charge nette de -138 millions d'euros (contre -78 millions d'euros en 2017).

Le **Résultat avant impôt** s'élève à 369 millions d'euros en 2018, en hausse de +28,8% par rapport à 2017 (286 millions d'euros).

Résultat Net Part du Groupe

L'**impôt sur les bénéfices** s'établit à -204 millions d'euros en forte hausse par rapport à 2017, sous l'effet de charges exceptionnelles non déductibles fiscalement en 2018, et d'un gain de 60 millions d'euros comptabilisé en 2017 au titre du remboursement de la taxe sur les dividendes. Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, le taux normatif d'impôts s'établit à -27,0% contre -20,6% en 2017.

La **quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises** est de 17 millions d'euros (contre 13 millions d'euros en 2017).

La **part des intérêts minoritaires dans le résultat net des activités poursuivies** s'établit à 227 millions d'euros contre 143 millions d'euros en 2017. Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 277 millions d'euros en 2018 contre 247 millions d'euros en 2017.

Le **Résultat Net Part du Groupe des activités poursuivies** s'établit à -45 millions d'euros contre 108 millions d'euros en 2017.

Le **Résultat Net Part du Groupe de l'ensemble consolidé** est de -54 millions d'euros contre 101 millions d'euros en 2017.

Le **Résultat Net normalisé Part du Groupe des activités poursuivies** ressort à 318 millions d'euros contre 351 millions d'euros en 2017, en baisse de -9,4% du fait de l'effet de change (-7,4%) et de la hausse du taux d'impôt normalisé. Les retraitements du Résultat Net qui permettent d'établir le Résultat Net normalisé figurent en annexe.

Le **Bénéfice Net par action** normalisé dilué est de 2,49€ contre 2,72€ en 2017, en baisse de -8,6% au total, principalement impacté par les effets de change en Amérique Latine et l'évolution du taux d'impôts. Il s'inscrit en hausse de +0,2% à taux de change constant. Il intègre l'effet de dilution lié aux TSSDI.

Situation financière

La **Dette financière nette du Groupe Casino** au 31 décembre 2018 s'établit à 3,4 milliards d'euros contre 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2017. Hors impact de l'opération Segisor, les périmètres E-commerce et Latam sont stables. La valorisation de Via Varejo⁽¹⁾ est impactée par les effets de change.

La **Dette financière nette de Casino en France**⁽²⁾ au 31 décembre 2018 se réduit fortement à 2,7 milliards d'euros, contre 3,7 milliards d'euros en 2017, sous l'effet du plan de cession.

⁽¹⁾ Les activités Latam Electronics (regroupées autour de la filiale Via Varejo) sont classées depuis fin 2016 en activités abandonnées. Elles sont valorisées en trésorerie à leur valeur nette comptable dans les comptes et le Groupe continue donc d'être exposé au niveau de sa dette financière nette par les variations de change sur le périmètre concerné

⁽²⁾ Périmètre holding du Groupe Casino, incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%

Tableau de financement des activités poursuivies du Groupe (en M€)	2018
EBITDA	1 865
<i>Eléments exceptionnels</i>	(289)
<i>Autres éléments non cash</i>	(2)
Capacité d'autofinancement	1 574
Variation du BFR	(192)
Impôts	(241)
Flux générés par l'activité	1 141
Investissements (Capex bruts)	(1 185)
Cessions d'actifs	507
Capex nets	(677)
Cash-flow libre ⁽¹⁾ avant plan de cession	463
Plan de cession	734
Cash-flow libre ⁽¹⁾	1 197
Cash-flow libre ⁽¹⁾ hors éléments exceptionnels	1 486

⁽¹⁾ Des activités poursuivies, avant dividendes versés en 2018 au titre de 2017 et 2018, aux actionnaires de la société mère et aux porteurs de titres subordonnés TSSDI, et avant frais financiers. Voir la note sur les indicateurs alternatifs de performance en annexe p18

Le cash-flow libre des activités poursuivies du Groupe avant dividendes et frais financiers s'élève à 1,2 milliard d'euros cette année. La variation de besoin en fond de roulement est de -192 millions d'euros contre -303 millions d'euros en 2017.

Les **capitaux propres Part du Groupe** s'élèvent à 6 731 millions d'euros, contre 7 555 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, **Casino en France**⁽¹⁾ dispose de 5 milliards d'euros de liquidités. Cette liquidité se compose d'une position de **trésorerie brute** de 2,1 milliards d'euros et de **lignes de crédit disponibles** de 2,9 milliards d'euros avec une maturité moyenne de 2,4 années. A cette même date, l'encours de papier commercial est de 221 millions d'euros.

Casino est noté Ba1 (perspective négative) par Moody's depuis le 28 septembre 2018, et BB (perspective négative) par Standard & Poor's depuis le 3 septembre 2018.

(1) Périmètre holding du Groupe Casino, incluant notamment les activités françaises et les holdings détenues à 100%

Perspectives

Au vu des plans déjà réalisés et des nouvelles initiatives engagées, le Groupe vise pour 2019 :

- Sur le segment Retail France : un ROC de la distribution en croissance de + 10 %, un cash-flow libre⁽¹⁾ de 0,5 milliard d'euros, et une nouvelle réduction de la dette financière nette ;
- Sur le segment E-commerce (Cdiscount) : une forte amélioration de l'EBITDA, soutenue par la croissance de la marketplace et des activités de monétisation ;
- Sur le segment Amérique Latine : une progression de la marge d'EBITDA, dont plus de + 30 bp de marge d'EBITDA au Brésil et une amélioration de la marge d'EBITDA en Colombie.

Après la profonde transformation menée depuis 4 ans sur ses activités en France, le Groupe dispose d'un modèle adapté aux mutations du marché et présente ses perspectives 2019-2021 :

- Ouverture de 300 magasins premium et proximité d'ici 2021 ;
- Accroissement de la part des formats porteurs avec une exposition aux hypermarchés réduite à 15 % du volume d'affaires (21 % en 2018) ;
- Position de numéro 1 sur le bio en 2021 avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros (1 milliard d'euros en 2018) ;
- 30 %⁽²⁾ de l'activité réalisée en E-commerce en 2021 (18 %⁽²⁾ à fin 2018) grâce à la poursuite du développement de Cdiscount avec une quote-part marketplace supérieure à 50 %, et accélération de la digitalisation de la relation client notamment via les applications mobiles (déjà 10 millions de téléchargements) ;
- Leadership sur la livraison à domicile alimentaire avec les partenariats Ocado et Amazon Prime Now ;
- Développement de nouvelles activités de services autour des actifs du Groupe :
 - Energie (GreenYellow) : conforter la position de leader de l'autoconsommation en France avec 950 MWc installés d'ici 2021 (190 MWc à fin-2018) ;
 - Data (3W.relevanC) et Data center (ScaleMax) : chiffre d'affaires de 130 millions d'euros en 2021 (41 millions d'euros en 2018).

Le détail des KPIs opérationnels France est disponible p19.

Le Groupe vise en France en 2019-2021 sur le plan financier :

- Une marge de ROC de la distribution et d'EBITDA de + 0,2 point par an ;
- Une croissance du ROC de la distribution de + 10 % par an ;
- Un cash-flow libre⁽¹⁾ de 0,5 milliard d'euros par an ;
- Un montant de Capex retail bruts inférieur à 350 millions d'euros par an, en ligne avec les amortissements ;

⁽¹⁾ Avant dividendes et frais financiers

⁽²⁾ Chiffre d'affaires des enseignes et volume d'affaires (« GMV ») de Cdiscount

Evènements récents

- Le **19 janvier 2019**, le groupe Casino a annoncé la signature de promesses d'achat en vue de la cession de 6 hypermarchés Géant à des adhérents Leclerc, pour une valorisation des murs et fonds totale de 100,5 millions d'euros. Ces hypermarchés sont situés en dehors de la région parisienne et figurent parmi les moins performants du parc. En 2018, ils ont représenté un chiffre d'affaires HT d'environ 150 millions d'euros et ont généré une perte totale d'environ 8 millions d'euros de résultat opérationnel courant. La réalisation des cessions est attendue au premier semestre 2019 et prévoit la poursuite des contrats de travail des collaborateurs de ces magasins.
- Le **21 janvier 2019**, le groupe Casino a signé un accord avec des fonds gérés par Fortress en vue de la cession de 26 murs d'hypermarchés et supermarchés (13 Géant Casino, 3 hypermarchés Casino et 10 supermarchés Casino) valorisés 501 millions d'euros dont 392 millions d'euros seront perçus au premier semestre 2019. Ces 26 actifs, situés principalement en province dans les zones historiques du Groupe, représentent 31,8 millions d'euros de loyers, valorisés à un taux droits inclus de 5,9%. Le groupe Casino sera également associé à la création de valeur de cette opération via une participation dans la société constituée par des fonds gérés par Fortress pour acquérir le portefeuille afin de le valoriser et le céder sur le marché dans les meilleures conditions. Dans ce cadre et en fonction de la performance de la société, le Groupe Casino pourra percevoir dans les prochaines années jusqu'à 150 millions d'euros complémentaires. Avec la réalisation de cette opération portant à 1,5 milliard d'euros les cessions d'actifs, le Groupe Casino atteint ainsi l'objectif initial de cession d'actifs non stratégiques, fixé le 11 juin 2018. Le Groupe a finalisé cette opération le 11 mars 2019.
- Le **14 février 2019**, le groupe Casino a annoncé la signature d'un accord avec Compass Group, en vue de la cession de R2C, sa filiale spécialisée en restauration collective. La réalisation de cette cession interviendra d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019, après consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence.
- Le **15 février 2019**, le Groupe Casino a signé des promesses unilatérales d'achat portant à la fois sur des magasins intégrés et des magasins exploités en master franchise, pour un total de 42 millions d'euros. S'agissant des magasins intégrés, ces promesses représentent un montant de 25 millions d'euros de produits de cession. Elles portent sur 17 magasins (8 Leader Price, 8 supermarchés Casino et 1 hypermarché Casino) en vue de leur cession à Lidl et sur l'hypermarché Géant de Roubaix en vue de sa cession à un adhérent Leclerc et de ses murs au propriétaire de la galerie marchande. En 2018, ces 18 magasins ont représenté un chiffre d'affaires HT de 88 millions d'euros pour une perte de résultat opérationnel courant de -12 millions d'euros. Concomitamment, des masterfranchisés du Groupe ont signé des promesses en vue de la cession de 16 magasins (9 Leader Price et 7 supermarchés Casino) à Lidl, pour un montant total de 17 millions d'euros. Ces 16 magasins ont représenté en 2018 un chiffre d'affaires HT de 60 millions d'euros pour une perte de résultat opérationnel courant de -9 millions d'euros. Les accords signés prévoient la poursuite des contrats de travail des collaborateurs, conformément aux règles légales. La réalisation des cessions est attendue au 1^{er} semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.
- Le **28 février 2019**, le Groupe Casino a signé des promesses unilatérales d'achat en vue de la cession de 2 hypermarchés Géant situés dans les communes de Nevers et de Montauban, au Groupement Les Mousquetaires, pour une valorisation totale des murs et des fonds de 23,4 millions d'euros. Ces magasins, figurant parmi les moins performants du parc, ont généré un chiffre d'affaires HT d'environ 36 millions d'euros et une perte de résultat opérationnel courant d'environ 3,5 millions d'euros en 2018. Les accords signés prévoient la poursuite des contrats de travail des collaborateurs de ces magasins, conformément aux règles légales. La réalisation des cessions est attendue au 1^{er} semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel, qui ont été réunies mercredi 27 février 2019, et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.

- Le **6 mars 2019**, le Groupe Casino a lancé de manière officielle Horizon International Services, l'alliance avec Auchan Retail, METRO et DIA. Annoncée en juin 2018, Horizon International Services est dédiée à la vente de services aux fournisseurs opérant à l'international. Après avoir obtenu les approbations nécessaires auprès des autorités de la concurrence concernées, Horizon International Services est opérationnelle depuis le 15 février 2019 et couvre les 47 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud dans lesquels ces entreprises opèrent.

Annexe : Indicateurs alternatifs de performance

Les définitions des principaux indicateurs non-gaap sont disponibles sur le site du groupe Casino (<https://www.groupe-casino.fr/fr/investisseurs/information-reglementee-amf-documents-amf/>), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au Résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie “Principes Comptables” de l’annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d’impôts afférents à ces retraitements.

Les éléments financiers non récurrents regroupent les variations de juste valeur des dérivés actions (par exemple les instruments de Total Return Swap et Forward portant sur les titres GPA) et les effets d’actualisation monétaire de passifs fiscaux brésiliens.

Cet agrégat permet de mesurer l’évolution du résultat récurrent des activités.

en millions d’euros	2017	Eléments retraités	2017 normalisé	2018	Eléments retraités	2018 normalisé
Résultat opérationnel courant	1 213	0	1 213	1 209	0	1 209
Autres charges et produits opérationnels	(480)	480	0	(375)	375	0
Résultat opérationnel	732	480	1 213	834	375	1 209
Coût de l’endettement financier net	(367)	0	(367)	(327)	0	(327)
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	(78)	(30)	(108)	(138)	47	(91)
Charge d’impôt ⁽²⁾	(48)	(104)	(152)	(204)	(9)	(214)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	13	0	13	17	0	17
Résultat net des activités poursuivies	251	347	598	182	413	595
dont intérêts minoritaires ⁽³⁾	143	103	247	227	50	277
dont part du Groupe	108	243	351	(45)	363	318

⁽¹⁾ Sont retraités des autres produits et charges financiers, principalement les effets d’actualisation monétaire des passifs fiscaux, ainsi que les variations de juste valeur des Total Return Swaps et des Forwards

⁽²⁾ Sont retraités de la charge d’impôt, les effets d’impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus

⁽³⁾ Sont retraités des intérêts ne donnant pas le contrôle les montants associés aux éléments retraités ci-dessus

Annexe 2 : Principaux KPIs opérationnels France – Synthèse des perspectives 2019-2021

	2018	2021
1. Mix		
Ouvertures de magasins premium et de proximité ⁽¹⁾		300
Quote-part du volume d'affaires des hypermarchés	21 %	15 %
Chiffre d'affaires bio	1,0 Md€	1,5 Md€
2. E-commerce		
Quote-part E-commerce ⁽²⁾	18 %	30 %
Volume d'affaires du E-commerce alimentaire ⁽³⁾	300 M€	1 Md€
GMV Cdiscount	3,6 Md€	5 Mds€
3. Digitalisation		
Déploiement du Scan & Go ⁽⁴⁾	30 %	100 % (à fin 2019)
4. Nouvelles activités		
Parc photovoltaïque installé	190 MWc	950 MWc
Revenus de Data et Data center	41 M€	130 M€
5. Plans d'économies		
Économies de coûts		200 M€ (d'ici 2020)

⁽¹⁾ Monoprix, Naturalia et Franprix

⁽²⁾ Chiffre d'affaires dans les enseignes et volume d'affaires Cdiscount

⁽³⁾ E-commerce alimentaire = E-commerce France hors Cdiscount

⁽⁴⁾ Périmètre Hypermarchés et Supermarchés



CASINO, GUICHARD-PERRACHON

COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	22
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	23
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	24
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	25
ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	26
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	27

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité ⁽ⁱ⁾
ACTIVITES POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires, hors taxes	5 / 6.1	36 604	37 490
Autres revenus	6.1	532	555
Revenus totaux	6.1	37 136	38 045
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6.2	(27 831)	(28 555)
Marge des activités courantes	5.1	9 305	9 490
Coûts des ventes	6.3	(6 679)	(6 902)
Frais généraux et administratifs	6.3	(1 416)	(1 376)
Résultat opérationnel courant	5.1	1 209	1 213
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		3,3 %	3,2 %
Autres produits opérationnels	6.5	423	185
Autres charges opérationnelles	6.5	(798)	(666)
Résultat opérationnel		834	732
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		2,3 %	2,0 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11.3.1	37	81
Coût de l'endettement financier brut	11.3.1	(364)	(449)
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	(327)	(367)
Autres produits financiers	11.3.2	122	161
Autres charges financières	11.3.2	(260)	(239)
Résultat avant impôt		369	286
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		1,0 %	0,8%
Produit (Charge) d'impôt	9.1	(204)	(48)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	3.3.3	17	13
Résultat net des activités poursuivies		182	251
<i>Exprimé en % du CA HT</i>		0,5 %	0,7 %
dont, part du Groupe		(45)	108
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		227	143
ACTIVITES ABANDONNEES			
Résultat net des activités abandonnées	3.5.2	(21)	47
dont, part du Groupe	3.5.2	(9)	(7)
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	3.5.2	(11)	54
ENSEMBLE CONSOLIDE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		161	298
dont, part du Groupe		(54)	101
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	215	198

Résultat net par action

en euros	Notes	2018	2017 retraité ⁽ⁱ⁾
Des activités poursuivies, part du Groupe			
▪ de base		(0,86)	0,52
▪ dilué		(0,86)	0,52
De l'ensemble consolidé, part du Groupe			
▪ de base		(0,95)	0,46
▪ dilué		(0,95)	0,46

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (note 1.3)

État du résultat global consolidé

en millions d'euros	2018	2017 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat net de l'ensemble consolidé	161	298
Éléments recyclables ultérieurement en résultat	(791)	(1 303)
Couvertures de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture ⁽ⁱⁱ⁾	19	(40)
Écarts de conversion ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(796)	(1 259)
Actifs financiers disponibles à la vente	-	(1)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	2	-
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments recyclables	(10)	(15)
Effets d'impôt	(6)	13
Éléments non recyclables en résultat	(13)	(32)
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(2)	-
Écarts actuariels	(15)	(40)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments non recyclables	(2)	-
Effets d'impôt	6	9
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	(804)	(1 335)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, nets d'impôt	(643)	(1 037)
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(392)</i>	<i>(525)</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(251)</i>	<i>(512)</i>

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (note 1.3)

(ii) La variation de la réserve de coût de couverture sur l'exercice 2018 n'est pas significative

(iii) La variation négative de l'exercice 2018 de 796 millions d'euros résulte principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 693 et 46 millions d'euros. En 2017, la variation négative de 1 259 millions d'euros résultait principalement de la dépréciation des monnaies brésilienne et colombienne pour respectivement 1 116 et 89 millions d'euros

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 12.7.2.

État de la situation financière consolidée

ACTIFS				
en millions d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité ⁽ⁱ⁾	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽ⁱ⁾
Goodwill	10.1	8 690	9 031	9 595
Immobilisations incorporelles	10.2	2 906	2 879	3 109
Immobilisations corporelles	10.3	5 878	7 289	8 123
Immeubles de placement	10.4	497	460	411
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3.3	500	575	609
Autres actifs non courants	6.9	1 275	1 199	1 075
Actifs d'impôts différés	9.2.1	553	522	678
Actifs non courants		20 299	21 955	23 599
Stocks	6.6	3 843	3 815	3 939
Créances clients	6.7	905	937	886
Autres actifs courants	6.8	1 437	1 287	1 543
Créances d'impôts courants		165	138	130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	3 730	3 391	5 750
Actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	7 061	6 593	6 120
Actifs courants		17 141	16 161	18 368
TOTAL ACTIFS		37 440	38 116	41 967
PASSIFS				
en millions d'euros	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité ⁽ⁱ⁾	1 ^{er} janvier 2017 retraité ⁽ⁱ⁾
Capital social	12.2	168	170	170
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		6 563	7 385	8 272
Capitaux propres part du Groupe		6 731	7 555	8 441
Intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	5 288	5 468	5 986
Capitaux propres	12	12 019	13 023	14 427
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	8.2	366	358	312
Autres provisions non courantes	13.1	483	514	615
Passifs financiers non courants	11.2	6 817	7 229	7 733
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	63	28	41
Autres dettes non courantes	6.10	472	489	627
Passifs d'impôts différés	9.2.2	636	725	1 094
Passifs non courants		8 837	9 343	10 422
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	8.2	11	11	12
Autres provisions courantes	13.1	154	162	163
Dettes fournisseurs		6 688	6 664	6 936
Passifs financiers courants	11.2	2 211	1 493	2 482
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	126	143	341
Dettes d'impôts exigibles		124	88	54
Autres dettes courantes	6.10	2 643	2 509	2 727
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	4 628	4 680	4 404
Passifs courants		16 584	15 750	17 118
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		37 440	38 116	41 967

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (note 1.3)

État des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat avant impôt des activités poursuivies		369	286
Résultat avant impôt des activités abandonnées	3.5.2	(46)	74
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé		323	360
Dotations aux amortissements	6.4	656	688
Dotations aux provisions	4.1	221	51
Pertes / (gains) liés aux variations de juste valeur	11.3.2	45	(47)
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés	8.3.1	21	18
Autres charges / (produits) calculés		60	(47)
Résultats sur cessions d'actifs	4.4	(231)	11
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		(29)	29
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	3.3.1 / 3.3.2	55	101
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	327	367
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	81	83
Résultats de cession des activités abandonnées	3.5.2	-	-
Retraitements liés aux activités abandonnées	3.5.3	131	387
Capacité d'Autofinancement (CAF)		1 659	2 002
Impôts versés		(241)	(114)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	4.2	(192)	(303)
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées	3.5.3	266	(78)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 492	1 506
Dont activités poursuivies		1 141	1 123
Décaissements liés aux acquisitions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.3	(1 185)	(1 247)
▪ d'actifs financiers		(53)	(39)
Encaissements liés aux cessions :			
▪ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.4	1 241	303
▪ d'actifs financiers		31	12
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	4.5	(95)	(69)
Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	4.6	170	(17)
Variation des prêts et avances consentis		(21)	(47)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées	3.5.3	(119)	(97)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(30)	(1 202)
Dont activités poursuivies		89	(1 105)
Dividendes versés :			
▪ aux actionnaires de la société mère	12.9	(338)	(346)
▪ aux intérêts ne donnant pas le contrôle	4.7	(104)	(52)
▪ aux porteurs de TSSDI	12.9	(48)	(47)
Augmentation et diminution de capital de la société mère		-	-
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle	4.8	232	(117)
Cessions / (acquisitions) de titres auto-détenus	12.4	(103)	(11)
Augmentation emprunts et dettes financières	4.9	1 542	1 589
Diminution emprunts et dettes financières	4.9	(1 346)	(2 534)
Intérêts financiers nets versés	4.10	(424)	(505)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées	3.5.3	(167)	(451)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(756)	(2 473)
Dont activités poursuivies		(588)	(2 022)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies		(232)	(333)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		(96)	(148)
Variation de trésorerie	4.9	377	(2 651)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture		4 137	6 787
• Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	3 236	5 614
• Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		901	1 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture		4 514	4 137
• Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	3 592	3 236
• Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		922	901

(i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (note 1.3)

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto-détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves ⁽ⁱⁱ⁾	Capitaux propres Part du Groupe ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Intérêts ne donnant pas le contrôle ^(iv)	Capitaux propres Totaux
Au 1^{er} janvier 2017 publié	170	3 992	(5)	1 350	4 412	(1 469)	8 450	5 990	14 440
Incidences IFRS 15 (note 1.3)	-	-	-	-	(9)	-	(9)	(4)	(12)
Au 1^{er} janvier 2017 retraité (*)	170	3 992	(5)	1 350	4 403	(1 469)	8 441	5 986	14 427
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	-	(626)	(626)	(710)	(1 335)
Résultat de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	101	-	101	198	298
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	101	(626)	(525)	(512)	(1 037)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-	(7)	-	(7)	-	(7)
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions ^(vi)	-	-	-	-	(346)	-	(346)	(69)	(415)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI ^(vi)	-	-	-	-	(50)	-	(50)	-	(50)
Paiements en actions	-	-	-	-	12	-	12	9	21
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales ^(vii)	-	-	-	-	31	(1)	30	54	84
Autres mouvements	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	(3)
Au 31 décembre 2017 retraité (*)	170	3 992	(5)	1 350	4 144	(2 096)	7 555	5 468	13 023
Incidences IFRS 9, IAS 29 et amendements IFRS 2 (note 1.3)	-	-	-	-	32	(17)	15	25	40
Au 1^{er} janvier 2018	170	3 992	(5)	1 350	4 177	(2 114)	7 570	5 493	13 063
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	(338)	(338)	(466)	(804)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(54)	-	(54)	215	161
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	-	(54)	(338)	(392)	(251)	(643)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus ^(v)	(2)	(53)	(28)	-	(17)	-	(100)	-	(100)
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions ^(vi)	-	-	-	-	(338)	-	(338)	(103)	(441)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI ^(vi)	-	-	-	-	(48)	-	(48)	-	(48)
Paiements en actions	-	-	-	-	8	-	8	11	19
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(35)	(35)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales ^(vii)	-	-	-	-	31	-	31	174	206
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(1)
Au 31 décembre 2018	168	3 939	(33)	1 350	3 759	(2 452)	6 731	5 288	12 019

(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (note 1.3)

(i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

(ii) Voir note 12.6

(iii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon

(iv) Voir note 12.8

(v) Voir note 12.4 pour les opérations sur titres auto-détenus

(vi) Voir note 12.9 pour les dividendes versés et à verser aux porteurs d'actions et TSSDI. Les dividendes de l'exercice versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent principalement GPA, Franprix – Leader Price et Éxito à hauteur respectivement de 46, 24 et 19 millions d'euros (2017 : GPA, Éxito et l'Uruguay pour respectivement 31, 15 et 8 millions d'euros)

(vii) L'incidence positive de 206 millions d'euros correspond essentiellement à (a) l'entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de GreenYellow pour 142 millions d'euros (note 2) et (b) une contribution complémentaire de 85 millions d'euros versée par l'investisseur Fondo Inmobiliario Colombia dans la foncière Viva Malls créée par Éxito en 2016. En 2017, l'incidence positive de 84 millions d'euros correspondait essentiellement à (a) la contribution complémentaire de 80 millions d'euros versée par l'investisseur Fondo Inmobiliario Colombia dans la foncière Viva Malls et (b) les résultats de l'offre publique d'achat des actions de Cnova N.V. pour un montant de 22 millions d'euros, compensée par la variation de valeur de la promesse d'achat portant sur les titres Disco pour -15 millions d'euros.

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX -----	28	8.4	REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX MEMBRES DU COMITE EXECUTIF GROUPE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	74
1.1	REFERENTIEL	28	8.5	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE	75
1.2	BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	29	NOTE 9	IMPOTS -----	75
1.3	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	30	9.1	CHARGE D'IMPOT	76
NOTE 2	FAITS MARQUANTS -----	35	9.2	IMPOTS DIFFERES	77
NOTE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION -----	38	NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT -----	78
3.1	OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2018	40	10.1	GOODWILL	78
3.2	OPERATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2017	41	10.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79
3.3	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES COENTREPRISES	42	10.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	81
3.4	ENGAGEMENTS LIES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	46	10.4	IMMEUBLES DE PLACEMENT	83
3.5	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES	48	10.5	DEPRECIATION DES ACTIFS NON COURANTS (INCORPORELS, CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET GOODWILL)	84
NOTE 4	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE -----	50	NOTE 11	STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS FINANCIERS -----	87
4.1	RECONCILIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	50	11.1	TRESORERIE NETTE	89
4.2	RECONCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POSTES DU BILAN	51	11.2	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	90
4.3	RECONCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	51	11.3	RESULTAT FINANCIER	93
4.4	RECONCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	51	11.4	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	95
4.5	INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS DE PERIMETRE AVEC CHANGEMENT DE CONTROLE	52	11.5	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	98
4.6	INCIDENCES DES VARIATIONS DE PERIMETRE EN LIEN AVEC DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	52	NOTE 12	CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION -----	107
4.7	RECONCILIATION DES DIVIDENDES VERSES AUX INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	52	12.1	GESTION DU CAPITAL	108
4.8	INCIDENCE SUR LA TRESORERIE DES TRANSACTIONS AVEC LES INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	53	12.2	ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL	108
4.9	RECONCILIATION ENTRE LA VARIATION DE TRESORERIE ET LA VARIATION DE DETTE FINANCIERE NETTE	53	12.3	TITRES DONNANT ACCES A DES NOUVELLES ACTIONS	108
4.10	RECONCILIATION DES INTERETS FINANCIERS NETS VERSES	53	12.4	ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE	108
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE -----	54	12.5	TSSDI	109
5.1	INDICATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL	55	12.6	COMPOSITION DES AUTRES RESERVES	109
5.2	INDICATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	55	12.7	AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESERVES CONSOLIDEES	110
NOTE 6	DONNEES LIEES A L'ACTIVITE -----	56	12.8	INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIFS	112
6.1	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	56	12.9	DIVIDENDES	113
6.2	COUT D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES	58	12.10	RESULTAT NET PAR ACTION	114
6.3	NATURE DE CHARGES PAR FONCTION	59	NOTE 13	AUTRES PROVISIONS -----	115
6.4	AMORTISSEMENTS	59	13.1	DECOMPOSITION ET VARIATIONS	115
6.5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	60	13.2	DETAIL DES PROVISIONS POUR LITIGES DE GPA (HORS VIA VAREJO)	116
6.6	STOCKS	61	13.3	PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS	116
6.7	CREANCES CLIENTS	61	NOTE 14	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES -----	118
6.8	AUTRES ACTIFS COURANTS	62	NOTE 15	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -----	120
6.9	AUTRES ACTIFS NON COURANTS	63	NOTE 16	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	120
6.10	AUTRES DETTES	64	NOTE 17	PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES -----	121
6.11	ENGAGEMENTS HORS BILAN	64	NOTE 18	NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR -----	124
NOTE 7	CONTRATS DE LOCATION -----	66			
7.1	CHARGES DE LOCATION SIMPLE	66			
7.2	ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (HORS BILAN)	67			
7.3	CHARGES DE LOCATION-FINANCEMENT	68			
7.4	IMMOBILISATIONS FINANCEES EN LOCATION-FINANCEMENT	68			
7.5	ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	68			
NOTE 8	CHARGES DE PERSONNEL -----	69			
8.1	FRAIS DE PERSONNEL	69			
8.2	PROVISION POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	69			
8.3	PAIEMENT EN ACTIONS	72			

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Casino ». Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date du 13 mars 2019, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2018.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2018.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous ainsi que de l'application chez Libertad à compter du 1^{er} janvier 2018 de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste en Argentine (note 1.3.3).

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2018

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 – Instruments financiers
 - IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
 - Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Les incidences liées à l'application des normes IFRS 15, IFRS 9 ainsi que des amendements à IFRS 2 sont détaillées dans la note 1.3.

Les textes suivants n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du Groupe :

- *IFRIC 22 – Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*
Cette interprétation est d'application rétrospective ou prospective. Il s'agit d'une interprétation de la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Elle vient préciser le cours de change à utiliser lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.
- *Amendements à IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement*
Ces amendements sont d'application prospective. Ils viennent clarifier les conditions de transfert d'un bien immobilier depuis la catégorie des immeubles de placement ou vers celle-ci. Par ailleurs, il est précisé que la liste d'exemples d'éléments probants attestant un changement d'utilisation est une liste non exhaustive.
- *Améliorations annuelles des normes IFRS – cycle 2014-2016*

La principale norme concernée est IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils viennent préciser que les dispositions de la norme IFRS 12 s'appliquent également aux intérêts détenus dans des filiales, entreprises associées ou coentreprises classés comme « détenus en vue de la vente » selon IFRS 5 (à l'exception des informations financières résumées qui ne sont pas à fournir).

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le classement et l'évaluation de l'actif net de Via Varejo, d'actifs du segment France Retail ainsi que des titres de Mercialis selon IFRS 5 (note 3.5) ;
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 10.5) ;
- les hypothèses de consommation des impôts différés actifs (note 9) ;
- la reconnaissance, la présentation et l'évaluation de la valeur recouvrable des crédits d'impôt ou de taxes (principalement ICMS, PIS et COFINS au Brésil) (notes 5.1, 6.9 et 13) ;
- ainsi que les provisions pour risques (note 13), notamment fiscaux et sociaux au Brésil.

1.3 Changements de méthodes comptables

1.3.1 Impacts liés à la première application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

IFRS 15 définit les principes de comptabilisation des revenus et remplace les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction et les interprétations y afférentes. La norme IFRS 15 prévoit un modèle unique en cinq étapes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux concepts et principes en matière de comptabilisation du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples.

Le Groupe a décidé d'appliquer cette norme au 1^{er} janvier 2018 avec application rétrospective et présentation des comptes comparatifs retraités. Compte tenu de la nature de ses activités, l'application de la norme n'a pas eu d'impact matériel au regard des revenus et du résultat opérationnel courant précédemment publiés par le Groupe.

L'application de la norme conduit essentiellement à des reclassements entre chiffre d'affaires, autres revenus, coûts d'achats des marchandises vendues et coûts des ventes. Les principaux éléments concernent certaines prestations réalisées envers des fournisseurs, certaines opérations promotionnelles consenties directement par les fournisseurs aux clients finaux, la qualification agent / principal de certains contrats et la présentation des revenus locatifs. De manière incidente, l'application rétrospective d'IFRS 15 a un impact négatif de 332 et 30 millions d'euros (dont 19 millions d'euros sur le segment France Retail et 10 millions d'euros sur le segment E-commerce) respectivement sur le chiffre d'affaires et sur le résultat opérationnel courant de l'exercice 2017.

Les principes comptables modifiés relatifs aux « produits des activités ordinaires » sont présentés en note 6.

1.3.2 Impacts liés à la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

Cette nouvelle norme définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de comptabilité de couverture.

L'application de cette norme se traduit par la comptabilisation d'un impact cumulé limité dans les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018. Les principaux changements individuellement non significatifs induits par l'application de la norme sont les suivants :

- L'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers (y compris les actifs sur contrat) qui consiste à reconnaître les pertes de crédit attendues à maturité au lieu des pertes encourues selon le modèle d'IAS 39. Le Groupe a appliqué le modèle simplifié pour l'ensemble de ses créances, notamment celles envers les franchisés et les locataires qui a eu pour conséquence, au titre des activités poursuivies hors entités mises en équivalence, une augmentation des provisions pour dépréciation des actifs de 51 millions d'euros ainsi qu'une diminution des capitaux propres nets d'impôt de 35 millions d'euros ;
- Les créances envers les établissements de cartes de crédit (Brésil) sont constitutives d'instruments de dette à la juste valeur par OCI. L'incidence consiste en une diminution des créances clients de 3 millions d'euros et des capitaux propres de 2 millions d'euros ;
- Les instruments de capitaux propres précédemment classés en « actifs financiers disponibles à la vente » ont été principalement reclassés en instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le résultat ;
- Le retraitement des échanges obligataires qui a conduit à une augmentation de la dette financière de 19 millions d'euros et une diminution des capitaux propres nets d'impôt de 15 millions d'euros ;
- Au titre des entités mises en équivalence (Mercialys, Banque du Groupe Casino et FIC), les incidences se traduisent par une diminution des capitaux propres nets d'impôt en contrepartie des titres mis en équivalence de 11 millions d'euros (essentiellement liées à l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers) ;
- Au titre des activités abandonnées de Via Varejo, les incidences se résument par une diminution des capitaux propres nets d'impôt en contrepartie des actifs détenus en vue de la vente de 47 millions d'euros ; elles résultent de l'application du nouveau modèle de dépréciation des créances liées à l'activité de crédit et à la classification des créances envers les établissements de cartes de crédit qui sont constitutives d'instruments de dette à la juste valeur par OCI.

Le tableau ci-dessous détaille les catégories d'évaluation initiales de la norme IAS 39 et les nouvelles catégories de la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actif financier du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018. Les catégories de passifs financiers restent les mêmes, ces dernières ne sont pas présentées.

en millions d'euros	Classement d'origine selon IAS 39	Nouveau classement selon IFRS 9	Valeur comptable d'origine au 31 décembre 2017 selon IAS 39 ⁽ⁱ⁾	Nouvelle valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018 selon IFRS 9
Instruments de capitaux propres	Disponible à la vente - au coût	Juste valeur par résultat	4	4
Instruments de capitaux propres	Disponible à la vente - à la juste valeur	Juste valeur par résultat	32	32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par résultat	4	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	3 386	3 386
Dérivés actifs utilisés comme couverture	Instruments de couverture comptable	Juste valeur - instruments de couverture	98	98
Créances envers les établissements de cartes de crédit (Brésil)	Prêts et créances	Instruments de dette - à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)	119 ⁽ⁱⁱ⁾	116 ⁽ⁱⁱ⁾
Créances clients et autres actifs courants et non courants	Prêts et créances	Coût amorti	2 170	2 119

(i) Voir note 11.4.1 pour les valeurs comptables d'origines au 31 décembre 2017

(ii) La valeur comptable d'origine et la nouvelle valeur comptable selon IFRS 9 des instruments de dette de Via Varejo (classés en « actifs détenus en vue de la vente » et non inclus dans le tableau ci-dessus) s'élèvent respectivement à 421 et 405 millions d'euros

Les principes comptables modifiés relatifs aux « instruments financiers » sont présentés en note 11.

1.3.3 Impacts sur les états financiers consolidés

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, l'état de la situation financière consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés précédemment publiés, résultant de :

- l'application rétrospective de la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (note 1.3.1) ;
- l'application au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (note 1.3.2) ; le Groupe a choisi de ne pas retraiter les comparatifs comme permis par la norme ;
- l'application prospective des amendements à IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* : l'incidence consiste en un reclassement au 1^{er} janvier 2018 d'une dette de 5 millions d'euros en intérêts ne donnant pas le contrôle, au titre de retenues à la source attachées à des plans d'options de souscription d'actions au Brésil ;
- l'application rétrospective limitée au 1^{er} janvier 2018 (rattrapage cumulatif sans retraitement de l'exercice 2017) de la norme IAS 29 – *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* en Argentine. Cette norme requiert que les bilans et les résultats nets des filiales concernées soient (i) retraités par application d'un indice général de prix de sorte qu'ils soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture, et (ii) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture.

Par ailleurs, à l'occasion de l'application d'IFRS 15, le Groupe a opéré quelques modifications de présentation de son compte de résultat consolidé avec comme incidences (i) la présentation d'un nouvel agrégat « Revenus totaux » qui se compose du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus », (ii) le reclassement du coût de revient et de la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchands de biens des « Coûts des ventes » en « Coût d'achat complet des marchandises vendues » et (iii) des reclassements entre le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et les « Autres revenus » dont les principaux sont les suivants :

- les revenus locatifs sont désormais présentés en « Autres revenus » ;
- les redevances et prestations facturées aux franchisés sont désormais présentées en « Chiffre d'affaires, hors taxes ».

Cette nouvelle présentation a été appliquée de manière rétrospective qui induit le retraitement de l'exercice 2017.

Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de l'application rétrospective de la norme IFRS 15

en millions d'euros	31 décembre 2017 publié	Retraitements IFRS 15	31 décembre 2017 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	37 822	(332)	37 490
Autres revenus	414	141	555
Revenus totaux	38 236	(192)	38 045
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(28 694)	140	(28 555)
Coûts des ventes	(6 942)	41	(6 902)
Frais généraux et administratifs	(1 357)	(19)	(1 376)
Résultat opérationnel courant	1 242	(30)	1 213
Résultat opérationnel	762	(30)	732
Coût de l'endettement financier net	(367)	-	(367)
Autres produits et charges financiers	(78)	-	(78)
Résultat avant impôt	316	(30)	286
Produit (charge) d'impôt	(56)	8	(48)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	13	-	13
Résultat net des activités poursuivies	273	(22)	251
<i>Dont part du Groupe</i>	127	(19)	108
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	146	(2)	143
Résultat net des activités abandonnées	47	-	47
<i>Dont part du Groupe</i>	(7)	-	(7)
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	54	-	54
Résultat net de l'ensemble consolidé	320	(22)	298
<i>Dont part du Groupe</i>	120	(19)	101
<i>Dont intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	200	(2)	198

Aucune incidence sur l'état du résultat global consolidé hormis celles sur le résultat mentionnées ci-dessus.

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée

Incidences de la première application de la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2017

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2017 publié	Retraitements IFRS 15	1 ^{er} janvier 2017 retraité
Goodwill	9 595	-	9 595
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	11 642	-	11 642
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	625	(16)	609
Autres actifs non courants	1 080	(6)	1 075
Actifs d'impôts différés	687	(9)	678
Actifs non courants	23 629	(30)	23 599
Stocks	3 990	(51)	3 939
Créances clients	880	6	886
Autres actifs courants	1 542	1	1 543
Créances d'impôts courants	130	-	130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 750	-	5 750
Actifs détenus en vue de la vente	6 120	-	6 120
Actifs courants	18 412	(44)	18 368
Total actifs	42 042	(74)	41 967
Capitaux propres part du Groupe	8 450	(9)	8 441
Intérêts ne donnant pas le contrôle	5 990	(4)	5 986
Capitaux propres	14 440	(12)	14 427
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	312	-	312
Autres provisions non courantes	615	-	615
Passifs financiers non courants	7 733	-	7 733
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	41	-	41
Autres dettes non courantes	618	9	627
Passifs d'impôts différés	1 094	-	1 094
Passifs non courants	10 413	9	10 422
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	12	-	12
Autres provisions courantes	163	-	163
Dettes fournisseurs	6 939	(3)	6 936
Passifs financiers courants	2 482	-	2 482
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	341	-	341
Dettes d'impôts exigibles	54	-	54
Autres dettes courantes	2 795	(67)	2 727
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 404	-	4 404
Passifs courants	17 189	(71)	17 118
Total capitaux propres et passifs	42 042	(74)	41 967

Incidences au 31 décembre 2017 de l'application rétrospective de la norme IFRS 15 et de la première application au 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 9, IAS 29 et des amendements à IFRS 2

en millions d'euros	31 décembre 2017 publié	Retraitements IFRS 15	31 décembre 2017 retraité	Retraitements IFRS 9	Retraitements IAS 29 et IFRS 2 (i)	1 ^{er} janvier 2018 retraité
Goodwill	9 031	-	9 031	-	61	9 092
Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	10 629	-	10 629	-	104	10 732
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	587	(13)	575	(11)	-	563
Autres actifs non courants	1 220	(21)	1 199	-	-	1 199
Actifs d'impôts différés	523	(1)	522	23	(22)	523
Actifs non courants	21 990	(35)	21 955	12	142	22 110
Stocks	3 871	(57)	3 815	-	-	3 815
Créances clients	946	(9)	937	(49)	-	888
Autres actifs courants	1 272	15	1 287	(5)	-	1 282
Créances d'impôts courants	138	-	138	-	-	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 391	-	3 391	-	-	3 391
Actifs détenus en vue de la vente	6 593	-	6 593	(47)	4	6 551
Actifs courants	16 212	(51)	16 161	(101)	4	16 064
Total actifs	38 202	(86)	38 116	(89)	146	38 174
Capitaux propres part du Groupe	7 584	(29)	7 555	(66)	81	7 570
Intérêts ne donnant pas le contrôle	5 473	(5)	5 468	(46)	71	5 493
Capitaux propres	13 057	(34)	13 023	(112)	152	13 063
Provisions pour retraits et engagements assimilés non courantes	358	-	358	-	-	358
Autres provisions non courantes	514	-	514	-	-	514
Passifs financiers non courants	7 229	-	7 229	19	-	7 249
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	28	-	28	-	-	28
Autres dettes non courantes	481	8	489	-	(3)	486
Passifs d'impôts différés	725	-	725	-	-	725
Passifs non courants	9 335	8	9 343	19	(3)	9 360
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	11	-	11	-	-	11
Autres provisions courantes	162	-	162	-	-	162
Dettes fournisseurs	6 649	15	6 664	-	-	6 664
Passifs financiers courants	1 493	-	1 493	-	-	1 493
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	143	-	143	-	-	143
Dettes d'impôts exigibles	88	-	88	-	-	88
Autres dettes courantes	2 584	(74)	2 509	4	-	2 513
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	4 680	-	4 680	-	(2)	4 678
Passifs courants	15 809	(60)	15 750	4	(2)	15 751
Total capitaux propres et passifs	38 202	(86)	38 116	(89)	146	38 174

(i) Les incidences présentées ici résultent essentiellement de l'application de la norme IAS 29, la norme IFRS 2 se limitant au reclassement d'une dette de 5 millions d'euros en intérêts ne donnant pas le contrôle

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	31 décembre 2017 publié	Retraitements IFRS 15	31 décembre 2017 retraité
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	1 506	-	1 506
<i>Dont résultat avant impôt de l'ensemble consolidé</i>	<i>390</i>	<i>(30)</i>	<i>360</i>
<i>Dont autres éléments de la CAF</i>	<i>1 645</i>	<i>(3)</i>	<i>1 641</i>
<i>Dont variation du BFR et impôts versés</i>	<i>(528)</i>	<i>33</i>	<i>(495)</i>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 203)	-	(1 202)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 473)	-	(2 473)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(481)	-	(481)
Variation de la trésorerie nette	(2 651)	-	(2 651)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	6 787	-	6 787
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture	4 137	-	4 137

Note 2 Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

▪ **Projet de cession de Via Varejo**

Le 23 novembre 2016, le Groupe a approuvé la décision de GPA d'engager le processus de cession de sa participation dans sa filiale Via Varejo conformément à sa stratégie à long terme de mettre l'accent sur le développement de l'activité alimentaire.

Tout au long de l'année 2018, GPA a activement cherché à vendre à des investisseurs stratégiques potentiels. En raison de facteurs externes hors du contrôle de la société notamment au regard du contexte macroéconomique du Brésil, ces recherches n'ont pas abouti au 31 décembre 2018. Tout en sollicitant la poursuite du processus de cession à des investisseurs stratégiques, le Conseil d'administration de la filiale a autorisé le 21 décembre 2018 des alternatives afin de conclure la vente d'ici le 31 décembre 2019, y compris la possibilité de vendre sa participation à travers des transactions sur le marché boursier.

En novembre 2018, le processus de conversion de la totalité des actions Via Varejo vers le « nouveau marché de l'institution boursière B3 » avait été finalisé.

Dans ce nouveau contexte, GPA a signé fin décembre 2018 la vente de 50 millions d'actions ordinaires de Via Varejo, correspondant à 3,86% du capital de la filiale au travers d'un contrat de total return swap (TRS) conclu avec une institution financière de premier plan en vue de leur cession sur le marché sur une période pouvant aller jusqu'au 30 avril 2019. Le 20 février 2019, l'intégralité des titres avaient été cédés par l'établissement financier.

Cette opération n'implique pas de modification dans le contrôle ou la gouvernance de Via Varejo. Au 31 décembre 2018, cet instrument n'étant pas déconsolidant au sens de la norme IFRS 9, la cession des titres à travers ce contrat n'est pas reconnue dans les comptes et une dette financière a été enregistrée au titre du montant encaissé soit 49 millions d'euros (note 11.2.2 et 11.2.4). Au 31 décembre 2018, GPA détient 39,4% des titres de Via Varejo en termes de droit de vote et 43,23% en termes de pourcentage d'intérêt.

En conséquence, comme la vente de Via Varejo en 2019 est considérée hautement probable et en application d'IFRS 5 – « actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

- les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont présentés au bilan sur une ligne distincte (note 3.5.1) ;
- les résultats nets après impôt et les flux de trésorerie au titre du 31 décembre 2018 et 2017 de Via Varejo sont présentés sur des lignes distinctes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ;
- les tableaux inclus dans les notes, notamment sur les engagements sur contrats de location (note 7.2) et sur les passifs éventuels de GPA (note 13.3), n'incluent pas les activités de Via Varejo. Le cas échéant, un renvoi a été néanmoins effectué pour donner l'information propre à Via Varejo.

Faisant suite à l'autorisation de son Conseil d'administration du 20 février 2019, GPA a contracté un deuxième TRS portant sur 40 millions de titres de Via Varejo (voir note 15).

▪ **Opération d'émission obligataire**

Le 24 janvier 2018, Casino a réalisé un placement obligataire de 200 millions d'euros à un taux d'intérêt effectif de 1,58%, s'ajoutant à l'obligation existante venant à échéance en juin 2022. À l'issue de cette opération, le nominal de cette obligation a été porté de 550 à 750 millions d'euros.

▪ **Acquisition de Sarenza (note 3.1.1)**

▪ **Partenariat commercial entre Monoprix et Amazon**

Le 26 mars 2018, Monoprix et Amazon ont annoncé un partenariat commercial visant à proposer les produits alimentaires de Monoprix aux clients du service Amazon Prime à Paris et dans sa proche banlieue.

Le 12 septembre 2018, Monoprix et Amazon ont annoncé l'ouverture de la boutique virtuelle dédiée sur l'application et sur le site Amazon Prime Now, mettant à disposition des membres Amazon Prime plus de 6 000 produits avec une livraison à l'adresse de leur choix en moins de deux heures.

▪ **Annonce d'un plan de cession d'actifs**

Le 11 juin 2018, le Groupe a annoncé le lancement d'un plan de cession d'actifs pour poursuivre la transformation de son modèle et accélérer son désendettement en France. Ce plan porte sur des actifs non stratégiques identifiés par le Groupe, notamment immobiliers, pouvant être cédés pour une valeur estimée de 1,5 milliard d'euros, avec l'objectif de réaliser la moitié du plan en 2018.

À fin décembre 2018, les opérations réalisées au titre de ce plan s'élèvent à 1 105 millions d'euros, dont les principales sont les suivantes :

- Cession de 15% de Mercialis sous la forme d'un equity swap pour un montant de 213 millions d'euros (note 3.1.4) ;
- Entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de GreenYellow pour un montant de 150 millions d'euros (voir ci-dessous) ;
- Cession d'actifs immobiliers de Monoprix : faisant suite à la signature des promesses synallagmatiques les 28 septembre et 17 octobre 2018, le Groupe a signé le 20 décembre 2018 avec les groupes Générali et AG2R La Mondiale les opérations de cession portant respectivement sur les murs de 53 et 14 magasins Monoprix. Ces cessions ont été réalisées pour un prix net des droits d'enregistrement de 742 millions d'euros générant une plus-value nette de frais de 166 millions d'euros (note 6.5). Le Groupe conservera l'exploitation de ces magasins au travers de contrats de location pour un loyer annuel de 35 millions d'euros.

Le groupe Casino a par ailleurs reçu des offres indicatives additionnelles sur d'autres actifs inclus dans son plan de cession, dont certaines se sont déjà matérialisées début 2019 (note 15).

▪ **Coopération aux achats avec Auchan Retail, METRO, et le groupe Schiever**

Le 29 juin 2018, les groupes Casino, Auchan Retail, METRO et Schiever ont annoncé la conclusion de plusieurs accords visant à créer de nouvelles entités de coopération aux achats à l'international et en France. Cette annonce faisait suite à celle du 3 avril 2018 par laquelle les groupes Casino et Auchan Retail annonçaient avoir entamé des négociations exclusives en vue d'établir un partenariat stratégique mondial. Dans le même temps, Casino et Intermarché avaient mis fin, d'un commun accord, à leur alliance à l'achat en France. Fin août 2018, le groupe DIA a rejoint ce partenariat.

Ces nouvelles alliances, dénommées « Horizon », s'attachent à développer des négociations de type collaboratif, équilibré et innovant, dépassant ainsi le mode de négociation purement transactionnel.

Après avoir obtenu les approbations nécessaires auprès des autorités de la concurrence concernées, Horizon International Services est opérationnelle depuis le 15 février 2019 et couvre les 47 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Sud, dans lesquels ces entreprises opèrent.

▪ **Rachat d'emprunts obligataires**

Des rachats obligataires ont eu lieu entre juillet et août 2018 pour un montant nominal de 128 millions d'euros sur les souches obligataires de maturité 2018 à 2026. Ces rachats ont été effectués au fil de l'eau, à des niveaux de prix jugés attractifs par le Groupe et s'inscrivent dans la politique de réduction de l'endettement financier brut du Groupe. L'incidence comptable de ces rachats se résume ainsi :

- Diminution de la dette financière brute y compris la composante juste valeur des couvertures : 135 millions d'euros (note 11.2.2) ;
- Diminution des dérivés actifs de couverture : 3 millions d'euros ;
- Impact positif de 4 millions d'euros (hors économie future de coupons) présenté en « coût de l'endettement financier net ».

▪ **Evolution de la notation de crédit de Casino**

Standard & Poor's a annoncé le 3 septembre 2018 la dégradation de la note de Casino de BB+ Perspective stable à BB Perspective négative. Moody's a annoncé le 28 septembre 2018 une dégradation de la perspective de la note de Casino, de Ba1 Perspective stable à Ba1 Perspective négative.

Ces changements n'ont pas eu d'impact sur le coût de la dette financière obligataire de Casino et n'ont pas affecté sa liquidité.

▪ **Entrée de Tikehau Capital et Bpifrance au capital de GreenYellow**

Le 12 octobre 2018, le groupe Casino a annoncé un accord de prise de participation par Tikehau Capital, groupe de gestion d'actifs et d'investissement, et Bpifrance au capital de sa filiale GreenYellow, dédiée à l'énergie solaire et à l'efficacité énergétique. L'opération s'est concrétisée le 18 décembre 2018 via une augmentation de capital de 150 millions d'euros, conférant une participation de 24% aux nouveaux actionnaires. L'incidence (nette de frais) de cette opération sur les comptes consolidés du Groupe se résume par une augmentation des intérêts ne donnant pas le contrôle de 108 millions d'euros et une hausse des capitaux propres part du Groupe de 35 millions d'euros.

- **Partenariat avec la famille Quattrucci**

Le 15 octobre 2018, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat avec la famille Quattrucci, portant sur le rattachement au groupe Casino de douze magasins spécialisés dans la vente de produits frais. Ces magasins, situés en Ile-de-France et dans le département de l'Oise, ont réalisé en 2017 plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires. Depuis le 1^{er} janvier 2019, ces magasins sont approvisionnés par le groupe Casino et sont passés pour sept d'entre eux sous enseigne « marché frais Géant » et pour les cinq autres, sous enseigne « marché frais Leader Price ».

- **Création d'une co-entreprise avec ENGIE**

Le 17 octobre 2018, la filiale GreenYellow et le groupe ENGIE ont annoncé la création de la co-entreprise Reservoir Sun, dédiée au développement de l'autoconsommation photovoltaïque pour les collectivités et les entreprises en France. Cette opération n'a eu aucune incidence significative dans les comptes au 31 décembre 2018.

- **Acompte sur dividende**

Un acompte sur dividende a été versé le 5 décembre 2018 pour un montant total de 170 millions d'euros (note 12.9).

Note 3 Périmètre de consolidation

Principes comptables

Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 17.

FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

DROITS DE VOTE POTENTIELS

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

COENTREPRISES

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

ENTREPRISES ASSOCIEES

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

METHODE DE LA MISE EN EQUIVALENCE

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination de résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices de l'entité mise en équivalence des exercices suivants. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

- les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres ;
- les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « autres charges opérationnelles ».

Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reclassé en résultat. Dans la mesure où le Groupe applique la méthode de consolidation par palier, la sortie d'une activité à l'étranger à l'intérieur d'un palier ne déclenche pas le recyclage des écarts de conversion en résultat, celui-ci intervenant lors de la sortie du palier.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

En application de la norme IAS 29, les postes du bilan et du compte de résultat des filiales dans des économies hyperinflationnistes sont (i) réévalués pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales et en utilisant des indices d'inflation officiels ayant cours à la clôture, et (ii) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture. Au sein du groupe Casino, l'Argentine est considérée comme un pays hyperinflationniste depuis 2018 (voir note 1.3.3).

3.1 Opérations de périmètre réalisées en 2018

3.1.1 Prise de contrôle de Sarenza

Le 30 avril 2018, Monoprix a pris le contrôle de Sarenza, un des leaders de la vente de chaussures sur internet. Le montant décaissé pour acquérir les 100% de participation dans la société s'est élevé à 22 millions d'euros (note 4.5).

Le bilan d'acquisition de Sarenza a été intégré pour sa valeur nette comptable et un goodwill provisoire de 24 millions d'euros a été constaté pour la différence avec la contrepartie transférée et a été alloué à l'UGT Monoprix.

La contribution des activités de Sarenza au chiffre d'affaires du Groupe pour la période du 30 avril 2018 au 31 décembre 2018 s'élève à 97 millions d'euros. Si cette prise de contrôle avait été réalisée dès le 1^{er} janvier 2018, la contribution additionnelle au chiffre d'affaires consolidé du Groupe aurait été de 70 millions d'euros. La contribution au résultat avant impôt consolidé du Groupe n'est pas significative.

3.1.2 Opérations de périmètre dans le sous-groupe Franprix – Leader Price

Le 28 février 2018, Franprix - Leader Price a cédé à un masterfranchisé le contrôle d'un ensemble de 105 magasins Franprix et Leader Price pour un montant total de 33 millions d'euros (note 4.5) générant une perte de 15 millions d'euros reconnue en « autres charges opérationnelles ». Si ces cessions avaient été réalisées dès le 1^{er} janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

Franprix – Leader Price a gardé une participation dans cet ensemble de magasins à hauteur de 49% des titres et dispose d'une option d'achat sur les titres vendus exerçable entre 2021 et 2023 (note 3.4.2).

Ce même masterfranchisé a pris une participation minoritaire de 40% dans un ensemble de magasins Franprix et Leader Price. Cette opération a été traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires. Franprix – Leader Price a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% et bénéficie également d'une promesse de vente ; à la date de l'opération, une dette de 17 millions d'euros a été comptabilisée (note 3.4.1). Cette transaction n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres.

Par ailleurs, Franprix – Leader Price a pris le contrôle de 126 magasins au cours de l'exercice pour un prix d'acquisition cumulé de 79 millions d'euros (dont 68 millions d'euros décaissés - note 4.5). Ces transactions ont généré un goodwill provisoire de 76 millions d'euros. Certains magasins étant antérieurement mis en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue afférente a généré un produit de 22 millions d'euros reconnu en « autres produits opérationnels ».

Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1^{er} janvier 2018, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

3.1.3 Cessions sans perte de contrôle d'un ensemble de supermarchés Casino

Au cours du 1^{er} semestre 2018, Distribution Casino France a cédé une participation de 40% dans 5 supermarchés Casino à un masterfranchisé. Cette cession sans perte de contrôle s'est traduite comptablement comme une transaction entre actionnaires. Distribution Casino France a consenti un engagement de rachat au masterfranchisé portant sur sa participation de 40% comptabilisé à hauteur de 19 millions d'euros à la date de l'opération et bénéficie également d'une promesse de vente.

Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur les capitaux propres.

3.1.4 TRS Mercialys

Le 26 juillet 2018, dans le cadre du plan de cession d'actifs annoncé, le Groupe a réduit sa participation dans Mercialys en termes de droit de vote de 40,3% à 25,3% via la cession d'un bloc de 15% des actions à une banque, au travers d'un contrat de total return swap (TRS). Dans le cadre de cette opération, le Groupe a encaissé immédiatement un montant de 213 millions d'euros (note 4.6).

Au 31 décembre 2018, cet instrument n'étant pas déconsolidant au sens de la norme IFRS 9 tant que la banque n'a pas vendu les titres sur le marché, la cession des titres à travers ce contrat n'est pas reconnue dans les comptes. En conséquence, une dette financière a été enregistrée au titre des actions non encore cédées sur le marché pour un montant de 198 millions d'euros (note 11.2.2). L'incidence sur le compte de résultat du Groupe de la cession de 1% par l'établissement financier n'est pas matérielle.

Au 31 décembre 2018, les comptes consolidés intègrent ainsi un pourcentage d'intérêts dans Mercialys de 39,2%, dont 14% correspondant aux titres non cédés à cette date par l'établissement financier.

Par ailleurs, les titres faisant l'objet du TRS ont été classés en « actifs détenus en vue de la vente » en application d'IFRS 5 pour un montant de 114 millions d'euros (note 3.5.1).

3.2 Opérations de périmètre réalisées en 2017

3.2.1 Cession du contrôle d'un ensemble de supermarchés Casino

Dans le cadre de la poursuite des projets de développement de la franchise, Distribution Casino France a cédé en février 2017 à un masterfranchisé une participation de 51% dans deux périmètres de magasins regroupant 21 supermarchés Casino dont la gestion en mode intégré était déficitaire. Cette opération avait généré une perte de 30 millions d'euros reconnue en « autres charges opérationnelles » (note 6.5).

Distribution Casino France bénéficie de deux options d'achat portant sur ces deux périmètres exerçables entre novembre 2018 et octobre 2020 (note 3.4.2).

3.2.2 Opérations de périmètre dans le sous-groupe Franprix – Leader Price

Les 10 février et 8 mars 2017, Franprix – Leader Price a acquis 40% du groupe Sarjel dont il détenait déjà 60%. Le montant décaissé pour cette opération s'est élevé à 19 millions d'euros, frais de transaction inclus (note 4.8).

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de la transformation et du redressement du parc de l'enseigne, Franprix – Leader Price s'était engagé dans la cession d'un ensemble de 105 magasins Franprix et Leader Price à un masterfranchisé (note 3.1.2). Au 31 décembre 2017, les actifs et les passifs de ces magasins à céder avaient été reclassés au bilan sur une ligne distincte et représentaient respectivement 67 et 34 millions d'euros, soit un actif net de 33 millions d'euros.

Enfin, Franprix – Leader Price avait pris le contrôle de différents magasins sur l'exercice 2017 pour un prix cumulé de 43 millions d'euros (dont 23 millions d'euros décaissés sur l'exercice 2017 et le solde sur 2018) générant un goodwill de 29 millions d'euros. Compte tenu des participations mises en équivalence que le Groupe détenait dans certaines des sociétés concernées, les quotes-parts antérieurement détenues avaient généré un produit de 9 millions d'euros reconnu en « autres produits opérationnels ».

Si ces acquisitions avaient été réalisées dès le 1^{er} janvier 2017, les incidences sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant et le résultat net consolidés du Groupe auraient été non significatives.

3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

3.3.1 Entreprises associées et coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des quatre principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces informations sont établies en conformité avec les normes IFRS, telles que publiées par les entreprises associées et coentreprises, et retraitées le cas échéant des ajustements effectués par le Groupe tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle, des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe et des éliminations d'opérations d'acquisitions ou de cessions intragroupes à hauteur du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence :

en millions d'euros	2018				2017 retraité			
	Mercialys	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	Banque du Groupe Casino	FIC ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Mercialys ⁽ⁱ⁾	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	Banque du Groupe Casino	FIC ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Pays	France	Colombie	France	Brésil	France	Colombie	France	Brésil
Activité	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire
Nature de la relation	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée
% d'intérêts et de droits de vote ^(iv)	39% ⁽ⁱ⁾	50%	50 %	50 %	40 %	50 %	50 %	50 %
Revenus totaux	258	314	164	225	187	403	139	274
Résultat net des activités poursuivies	85	24	7	50	79	12	3	50
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global total	85	24	7	50	79	12	3	50
Actifs non courants	2 869	-	24	13	2 882	-	17	17
Actifs courants ^(v)	468	771	1 193	1 339	274	728	978	1 163
Passifs non courants	(1 236)	-	(34)	(2)	(1 401)	-	(19)	(3)
Passifs courants	(746)	(661)	(1 051)	(1 188)	(335)	(657)	(864)	(1 013)
dont passifs liés à l'activité de crédit	-	(544)	(1 051)	(453)	-	(516)	(844)	(994)
Actif net	1 355	109	132	162	1 420	71	112	164
Dont actif net part du Groupe	1 260	109	132	162	1 322	71	112	164
Quote-part d'actif net	494	55	66	81	532	35	56	82
Goodwill	20	-	33	-	20	-	33	-
Eliminations quote-part de marge interne	(192)	-	-	-	(202)	-	-	-
Reclassement IFRS 5	(114)	-	-	(22)	-	-	-	(22)
Autres ajustements ^(vi)	-	-	-	(14)	-	(3)	-	(15)
Valeur des titres mis en équivalence (note 3.3.3)	207	55	99	46	350	32	89	45
Dividendes reçus de l'entreprise associée ou coentreprise	43	6 ^(vii)	-	6 ^(viii)	38	-	-	59 ^(viii)

- (i) Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 25% du capital de Mercialys (39% d'intérêts dont 14% classé selon IFRS 5) lui permettant d'avoir une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières du groupe Mercialys. Cette analyse s'appuie sur (a) l'absence de majorité sur les décisions stratégiques au sein du Conseil d'administration de la société qui est composé d'une majorité d'indépendants, (b) des règles de gouvernance qui prévoient que les représentants de Casino au sein de Mercialys ne participent pas aux décisions portant sur des opérations réalisées avec le Groupe, (c) des accords contractuels opérationnels conclus entre le Groupe et la société à des conditions de marché et (d) l'analyse des droits effectifs exprimés lors des dernières Assemblées générales de Mercialys (Casino et ses parties liées n'ont pas le contrôle de l'Assemblée générale)
- (ii) Tuya est un partenariat bancaire entre Exito et Bancolumbia destiné à gérer des services bancaires proposés aux clients des magasins en Colombie, notamment la souscription de cartes bancaires en magasin. Ce partenariat a évolué en octobre 2016 avec l'entrée d'Exito au capital de Tuya à hauteur de 50%
- (iii) La société FIC a pour objet de financer les achats des clients de GPA et résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA. Elle est comptabilisée par mise en équivalence, GPA estimant exercer une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières.
- (iv) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de Casino à l'exception des sociétés mises en équivalence Tuya et FIC qui correspondent respectivement à celui au niveau du sous-groupe Exito et GPA. GPA détient 50% de FIC en termes de droits de vote et 41,92% d'intérêts (dont 6,16% à travers Via Varejo classé selon IFRS 5)
- (v) Concernant les entités Banque du Groupe Casino, Tuya et FIC, les actifs courants concernent principalement leur activité de crédit
- (vi) Concernant FIC, cet ajustement reflète une réserve statutaire qui revient uniquement au partenaire Itaú Unibanco
- (vii) Distribution de dividendes à hauteur de 20 milliards de pesos colombiens (soit 6 millions d'euros) par émission d'actions au profit des co-partenaires
- (viii) 2 millions d'euros de dividendes ont également été perçus par Via Varejo et ne sont pas présentés dans ce montant qui reflète uniquement la participation détenue directement par GPA (2017 : 25 millions d'euros)

3.3.2 Autres entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2018, la valeur nette comptable des intérêts détenus dans les autres entreprises associées et coentreprises s'élève respectivement à 75 et 19 millions d'euros (note 3.3.3). Les informations financières agrégées relatives à ces entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives. Le montant des dividendes reçus de ces entreprises associées et coentreprises s'élève à 5 millions d'euros en 2018 (2017 : 4 millions d'euros).

3.3.3 Variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

en millions d'euros	Ouverture retraitée	Incidences IFRS 9	Perte de valeur	Quote-part de résultat de l'exercice	Distribution	Autres	Clôture
<u>Entreprises associées</u>							
FIC (GPA)	92	-	-	18	(53)	(12)	45
Mercialys	351 (*)	-	-	29	(38)	9 ⁽ⁱ⁾	350
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	2	-	-	(39)	-	40 ⁽ⁱⁱ⁾	4
Autres	39	-	-	1	(4)	3	39
<u>Coentreprises</u>							
Banque du Groupe Casino	84	-	-	1	-	4	89
Tuya (Éxito)	28	-	-	3	-	1	32
Autres	13	-	-	(1)	-	3	15
Exercice 2017 retraité	609	-	-	13	(96)	48	575
<u>Entreprises associées</u>							
FIC (GPA)	45	(5)	-	18	(6)	(6)	46
Mercialys	350	(1)	-	30	(43)	(129) ⁽ⁱ⁾	207
Entreprises associées du groupe Franprix-Leader Price	4	-	-	(50)	-	54 ⁽ⁱⁱ⁾	8
Autres	39	-	-	-	(5)	33	67
<u>Coentreprises</u>							
Banque du Groupe Casino	89	(5)	-	3	-	11	99
Tuya (Éxito)	32	-	-	15	-	7	55
Autres	15	-	-	-	-	4	19
Exercice 2018	575	(11)	-	17	(55)	(26)	500

(*) La valeur des titres mis en équivalence de Mercialys a été retraitée suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 dont l'incidence s'élève à -16 millions d'euros.

(i) La variation de -129 millions d'euros en 2018 reflète principalement le classement selon IFRS 5 des titres faisant l'objet d'un contrat de TRS et non encore cédés sur le marché pour 114 millions d'euros (note 3.1.4). Elle intègre également à hauteur de 5 millions d'euros en résultat opérationnel courant la quote-part de marge précédemment neutralisée au titre d'opérations passées entre Mercialys et le Groupe, suite à la cession effective de 1% des titres Mercialys dans le cadre du TRS décrit en note 2. La variation de +9 millions d'euros en 2017 résultait principalement de la neutralisation des plus ou moins-values dégagées lors des acquisitions et cessions d'actifs immobiliers de Casino à Mercialys à hauteur de la quote-part détenue dans cette entité.

(ii) En 2018, le montant de 54 millions d'euros reflète principalement d'une part la même nature de reclassement de présentation à hauteur de 20 millions d'euros que celle effectuée en 2017 au titre de la quote-part de perte de ces entreprises associées et d'autre part la souscription d'une augmentation de capital par Franprix – Leader Price dans un masterfranchisé à hauteur de 20 millions d'euros. En 2017, le montant de 40 millions d'euros reflétait essentiellement le reclassement de présentation de la quote-part des pertes d'entreprises associées de Franprix-Leader Price excédant la valeur comptable des participations lorsque Franprix-Leader Price a l'obligation de supporter sa quote-part dans les pertes de ces entités associées.

3.3.4 Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées et des coentreprises

À l'exception de Mercialys, les entreprises associées et coentreprises n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements. Les tests de perte de valeur effectués au 31 décembre 2018 n'ont conduit à aucune perte de valeur tout comme au 31 décembre 2017.

Concernant Mercialys, la juste valeur de cette participation à la clôture s'élève à 432 millions d'euros pour 39,2% de détention, déterminée sur la base du cours de bourse du 31 décembre 2018 (2017 : 683 millions d'euros pour 40,2%) ; celle-ci ne fait pas ressortir de perte de valeur. L'actif net réévalué triple net (ANR) EPRA de Mercialys ressort au 31 décembre 2018 à 1 940 millions d'euros à 100%, soit 761 millions d'euros pour la quote-part détenue par le Groupe.

3.3.5 Quote-part des passifs éventuels dans les entreprises associées et les coentreprises

Au 31 décembre 2018 et 2017, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

3.3.6 Transactions avec les parties liées (entreprises associées et coentreprises)

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

en millions d'euros	2018		2017 retraité	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Prêts	28	11	15	13
<i>dont dépréciation</i>	(44)	-	(63)	-
Créances	139	48	120	49
<i>dont dépréciation</i>	-	-	(1)	-
Dettes	30	549	10	274
Charges	81 ⁽ⁱ⁾	2 323 ⁽ⁱⁱ⁾	89 ⁽ⁱ⁾	1 117 ⁽ⁱⁱ⁾
Produits	1 051 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	38	937 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	17

(i) Dont loyers hors charges locatives au titre de 70 baux signés avec Mercialys pour 53 millions d'euros en 2018 (2017 : 74 baux pour 55 millions d'euros). Au 31 décembre 2018, les engagements de loyers envers Mercialys portant sur des actifs immobiliers s'élèvent à 111 millions d'euros dont 40 millions d'euros à moins d'un an

(ii) Dont 1 164 millions d'euros d'achats de carburant auprès de Distridyn et 1 127 millions d'euros d'achats de marchandises auprès de CD Supply Innovation en 2018 (2017 : respectivement 1 095 et 0 millions d'euros)

(iii) Les produits de 1 051 millions d'euros en 2018 et 937 millions d'euros en 2017 incluent à hauteur de 899 et 826 millions d'euros respectivement les ventes de marchandises de Franprix - Leader Price et Distribution Casino France envers des masterfranchisés mis en équivalence. Ils incluent également les produits liés aux opérations immobilières avec Mercialys présentés en « Autres revenus » pour 33 millions d'euros (2017 : 38 millions d'euros)

Transactions avec Mercialys

Dans le cadre de ses relations avec Mercialys, Casino a conclu différents accords :

- Casino est locataire dans certains centres commerciaux. Les montants des loyers sont mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- Convention d'*asset management* : le Groupe effectue la gestion locative de la quasi-totalité des sites de Mercialys. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 6 millions d'euros en 2018 (2017 : 6 millions d'euros).
- Convention de partenariat : cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration de Casino du 19 juin 2012. Un avenant à cette convention a été signé le 12 novembre 2014. Le principe fondamental de la Convention de partenariat, selon lequel Casino développe et mène un pipeline de projets que Mercialys acquiert pour nourrir sa croissance, a été préservé. La Convention initiale portait sur un pipeline de projets offrant une visibilité suffisante. La nouvelle convention permet à Mercialys de proposer de nouveaux projets qui seront étudiés par Casino puis suivis dans le cadre de comités de suivi. Casino n'engagera les travaux qu'une fois la commande réitérée par Mercialys, réitération qui interviendra après obtention définitive des autorisations et précommercialisation des projets au minimum à un seuil de 60% (en % des loyers prévisionnels – baux signés).

Le prix d'acquisition des projets développés par Casino, uniquement déterminé dans le cadre de la convention initiale sur la base d'un taux de capitalisation des loyers défini selon une matrice - mise à jour semestriellement en fonction de l'évolution des taux d'expertise du patrimoine de Mercialys - et des loyers prévisionnels du projet, peuvent également être déterminés sur un prix de vente prévisionnel calculé sur la base du TRI prévisionnel (de 8 à 10%).

Le principe du partage à 50/50 de l'*upside/downside* est maintenu pour tenir compte des conditions effectives auxquelles les actifs seront commercialisés. Ainsi, s'il existe un différentiel positif ou négatif ('*upside*' / '*downside*') entre les loyers effectifs résultant de la commercialisation et des loyers prévus à l'origine, le prix sera ajusté, à la hausse ou à la baisse, de 50% de la différence ainsi constatée. Dans le cadre du processus d'acquisition anticipée évoqué précédemment, une clause de rendez-vous entre les parties est prévue dans les contrats.

En contrepartie de cette exclusivité, Mercialys s'est engagée à ne pas investir dans des opérations susceptibles d'avoir un impact concurrentiel significatif dans la zone de chalandise d'un site à enseigne alimentaire du Groupe Casino.

Fin janvier 2017, les parties ont étendu de 3 ans la convention de Partenariat, jusqu'à fin 2020.

En 2018, aucun projet n'a été cédé dans le cadre de cette convention de partenariat.

- Convention de prestations de services : le Groupe fournit des prestations représentatives de fonctions supports à Mercialys en matière de gestion administrative, de comptabilité-finance, d'informatique et immobilière. Le produit comptabilisé par le Groupe au titre de cette prestation s'élève à 2 millions d'euros en 2018 (2017 : 2 millions d'euros).
- Convention de prestations de conseils : Mercialys met à disposition de Casino une équipe de spécialistes de valorisation de patrimoines immobiliers. Pas d'impact significatif au titre de cette convention en 2018 et 2017. Les parties ont décidé de mettre un terme à cette convention le 31 décembre 2018. Une nouvelle convention, à durée déterminée, avec une première période de six mois, commençant à courir du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 a été conclue, ayant pour objet des prestations d'asset management délivrées par les équipes de Mercialys au titre des projets gérés pour le compte de Casino. Cette Convention sera automatiquement et tacitement reconduite pour une nouvelle période de six mois, étant précisé que la durée totale de cette convention ne pourra pas excéder 48 mois.
- Convention de mandat de vente exclusif : Casino est mandaté par Mercialys dans le cadre de recherche d'acquéreur d'actifs immobiliers.
- Convention de compte courant et de gestion de trésorerie : il est prévu une ligne de crédit confirmée par Casino à Mercialys d'un montant maximal de 50 millions d'euros, de maturité décembre 2020 rémunérée à un taux basé sur l'Euribor majoré d'une marge de 0,40% ou 0,95% l'an selon le montant de l'avance. Par ailleurs, une commission de non-utilisation de 0,38% l'an (40% de la marge de 0,95%) est facturée par le Groupe. Pas d'impact significatif au titre de cette convention en 2018 et 2017.

Au cours de l'exercice, le Groupe a signé un contrat de promotion immobilière avec la société Sacré Cœur (filiale de Mercialys) générant, après prise en compte de l'élimination à hauteur de la participation détenue dans Mercialys, la reconnaissance d'autres revenus pour 24 millions d'euros et une contribution non significative en EBITDA.

Par ailleurs, le Groupe a cédé à des tiers trois projets d'hypermarchés à transformer ; l'incidence de ces opérations sur l'exercice 2018 se résume par la reconnaissance d'autres revenus et une contribution positive en EBITDA de respectivement 47 et 24 millions d'euros après prise en compte de l'élimination à hauteur de la participation détenue de 10% dans les sociétés acquéreuses.

3.3.7 Engagements à l'égard des coentreprises

Le Groupe a octroyé à des coentreprises des cautions et garanties (présentées également en note 6.11.1) dont le montant s'élève à 93 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 125 millions d'euros) dont respectivement 68 et 25 millions d'euros envers Distridyn et CD Supply Innovation.

3.4 Engagements liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle – « PUTs minoritaires »

Principe comptable

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs. Le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » en lecture directe au bilan consolidé.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, puis la norme IFRS 10, appliquée dans les comptes à compter du 1^{er} janvier 2014, précisent le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de vente, selon que les options ont été émises avant ou après le 1^{er} janvier 2010 en conformité avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers :

- les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en goodwill. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en goodwill ;
- les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

Les Puts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

en millions d'euros	% de détention du Groupe	Engagement vis-à-vis des intérêts ne donnant pas le contrôle	Prix fixe ou variable	Dettes non courantes ^(iv)	Dettes courantes ^(iv)
Franprix – Leader Price ⁽ⁱ⁾	58,67% à 70,00%	30,00% à 41,33%	F / V	39	7
Éxito (Disco) ⁽ⁱⁱ⁾	62,49%	29,82%	V	-	117
Distribution Casino France ⁽ⁱⁱⁱ⁾	60,00%	40,00%	V	20	-
Autres				4	1
Total des engagements				63	126

(i) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix - Leader Price est basée généralement sur le résultat net ou un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de ces indicateurs n'a pas d'impact significatif. Les périodes d'exercice de ces options s'échelonnent entre 2018 et 2031

(ii) Cette option est exercable à tout moment et jusqu'au 21 juin 2021. Le prix d'exercice est basé sur la plus avantageuse entre différentes formules de calcul. Au 31 décembre 2018, la formule retenue est celle basée sur un multiple de 12 fois la moyenne du résultat net des deux derniers exercices. La variation de +/- 10% du résultat net induirait une variation de la dette de +/- 12 millions d'euros au 31 décembre 2018

(iii) La valeur de cette promesse d'achat, portant sur 5 supermarchés Casino (note 3.1.3), est basée sur un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de l'indicateur n'a pas d'impact significatif. Cette option est exercable entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2023

(iv) Au 31 décembre 2017, les « Puts minoritaires » s'élevaient à 171 millions d'euros dont 143 millions d'euros en part courante. L'augmentation sur l'exercice 2018 s'explique principalement par les nouveaux engagements consentis à des masterfranchisés portant sur des magasins Franprix-Leader Price et Casino dans le cadre des opérations décrites en notes 3.1.2 et 3.1.3

3.4.2 Engagements hors bilan

Principe comptable

Les promesses d'achat (put) et les promesses de vente (call) portant sur des participations (titres ne donnant pas le contrôle de la société) sont généralement comptabilisées comme des dérivés. Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents.

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat, mais est également bénéficiaire de promesses de vente ; dans ce cas-là, la valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Le montant des promesses d'achat d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2018 et concerne des sociétés au sein des sous-groupes Monoprix et Franprix-Leader Price (2017 : 16 millions d'euros).

Le montant des promesses de vente d'actions portant sur des sociétés non contrôlées s'élève à 348 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 421 millions d'euros) dont les principales sont les suivantes :

- Le Groupe bénéficie des promesses de vente suivantes, dans le cadre des transactions avec Mercialys :
 - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur 100% des actifs ou sur 100% des titres de la société Hyperthetis Participations exerçable à compter du 31 décembre 2020 et jusqu'au 31 mars 2022 ;
 - une promesse de vente à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti portant sur un actif immobilier précédemment cédé à la société Immosiris exerçable à compter du 31 mars 2021 et jusqu'au 30 septembre 2022 ;
- Dans le cadre des transactions effectuées avec des masterfranchisés décrites en notes 3.1.2 / 3.2.1 et 3.2.2, le Groupe bénéficie de promesses de vente valorisées sur la base d'un pourcentage d'amélioration de l'EBITDA ou d'un multiple de chiffre d'affaires et qui sont exerçables entre 2018 et 2023.

3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Principe comptable

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 11).

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité représente une ligne d'activité principale et distincte quand elle représente un « secteur de reporting » et une telle activité est considérée abandonnée lorsque les critères de classification comme « actif détenu en vue de la vente » ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

3.5.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

en millions d'euros	Notes	2018		2017	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Sous-groupe Via Varejo	2 / 3.5.2	5 698	4 426	6 041	4 571
Autres France Retail ⁽ⁱ⁾		1 342	202	545	109
Autres Latam Retail		20	-	7	-
Total		7 061	4 628	6 593	4 680
Actif net		2 433		1 913	
<i>Dont part du Groupe de la filiale vendeuse</i>	11.2	1 689		1 070	

(i) Au 31 décembre 2018, cette ligne est composée principalement de magasins et d'actifs immobiliers à hauteur de 874 millions d'euros (part du Groupe) en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins et des titres Mercialys faisant l'objet du contrat de TRS pour 114 millions d'euros (note 3.1.4). Au 31 décembre 2017, cette ligne était composée essentiellement d'actifs immobiliers et de magasins

3.5.2 Activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées, composé essentiellement de Via Varejo (y compris Cnova Brésil) (note 2), est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	2018 ⁽ⁱ⁾	2017
Chiffre d'affaires, hors taxes	6 253	7 115
Charges	(6 298)	(7 006)
Résultat de cession des activités abandonnées	-	-
<i>Prix de cession</i>	-	-
<i>Frais relatifs aux cessions</i>	-	-
<i>Actif net comptable cédé</i>	-	-
<i>Recyclage des autres éléments du résultat global net d'impôt ⁽ⁱⁱ⁾</i>	-	-
Perte résultant de la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de Via Varejo ⁽ⁱⁱⁱ⁾	-	(36)
Résultat net avant impôt des activités abandonnées	(46)	74
Produit / (charge) d'impôt	16	(34)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	9	7
Résultat net des activités abandonnées	(21)	47
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(9)</i>	<i>(7)</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(11)</i>	<i>54</i>

(i) L'EBITDA réalisé par Via Varejo au titre de l'exercice 2018 s'élève à 268 millions d'euros (2017 : 414 millions d'euros)

(ii) Le reclassement de Via Varejo en activités abandonnées n'a aucune incidence dans les autres éléments du résultat global des exercices 2018 et 2017. La cession effective de Via Varejo ne déclenche pas de recyclage d'écart de conversion en résultat

(iii) Aucune perte de valeur additionnelle n'a été comptabilisée sur l'exercice 2018. Au 31 décembre 2018, le cours de bourse s'établit à 4,39 réais par action soit une capitalisation boursière de 1 279 millions d'euros hors prime de contrôle

Le résultat par action des activités abandonnées est présenté en note 12.10.

3.5.3 Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées

Au titre des exercices 2018 et 2017, les flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées correspondent essentiellement aux flux de Via Varejo.

Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

Principe comptable

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie générés par l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transactions, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transactions), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) hors opérations de location-financement ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transaction et le cas échéant les paiements différés), intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement et aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés. Cette catégorie inclut également les flux générés par les dettes fournisseurs requalifiées en dettes financières.

4.1 Réconciliation des dotations aux provisions

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Perte de valeur nette sur goodwill	10.1.2	(1)	(5)
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(12)	(11)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	10.3.2	(54)	(54)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement	10.4.2	(1)	(6)
Perte de valeur nette sur autres actifs ⁽ⁱ⁾		(142)	(4)
(Dotation) / reprise de provision pour risques et charges		(12)	29
Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie		(221)	(51)

(i) Concerne essentiellement les actifs classés selon IFRS 5

4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

en millions d'euros	Notes	31 décembre 2017 retraité	Incidences IFRS 9 et IFRS 2	Flux de trésorerie d'exploitation	Autres flux de trésorerie	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. et autres	31 décembre 2018
Stocks de marchandises	6.6	(3 689)	-	(198)	-	(58)	177	103	(3 665)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(126)	-	(41)	-	(2)	4	(14)	(179)
Fournisseurs	Bilan	6 664	-	329	-	47	(284)	(68)	6 688
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(937)	46	(121)	-	10	37	60	(905)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	512	1	(161)	(56)	64	(10)	52	403
TOTAL		2 425	47	(192)	(56)	62	(76)	133	2 343

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} janvier 2017 retraité	Flux de trésorerie d'exploitation	Autres flux de trésorerie	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. et autres	31 décembre 2017 retraité
Stocks de marchandises	6.6	(3 769)	(216)	-	(3)	252	48	(3 689)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(170)	85	-	38	(1)	(78)	(126)
Fournisseurs	Bilan	6 936	173	-	10	(423)	(33)	6 664
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(886)	(106)	-	(1)	42	13	(937)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	737	(240)	73	(53)	4	(9)	512
TOTAL		2 848	(303)	73	(8)	(126)	(58)	2 425

4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	10.2.2	(211)	(183)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles	10.3.2	(881)	(931)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	10.4.2	(59)	(130)
Variations des dettes sur immobilisations		(46)	(31)
Acquisitions d'immobilisations en location-financement		2	14
Capitalisation des coûts d'emprunts (IAS 23)	10.3.3	11	14
Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		(1 185)	(1 247)

4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Sorties d'immobilisations incorporelles	10.2.2	15	19
Sorties d'immobilisations corporelles	10.3.2	326	249
Sorties d'immeubles de placement	10.4.2	1	1
Résultats de cessions d'actifs		232	(12)
Variation des créances sur immobilisations		(26)	(54)
Sorties des actifs classés en IFRS 5		693	101
Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		1 241	303

4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

en millions d'euros	2018	2017
Montant payé pour les prises de contrôle	(112)	(48)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	(18)	2
Montant reçu pour les pertes de contrôle	34	8
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	-	(31)
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	(95)	(69)

En 2018, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résulte principalement :

- de la prise de contrôle de la société Sarenza pour -43 millions d'euros dont -20 millions d'euros de trésorerie négative acquise et -22 millions d'euros de prix décaissé (note 3.1.1) ;
- des prises de contrôle dans le sous-groupe Franprix – Leader Price pour -78 millions d'euros dont -68 millions d'euros décaissés au titre des opérations de la période (note 3.1.2) et -11 millions d'euros au titre d'opérations 2017 (note 3.2.2) ;
- des pertes de contrôle dans le sous-groupe Franprix – Leader Price pour +27 millions d'euros dont 33 millions d'euros encaissés au titre de la cession d'un ensemble de 105 magasins, décrite en note 3.1.2

En 2017, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résultait principalement :

- de la trésorerie cédée lors de la perte de contrôle de l'ensemble de supermarchés Casino pour -30 millions d'euros (note 3.2.1)
- de différentes prises de contrôle dans le sous-groupe Franprix-Leader Price pour -23 millions d'euros (note 3.2.2)
- du paiement du solde du prix d'acquisition en lien avec la prise de contrôle des magasins Super Inter réalisée en 2015 pour -15 millions d'euros

4.6 Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

en millions d'euros	2018	2017
Montant payé pour l'acquisition de titres d'entreprises associées et coentreprises	(39)	(17)
Montant reçu pour la cession de titres d'entreprises associées et coentreprises	209	-
Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	170	(17)

En 2018, l'incidence nette de ces opérations résulte essentiellement de la cession d'un bloc d'actions Mercialys représentant 15% du capital (note 3.1.4).

4.7 Réconciliation des dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Dividendes versés / à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	(103)	(69)
Paiement au cours de l'année d'une dette de dividendes reconnue à fin d'année précédente		(2)	11
Effet de change		(2)	(2)
Incidences des activités abandonnées		2	7
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(104)	(52)

4.8 Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Distribution Casino France – cession sans perte de contrôle	3.1.3	20	-
Green Yellow – cession sans perte de contrôle ⁽ⁱ⁾	2	149	-
Éxito – contribution complémentaire de FIC dans Viva Malls ⁽ⁱ⁾		77	80
Sous-groupe Franprix – Leader Price – Acquisition de titres Sarjel	3.2.2	-	(19)
Offre publique d'achat des titres de Cnova N.V.		(3)	(171)
Autres		(12)	(7)
Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		232	(117)

(i) Voir renvoi (vii) de l'état de variation des capitaux propres consolidés

4.9 Réconciliation entre la variation de trésorerie et la variation de dette financière nette

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Variation de trésorerie		377	(2 651)
Augmentation d'emprunts et dettes financières ⁽ⁱ⁾		(1 542)	(1 589)
Diminution d'emprunts et dettes financières ⁽ⁱ⁾		1 346	2 534
Variations de dettes sans effet de trésorerie ⁽ⁱ⁾		452	388
<i>Variation part du Groupe d'actifs nets détenus en vue de la vente</i>		624	366
<i>Variation d'autres actifs financiers</i>		47	-
<i>Dettes financières liées aux variations de périmètre</i>		(225)	-
<i>Variation de couverture de juste valeur</i>		(60)	(92)
<i>Intérêts courus</i>		34	109
<i>Autres</i>		32	5
Incidences IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018		(19)	-
Incidence des variations monétaires ⁽ⁱ⁾		163	350
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		(71)	208
Variation de dette financière nette		705	(759)
Dette financière nette à l'ouverture		4 126	3 367
Dette financière nette à la clôture	11.2	3 421	4 126

(i) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies

4.10 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat	11.3.1	(327)	(367)
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		4	(4)
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		27	23
Capitalisation des coûts d'emprunts	10.3.3	(11)	(14)
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières ⁽ⁱ⁾		(35)	(60)
Coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	(81)	(83)
Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(424)	(505)

(i) En 2018, sont inclus notamment les impacts des dénouements de swaps de taux du périmètre France à hauteur de 59 millions d'euros (2017 : 90 millions d'euros)

Note 5 Information sectorielle

Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Depuis 2016, les secteurs présentés (dits « secteurs de reporting ») sont les suivants :

- France Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution (principalement les enseignes des sous-groupes Casino, Monoprix, Franprix-Leader Price et Vindémia),
- Latam Retail : secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution alimentaire en Amérique Latine (principalement les enseignes alimentaires de GPA ainsi que les enseignes des sous-groupes Éxito, Disco - Devoto et Libertad),
- E-commerce : secteur de reporting qui regroupe les activités de Cdiscount et la holding Cnova N.V.

Les secteurs regroupés au sein de France Retail et de Latam Retail présentent une nature des produits vendus, des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution, une offre marketing et une performance financière long-terme similaires.

Les secteurs de reporting reflètent les activités pures de distribution ainsi que les activités accessoires liées à la distribution. En particulier, compte tenu de la stratégie duale et de l'interconnexion entre distribution et immobilier, les secteurs opérationnels comprennent la gestion des actifs immobiliers, les opérations de promotion immobilière et les activités énergétiques.

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant (inclut notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des « Business Unit » du Groupe) et de l'EBITDA. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information n'est présentée par secteur opérationnel en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2018
Chiffre d'affaires externe (6.1)	19 061	15 577	1 965	36 604
EBITDA	914 ⁽ⁱ⁾	932 ⁽ⁱⁱ⁾	19	1 865
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(335)	(288)	(33)	(656)
Résultat opérationnel courant	579 ⁽ⁱ⁾	644 ⁽ⁱⁱ⁾	(14)	1 209

(i) Dont 61 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France

(ii) Dont 481 millions de réais (111 millions d'euros) au titre de crédits de taxes reconnus par GPA (principalement liés à la reprise de provision sur le crédit ICMS ST d'Assai suite à un changement législatif – voir ci-dessous)

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2017 retraité
Chiffre d'affaires externe (6.1)	18 799	16 782	1 908	37 490
EBITDA	882 ⁽ⁱ⁾	1 029 ⁽ⁱⁱ⁾	(10)	1 900
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(345)	(316)	(27)	(688)
Résultat opérationnel courant	536 ⁽ⁱ⁾	713 ⁽ⁱⁱ⁾	(37)	1 213
<i>Dont impacts IFRS 15 sur le chiffre d'affaires</i>	<i>(104)</i>	<i>(141)</i>	<i>(87)</i>	<i>(332)</i>
<i>Dont impacts IFRS 15 sur le résultat opérationnel courant</i>	<i>(19)</i>	<i>-</i>	<i>(10)</i>	<i>(30)</i>

(i) Dont 87 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France

(ii) Dont 723 millions de réais (201 millions d'euros) au titre de crédits de taxes ICMS-ST antérieurs à novembre 2016 reconnus par GPA au cours de l'exercice en diminution du « coût d'achat complet des marchandises vendues » consécutivement à la publication en avril 2017 de l'accord applicatif de la décision de la Cour suprême fédérale brésilienne d'octobre 2016 stipulant que la taxe ICMS-ST n'était pas une taxe définitive et donc n'avait pas à être incluse dans la base de calcul des taxes PIS et COFINS, permettant ainsi à GPA d'en demander le remboursement aux États brésiliens. Les crédits de taxes ICMS-ST antérieurs à novembre 2016 relatifs à Sendas Distribution (filiale de GPA) d'un montant de 369 millions de réais (soit 102 millions d'euros) n'ont pas eu d'impact sur le compte de résultat car totalement dépréciés en l'absence de perspectives de recouvrement

5.2 Indicateurs clés par zone géographique

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2018	21 022	15 568	13	36 604
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2017 retraité	20 703	16 782	5	37 490

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Actifs non courants au 31 décembre 2018 ⁽ⁱ⁾	10 073	8 488	51	18 612
Actifs non courants au 31 décembre 2017 retraité ⁽ⁱ⁾	11 486	8 822	49	20 357

(i) Les actifs non courants comprennent les goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an

Note 6 Données liées à l'activité

6.1 Produits des activités ordinaires

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a revu son principe comptable relatif aux produits des activités ordinaires.

Principe comptable

Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins et les stations-services, sur les sites e-commerce, dans les établissements de restauration, les revenus générés par les activités de franchise et de location gérance ainsi que les revenus des activités financières.

L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les « Autres revenus » comprennent les produits liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de biens, les revenus locatifs, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes ainsi que les produits associés aux activités énergétiques.

Les « Autres revenus » incluent majoritairement des produits dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que des revenus locatifs dans le champ d'application d'IAS 17.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu, c'est-à-dire à l'avancement.

Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :

- les ventes de biens (y compris dans le cadre de l'activité de marchand de biens) : dans ce cas le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la délivrance du bien au client. Les revenus attachés à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison, soit principalement :
 - lors du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
 - à la réception de la marchandise chez les franchisés et affiliés ;
 - à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les ventes d'abonnements, les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas le Groupe n'a généralement pour les transactions entrant dans le champ d'application IFRS 15 qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le résultat à l'avancement est généralement calculé à partir de la marge à terminaison prévisionnelle, pondérée par le taux d'avancement déterminé selon les coûts encourus (méthode des *inputs*).
- les produits associés aux activités énergétiques : le Groupe identifie généralement une obligation de performance lors de la livraison de centrales photovoltaïques (assortie le cas échéant d'une contrepartie variable) ou la cession de contrats de performance énergétique. Le Groupe vend également des services à l'énergie reconnus lors de la réalisation de la prestation.

La grande majorité des revenus sont reconnus à un instant donné.

En cas de paiement différé d'une durée inhabituellement longue et non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est reconnu pour un montant correspondant au prix actualisé. La différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant est constatée en « autres produits financiers » répartis sur la durée du différé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :

▪ Un actif sur contrat reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.

Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit incondicional à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

▪ Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélisation des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

▪ Les coûts d'obtention des contrats sont des coûts marginaux qui ont été engagés pour obtenir des contrats avec des clients, qui n'auraient pas été engagés si les contrats n'avaient pas été obtenus et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Les coûts d'exécution des contrats sont des coûts directement liés à un contrat, qui procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui lui permettront de remplir ses obligations de performance futures et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Pour le Groupe, les coûts d'obtention et d'exécution des contrats sont principalement ceux engagés dans le cadre de son activité de franchise et d'affiliation. Le Groupe capitalise ces coûts qui sont amortis sur la durée du contrat de franchise ou d'affiliation et font l'objet de tests de dépréciation périodique.

Les actifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre des dépréciations d'actifs.

6.1.1 Ventilation des revenus totaux

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2018
Chiffre d'affaires, hors taxes	19 061	15 577	1 965	36 604
Autres revenus	381	151	-	532
Revenus totaux	19 442	15 728	1 965	37 136

en millions d'euros	France Retail	Latam Retail	E-commerce	2017 retraité
Chiffre d'affaires, hors taxes	18 799	16 782	1 908	37 490
Autres revenus	397	158	-	555
Revenus totaux	19 197	16 940	1 908	38 045

6.1.2 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats, actifs et passifs sur contrats

En millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité
Coûts d'obtention et d'exécution des contrats	6.8 / 6.9	152	131
Actifs sur contrats	6.8 / 6.9	10	12
Actifs au titre des droits de retour présentés en « stocks »	6.6	3	3
Passifs sur contrats	6.10	119	115

6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a revu son principe comptable relatif au « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Principe comptable

Marge des activités courantes

La marge des activités courantes correspond à la différence entre les « Revenus totaux » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes, des coopérations commerciales et, le cas échéant des crédits d'impôts attachés à ces achats, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution, l'amortissement des coûts d'obtention et d'exécution des contrats, et les coûts logistiques. Il inclut également le coût de revient et la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchands de biens.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A chaque clôture, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Variation de stocks

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Coûts logistiques

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid – Rendu droits acquittés) sont présentés en « achats et variations de stocks ». Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

en millions d'euros	Note	2018	2017 retraité
Achats et variation de stocks		(26 323)	(27 022)
Coûts logistiques	6.3	(1 508)	(1 532)
Coût d'achat complet des marchandises vendues		(27 831)	(28 555)

6.3 Nature de charges par fonction

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a revu son principe comptable relatif au « Coût des ventes ».

Principe comptable

Coût des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des coûts des fonctions supports, et notamment les fonctions achat et approvisionnement, commerciale et marketing, informatique et finance.

Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture ne correspondant pas à la définition d'un actif et les frais après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2018
Frais de personnel	(548)	(3 135)	(824)	(4 507)
Autres charges	(926)	(3 066)	(448)	(4 441)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(34)	(478)	(144)	(656)
Total	(1 508)	(6 679)	(1 416)	(9 604)

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2017 retraité
Frais de personnel	(556)	(3 262)	(789)	(4 607)
Autres charges	(938)	(3 132)	(444)	(4 515)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(38)	(507)	(143)	(688)
Total	(1 532)	(6 902)	(1 376)	(9 810)

(i) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues »

Il a été instauré en France un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (remboursable au bout de 3 ans) de 7% en 2017 et 6% pour les rémunérations versées à compter du 1^{er} janvier 2018 (9% pour Vindémia), assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC. Le Groupe a reconnu en 2018 ce produit de CICE de 78 millions d'euros (2017 : 104 millions d'euros) en réduction des charges de personnel et a cédé sans recours sa créance comme en 2017. À partir du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

6.4 Amortissements

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(126)	(122)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	10.3.2	(522)	(553)
Dotations aux amortissements sur immeubles de placement	10.4.2	(8)	(12)
Total des dotations aux amortissements	5.1 / 6.3	(656)	(688)

6.5 Autres produits et charges opérationnels

Principe comptable

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue) ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation).

en millions d'euros	2018	2017
Total des Autres Produits opérationnels	423	185
Total des Autres Charges opérationnelles	(798)	(666)
	(375)	(480)
Détail par nature		
Résultat de cession d'actifs non courants (i) (vi)	256	1
Pertes nettes de valeur des actifs (ii) (vi)	(177)	(70)
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre (iii) (vi)	(146)	(90)
Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / charges nets liés à des opérations de périmètre	(67)	(159)
Provisions et charges pour restructuration (iv) (vi)	(211)	(217)
Provisions et charges pour litiges et risques (v)	(84)	(92)
Autres	(14)	(13)
Sous-total	(308)	(321)
Total autres produits et charges opérationnels nets	(375)	(480)

- (i) Le résultat net de cession d'actifs non courants sur l'exercice 2018 concerne principalement le secteur France Retail et plus particulièrement les cessions réalisées par Monoprix (voir note 2).
- (ii) La perte de valeur enregistrée sur l'exercice 2018 porte principalement sur le secteur France Retail. La perte de valeur enregistrée en 2017 portait principalement sur des actifs isolés des secteurs France Retail pour 36 millions d'euros, Latam Retail (essentiellement GPA) pour 28 millions d'euros et E-commerce pour 7 millions d'euros.
- (iii) La charge nette de 146 millions d'euros constatée sur l'exercice 2018 résulte notamment en application d'IAS 21 du recyclage en compte de résultat d'écarts de conversion préalablement reconnus en capitaux propres pour 67 millions d'euros (note 12.7.2). La charge nette de 90 millions d'euros constatée sur l'exercice 2017 résultait principalement de la perte de contrôle de supermarchés par Distribution Casino France pour 30 millions d'euros (note 3.2.1), d'une charge nette liée à diverses opérations de périmètre chez Franprix – Leader Price pour 9 millions d'euros, et d'honoraires à hauteur de 31 millions d'euros.
- (iv) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2018 concerne principalement le secteur France Retail à hauteur de 140 millions d'euros (dont des coûts sociaux et des coûts de fermeture de magasins pour 102 millions d'euros ainsi que des coûts de transformation du parc de magasins pour 24 millions d'euros) et Latam Retail à hauteur de 58 millions d'euros (principalement GPA). En 2017, elle portait principalement sur les secteurs France Retail à hauteur de 169 millions d'euros (dont des coûts sociaux et des coûts de fermeture de magasins pour 113 millions d'euros ainsi que des coûts de transformation du parc de magasins pour 54 millions d'euros) et Latam Retail (principalement GPA) pour 38 millions d'euros.
- (v) Les provisions et charges pour litiges et risques représentent une charge nette de 84 millions d'euros sur l'exercice 2018 qui reflète à hauteur de 35 millions d'euros des risques fiscaux de GPA. Sur l'exercice 2017, la charge nette de 92 millions d'euros reflétait à hauteur de 60 millions d'euros les programmes d'amnisties fiscales auxquels GPA a adhéré sur la période.
- (vi) Réconciliation du détail des pertes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations :

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Pertes de valeur de goodwill	10.1.2	(1)	(5)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	10.2.2	(12)	(11)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	10.3.2	(54)	(54)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	10.4.2	(1)	(6)
Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs (IFRS 5 et autres)		(150)	(11)
Pertes nettes de valeur des actifs des activités poursuivies		(218)	(87)
<i>dont présenté en « Provisions et charges pour restructurations »</i>		(24)	(11)
<i>dont présenté en « Autres pertes nettes de valeur des actifs »</i>		(177)	(70)
<i>dont présenté en « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre »</i>		(19)	(8)
<i>dont présenté en « Résultat de cession d'actifs non courants »</i>		4	1

6.6 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte dans lequel évoluent chacune des « Business units » et de la nature, des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. Le sous-groupe GPA valorise ses stocks au coût moyen unitaire pondéré du fait notamment d'une obligation fiscale ; dans un contexte de rotation rapide des stocks, l'application de la méthode FIFO par GPA n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière et de marchand de biens, le groupe Casino enregistre en stock les actifs et projets en cours de construction.

en millions d'euros	2018	2017 retraité
Valeur brute des stocks de marchandises	3 714	3 736
Valeur brute des stocks de nature immobilière	206	155
Brut	3 919	3 891
Dépréciation des stocks de marchandises	(49)	(47)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(27)	(29)
Dépréciation	(76)	(76)
Stocks en valeur nette (note 4.2)	3 843	3 815

6.7 Créances clients

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, le Groupe a revu ses principes comptables relatifs aux créances clients.

Principe comptable

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 11) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique.

Les créances clients peuvent faire l'objet d'une cession à des établissements bancaires ; elles sont maintenues à l'actif du bilan dès lors que le droit aux flux de trésorerie ou la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

6.7.1 Composition des créances clients

en millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité
Créances clients et comptes rattachés	11.5.3	1 030	1 020
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	6.7.2	(125)	(83)
Créances clients en valeur nette	4.2	905	937

6.7.2 Dépréciation des créances clients

en millions d'euros	2018	2017
Dépréciation des créances clients à l'ouverture – publié	(83)	(76)
Incidences IFRS 9 (note 1.3)	(49)	-
Dépréciation des créances clients à l'ouverture – retraité	(132)	(76)
Dotation	(76)	(55)
Reprise	78	51
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	4	(2)
Dépréciation des créances clients à la clôture	(125)	(83)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 11.5.3 « Risques de contrepartie ».

6.8 Autres actifs courants

6.8.1 Composition des autres actifs courants

en millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité
Autres créances		1 022	950
Actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers	11.2	37	31
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2	41	7
Créances fiscales et sociales brésiliennes	6.9	137	128
Comptes courants des sociétés non consolidées		30	33
Dépréciation des autres créances et comptes courants	6.8.2	(31)	(24)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	11.5.1	34	4
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	11.5.1	6	-
Coûts d'obtention et d'exécution des contrats	6.1.2	41	33
Actifs sur contrats	6.1.2	10	12
Charges constatées d'avance		109	113
Autres actifs courants		1 437	1 287

Les « autres créances » comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales (hors Brésil) ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

6.8.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

en millions d'euros	2018	2017
Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture – publié	(24)	(29)
Incidences IFRS 9 (note 1.3)	(5)	-
Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture – retraité	(29)	(29)
Dotation	(42)	(8)
Reprise	38	5
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	2	8
Dépréciation des autres créances et comptes courants à la clôture	(31)	(24)

6.9 Autres actifs non courants

6.9.1 Composition des autres actifs non courants

en millions d'euros	Notes	2018	2017 retraité
Actifs financiers disponibles à la vente (« AFS »)		-	40
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat		35	-
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		4	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur non courants	11.5.1	67	94
Autres actifs financiers		285	382
<i>Prêts</i>		165	172
<i>Dérivés actifs hors couverture</i>	11.5.1	9	-
<i>Autres créances non courantes</i> ⁽ⁱ⁾		111	210
Créances fiscales et sociales brésiliennes (voir ci-après) ⁽ⁱⁱ⁾		618	439
Dépôts judiciaires versés par GPA	13.2	175	192
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	(48)	(69)
Coûts d'obtention et d'exécution des contrats	6.1.2	111	98
Actifs sur contrats	6.1.2	-	-
Charges constatées d'avance		29	24
Autres actifs non courants		1 275	1 199

(i) La diminution s'explique principalement par l'extinction d'une créance chez GPA relative à des contrats de location de murs de magasins (« créance Paes Mendonça »). Cette créance a en effet été éteinte en septembre 2018 par compensation sur la prime payée lors du renouvellement des droits contractuels d'exploitation de ces magasins pour une durée de 30 ans représentant un actif incorporel pour un montant de 652 millions de réais (soit 151 millions d'euros – note 10.2.2) ; suite à la renégociation, ce montant inclut 101 millions de réais (soit 23 millions d'euros) d'intérêts attachés à la créance reconnus sur l'exercice 2018 en autres produits financiers (note 11.3.2)

(ii) La hausse sur l'exercice 2018 est principalement liée à la reprise de provision sur le crédit ICMS ST d'Assai (note 5.1)

GPA possède des créances fiscales pour un montant total de 755 millions d'euros (dont 618 et 137 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante), principalement liées à l'ICMS (TVA) pour 519 millions d'euros, PIS/COFINS (TVA) et INSS (cotisations patronales liées au régime de protection sociale). Le recouvrement de la principale créance fiscale (ICMS) est attendu comme suit :

en millions d'euros	2018
À moins d'un an	78
Entre un et cinq ans	313
Au-delà de cinq ans	128
Total	519

GPA reconnaît les crédits de taxes qui lui sont dus, notamment ICMS, à chaque fois qu'elle a pu valider et réunir la documentation justifiant ses droits ainsi que l'estimation de l'utilisation de ces droits dans un horizon de temps raisonnable. Ces crédits sont reconnus comme une réduction du coût des achats de marchandises vendues.

6.9.2 Dépréciation des autres actifs non courants

en millions d'euros	2018	2017
Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture - publié	(69)	(40)
Incidences IFRS 9 (note 1.3)	-	-
Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture - retraité	(69)	(40)
Dotations	-	-
Reprise	-	2
Autres reclassements et autres mouvements	21	(31)
Dépréciation des autres actifs non courants à la clôture ⁽ⁱ⁾	(48)	(69)

(i) Correspond principalement à la dépréciation de prêts octroyés par Franprix – Leader Price à des masterfranchisés faisant suite à la prise en compte de la quote-part de perte au titre des intérêts minoritaires de Casino dans certains magasins de ces masterfranchisés (note 3.3.3)

6.10 Autres dettes

en millions d'euros	2018			2017 retraité		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dérivés passifs (note 11.5.1) ⁽ⁱ⁾	285	2	288	260	17	277
Dettes fiscales et sociales	135	1 383	1 518	166	1 359	1 525
Dettes diverses	36	833	869	37	712	749
Dettes sur immobilisations	1	204	205	-	230	230
Comptes courants	-	26	26	-	10	10
Passifs sur contrats (note 6.1.2)	2	116	119	8	107	115
Produits constatés d'avance	13	79	91	18	74	92
TOTAL	472	2 643	3 115	489	2 509	2 999

(i) Comprend essentiellement la juste valeur des instruments de TRS et de forward (note 11.3.2)

6.11 Engagements hors bilan

Principe comptable

À chaque clôture annuelle, la Direction estime au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements hors bilan liés au périmètre et les engagements sur contrats de location sont présentés respectivement en note 3.4.2 et note 7.

6.11.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

en millions d'euros	2018	2017
Actifs donnés en garantie ⁽ⁱ⁾	209	236
Cautions et garanties bancaires données ⁽ⁱⁱ⁾	2 286	2 088
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	32	22
Autres engagements	61	67
Total des engagements donnés	2 588	2 413
<i>Echéances :</i>		
< à 1 an	170	194
De 1 à 5 ans	2 410	2 198
> à 5 ans	7	21

(i) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. À fin 2018, concerne GPA à hauteur de 192 millions d'euros dans le cadre de litiges essentiellement fiscaux décrits en note 13.2 (2017 : 218 millions d'euros)

(ii) En 2018, concerne à hauteur de 2 173 millions d'euros GPA qui a octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (2017 : 1 937 millions d'euros) décrites en note 13.2. Ce montant inclut également des cautions et des garanties accordées pour le compte de coentreprises pour 93 millions (2017 : 125 millions d'euros) décrites en note 3.3.7

6.11.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

en millions d'euros	2018	2017
Cautions et garanties bancaires reçues	63	73
Actifs financiers assortis de garanties	89	72
Lignes de crédit confirmées non utilisées (note 11.2.4)	3 404	3 697
Autres engagements	25	29
Total des engagements reçus	3 581	3 871
<i>Echéances :</i>		
< à 1 an	419	501
De 1 à 5 ans	3 037	3 251
> à 5 ans	126	120

Note 7 Contrats de location

Principe comptable

Au commencement d'un accord, le Groupe détermine si l'accord est ou contient un contrat de location. Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IAS 17 qui distingue les contrats de location-financement et les contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs loués sont initialement comptabilisés pour un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, les actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Contrats de location simple

Les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe.

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus du bailleur font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en moins des charges sur la durée de location.

Les engagements sur contrats de location simple (note 7.2) correspondent aux paiements minimaux futurs fixes calculés sur la durée non résiliable des contrats de location simple.

7.1 Charges de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 987 millions d'euros au 31 décembre 2018 (dont 840 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers se décomposant principalement entre France Retail et Brésil à hauteur respectivement de 556 et 193 millions d'euros) et à 982 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 852 millions d'euros au titre d'actifs immobiliers se décomposant principalement entre France Retail et Brésil à hauteur respectivement de 546 et 222 millions d'euros). Ces informations portent uniquement sur les activités poursuivies.

Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note 7.2.

7.2 Engagements sur contrats de location simple (hors bilan)

PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS IMMOBILIERS

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple, correspondant à la période minimale d'engagement dans le contrat de location après prise en compte, le cas échéant, du paiement d'une indemnité de sortie, sont les suivants :

en millions d'euros	Paiements minimaux	
	2018	2017
À moins d'un an	688	643
Entre un et cinq ans	1 155	944
Au-delà de cinq ans	695	551
Total ⁽ⁱ⁾	2 538	2 139
<i>dont France</i>	<i>1 814</i>	<i>1 258</i>
<i>dont GPA alimentaire ⁽ⁱⁱ⁾</i>	<i>92</i>	<i>99</i>
<i>dont Éxito</i>	<i>418</i>	<i>652</i>
<i>dont Uruguay</i>	<i>65</i>	<i>67</i>
<i>dont E-commerce</i>	<i>147</i>	<i>61</i>

(i) Les paiements minimaux relatifs aux activités abandonnées de Via Varejo non inclus dans le tableau ci-dessus s'élèvent à 231 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 279 millions d'euros)

(ii) GPA a analysé et conclu que ses contrats de location sont résiliables avant leurs termes. Dans le cas d'une résiliation, le paiement minimum dû correspond à une indemnité de résiliation allant en général de 1 à 12 mois de loyer

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 40 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018 contre 39 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017.

PRENEUR DE LOCATION SIMPLE SUR ACTIFS MOBILIERS

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

en millions d'euros	Paiements minimaux	
	2018	2017
À moins d'un an	162	125
Entre un et cinq ans	477	377
Au-delà de cinq ans	75	85
Total ⁽ⁱ⁾	714	587

(i) Représente principalement le secteur France Retail

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 14 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018 contre un montant de 10 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2017.

BAILLEUR DE LOCATION SIMPLE

Par ailleurs, le Groupe est également bailleur de location simple à travers son activité immobilière. Les montants des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

en millions d'euros	Paiements minimaux	
	2018	2017
À moins d'un an	76	67
Entre un et cinq ans	149	109
Au-delà de cinq ans	128	121
Total	353	296

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2018, s'élève à 5 millions d'euros contre 6 millions d'euros en 2017.

7.3 Charges de location-financement

Le montant des loyers conditionnels relatifs à des contrats de location-financement compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2018 s'élève à 5 millions d'euros (2017 : 5 millions d'euros).

Les montants des loyers futurs de location-financement sont présentés en note 7.5.

7.4 Immobilisations financées en location-financement

Le Groupe a des contrats de location-financement qui se décomposent de la façon suivante :

en millions d'euros	2018			2017		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Immobilisations incorporelles	85	(60)	25	95	(59)	36
Terrains	20	(2)	18	26	(2)	24
Constructions	89	(52)	37	156	(97)	59
Matériels et autres immobilisations	377	(363)	13	414	(395)	18
Total	571	(478)	93	691	(554)	137

7.5 Engagements sur contrats de location-financement

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement d'une part, et d'autre part sur divers matériels et équipements. Le rapprochement entre les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée de ces paiements minimaux est présenté ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, la dette de location-financement de 47 millions d'euros (note 11.2) porte sur des actifs immobiliers et mobiliers pour respectivement 11 et 36 millions d'euros.

PRENEUR DE LOCATION-FINANCEMENT SUR ACTIFS IMMOBILIERS

en millions d'euros	2018		2017	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	4	2	5	2
Entre un et cinq ans	12	4	15	5
Au-delà de cinq ans	33	6	39	7
Paiements minimaux totaux au titre de la location	49	11	59	14
Montants représentant des charges de financement	(38)		(44)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	11		14	

PRENEUR DE LOCATION-FINANCEMENT SUR ACTIFS MOBILIERS

en millions d'euros	2018		2017	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
À moins d'un an	12	10	17	15
Entre un et cinq ans	26	25	36	34
Au-delà de cinq ans	-	-	1	1
Paiements minimaux totaux au titre de la location	38	36	54	50
Montants représentant des charges de financement	(3)		(4)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	36		50	

Note 8 Charges de personnel

8.1 Frais de personnel

Les frais de personnel par destination sont présentés en note 6.3.

8.2 Provision pour retraites et engagements assimilés

Principe comptable

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

- **Dans le cadre de régimes à cotisations définies**, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.
- **Dans le cadre de régimes à prestations définies**, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant est comptabilisé immédiatement en charges.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant ;
- Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en autres produits et charges opérationnels ;
- La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Provisions pour autres avantages long terme pendant l'emploi

- **Les autres avantages à long terme pendant l'emploi**, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

8.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

en millions d'euros	2018			2017		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Retraites	318	10	328	307	10	317
Médailles du travail	38	1	38	41	1	41
Prime pour services rendus	11	-	11	10	-	11
Provisions pour retraites et engagements assimilés	366	11	377	358	11	369

8.2.2 Présentation des régimes de retraite

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 326 millions d'euros au titre de l'exercice 2018 et concerne à hauteur de 89% les filiales françaises du Groupe (respectivement 334 millions d'euros hors activités abandonnées et 87% au titre de l'exercice 2017).

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite, soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

8.2.3 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (engagements de retraite)

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'actualisation	1,7 %	1,5 %	1,7 % - 7,1%	1,5 % - 7,7 %
Taux de croissance attendu des salaires	1,6 % - 2,0%	1,5 % - 2,0 %	1,0 % - 3,5%	1,0 % - 3,5 %
Age de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 65 ans	57 - 65 ans

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

ANALYSE DE SENSIBILITE

L'impact d'une variation de +/- 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -5,9% et +6,1% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 50 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +6,0% et -5,8% du montant total des engagements.

8.2.4 Evolution des engagements de retraite et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 et 2017.

en millions d'euros	France		International		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Dette actuarielle de début de période	326	288	14	14	340	302
Eléments inclus dans le compte de résultat	15	16	1	1	16	16
Coût des services rendus	19	17	-	-	19	17
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	5	5	1	1	5	6
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(9)	(6)	-	-	(9)	(6)
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	14	42	(1)	-	13	42
(1) (Gains) ou pertes actuariels liés à :	14	42	(1)	1	13	43
(i) des changements d'hypothèses financières	(2)	5	-	-	(2)	5
(ii) des changements d'hypothèses démographiques (*)	19	34	(1)	1	19	34
(iii) des effets d'expérience	(4)	3	-	1	(4)	4
(2) Variation de change	-	-	-	(1)	-	(1)
Autres	(14)	(20)	(6)	(1)	(19)	(20)
Prestations payées - Décaissements	(12)	(16)	(1)	(1)	(13)	(16)
Variation de périmètre	1	(1)	-	-	1	(1)
Autres mouvements	(2)	(3)	(5)	-	(7)	(3)
Dette actuarielle de fin de période	A	341	326	8	349	340
Duration moyenne pondérée des régimes					17	16

(*) En 2017, l'impact résultait principalement de l'exclusion des licenciements dans le calcul du taux de turn-over

en millions d'euros	France		International		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Juste valeur des actifs de couverture de début de période	23	29	-	-	23	29
Eléments inclus dans le compte de résultat	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	-	1	-	-	-	1
(Pertes) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience	-	1	-	-	-	1
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Autres	(2)	(8)	-	-	(2)	(8)
Prestations payées - Décaissements	(2)	(8)	-	-	(2)	(8)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture de fin de période	B	21	23	-	21	23

en millions d'euros	France		International		Total		
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	A-B	320	303	8	14	328	317
Couverture financière des engagements financés		91	82	-	-	91	82
Valeur actuelle des obligations couvertes		112	104	-	-	112	104
Juste valeur des actifs du régime		(21)	(23)	-	-	(21)	(23)
Valeur actuelle des obligations non couvertes		229	221	8	14	201	235

L'actif de couverture est un fonds euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

en millions d'euros	France		International		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
En début d'exercice	303	259	14	14	317	273
Charge de l'exercice	15	15	1	1	16	16
Ecart actuariels comptabilisés en capitaux propres	14	41	(1)	1	13	42
Variation de change	-	-	-	(1)	-	(1)
Prestations payées - Décaissements	(10)	(8)	(1)	(1)	(11)	(9)
Remboursement partiel des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	1	(1)	-	-	1	(1)
Autres mouvements	(2)	(3)	(5)	-	(7)	(3)
En fin d'exercice	320	303	8	14	328	317

COMPOSANTE DE LA CHARGE DE LA PERIODE

en millions d'euros	France		International		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus	19	17	-	-	19	17
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies ⁽ⁱ⁾	5	5	1	1	5	5
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(9)	(6)	-	-	(9)	(6)
Charge de l'exercice	15	15	1	1	16	16

(i) Eléments du résultat financier

ECHEANCIER DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS NON ACTUALISES

en millions d'euros	Echéancier des flux non actualisés						
	Au bilan	2019	2020	2021	2022	2023	> 2023
Avantages postérieurs à l'emploi	328	10	6	11	15	24	988

8.3 Paiement en actions

Principe comptable

Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti ou en autres charges opérationnelles lorsque l'avantage accordé se rattache à une opération reconnue en « autres produits et charges opérationnels » (note 6.5). La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions. Lorsque des actions gratuites sont attribuées à des salariés dans le cadre d'opérations de périmètre, la charge correspondante est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ».

Des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

8.3.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat opérationnel en 2018 s'élève à 21 millions d'euros (2017 : 18 millions d'euros) dont respectivement 12 et 9 millions d'euros pour Casino, Guichard-Perrachon et GPA. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant de 18 millions d'euros.

8.3.2 Plans d'options sur actions de la société mère

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus de plans d'options sur actions de la société mère.

8.3.3 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites de Casino, Guichard-Perrachon

CARACTERISTIQUES ET HYPOTHESES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Date de mise en place du plan	Date d'acquisition	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions à remettre au 31/12/2018	Dont nombre d'actions sous condition de performance ⁽ⁱ⁾	Cours de bourse (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾	Juste valeur de l'action (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾
13/12/2018	14/12/2021	32 218	32 218	-	37,10	27,70
13/12/2018	01/12/2020	13 088	13 088	-	37,10	31,46
13/12/2018	01/08/2020	4 144	4 144	-	37,10	30,81
13/12/2018	01/07/2020	2 630	2 630	-	37,10	30,63
15/05/2018	15/05/2023	7 326	7 326	7 326	40,75	17,01
15/05/2018	15/05/2021	1 500	1 500	-	40,75	31,36
15/05/2018	15/05/2021	177 117	146 398	146 398	40,75	18,35
25/04/2018	01/02/2020	11 955	7 477	-	41,89	35,15
25/04/2018	26/04/2019	99 587	99 587	-	41,89	36,28
20/04/2017	20/04/2022	5 666	5 666	5 666	51,00	27,25
20/04/2017	20/04/2020	156 307	106 098	106 098	51,00	28,49
20/04/2017	31/01/2020	245	245	-	51,00	43,17
20/04/2017	20/04/2019	9 555	9 555	-	51,00	46,31
14/10/2016	14/10/2019	20 859	20 859	-	41,96	32,53
14/10/2016	01/07/2019	3 477	3 477	1 159	41,96	32,52
14/10/2016	31/03/2019	870	870	-	41,96	35,68
14/06/2016	14/01/2019	9 780	9 780	-	49,98	43,70
13/05/2016	13/05/2020	7 178	4 085	4 085	53,29	34,45
13/05/2016	13/01/2019	17 610	11 313	-	53,29	43,89
06/05/2014	06/05/2019	3 750	960	960	90,11	69,28
TOTAL		584 862	487 276	271 692		

(i) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants ou EBITDA et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

(ii) Moyenne pondérée

MOUVEMENTS DES ACTIONS GRATUITES

Stock d'actions gratuites	2018	2017
Actions en cours d'acquisition au 1^{er} janvier	542 580	598 634
Actions attribuées	349 565	269 658
Actions supprimées	(124 120)	(108 114)
Actions émises	(280 749)	(217 598)
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre	487 276	542 580

8.3.4 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

- Plans « series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 réal par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en milliers)	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2018 (en milliers)
Series C5	31/05/2018	31/05/2021	30/11/2021	499	62,61	493
Series B5	31/05/2018	31/05/2021	30/11/2021	499	0,01	493
Series C3 – Tranche 2	27/04/2018	30/05/2019	30/11/2019	95	56,83	95
Series B3 – Tranche 2	27/04/2018	30/05/2019	30/11/2019	95	0,01	95
Series C4	31/05/2017	31/05/2020	30/11/2020	537	56,78	336
Series B4	31/05/2017	31/05/2020	30/11/2020	537	0,01	335
Series C3	30/05/2016	30/05/2019	30/11/2019	823	37,21	441
Series B3	30/05/2016	30/05/2019	30/11/2019	823	0,01	467
					26,03	2 755

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « series » 2, 3, 4 et 5) :

- taux de rendement du dividende de 1,37 % ; 2,50 % ; 0,57 % et 0,41 % ;
- volatilité attendue de 24,34 % ; 30,20 % ; 35,19 % et 36,52 % ;
- taux d'intérêt sans risque de 12,72 % ; 13,25 % ; 9,28 % / 10,07 % et 9,29 %.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 45,24 réais brésiliens au 31 décembre 2018.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	2018		2017	
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)
Options restantes au 1^{er} janvier	2 539	29,48	2 394	29,21
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	169	80,00
Attributions	1 378	30,91	1 073	28,40
Options exercées	(697)	31,96	(699)	22,14
Options supprimées	(229)	38,64	(110)	40,56
Options expirées	(236)	68,62	(119)	83,33
Options restantes au 31 décembre	2 755	26,03	2 539	29,48
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	-	-

8.4 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité Exécutif Groupe et du Conseil d'administration

en millions d'euros	2018	2017
Avantages à court terme hors charges sociales ⁽ⁱ⁾	32	22
Avantages à court terme : charges sociales	5	4
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	3	2
Paiements en actions ⁽ⁱⁱ⁾	7	6
Total	47	34

(i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence

(ii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'options sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites

Les membres du Comité Exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite supplémentaire.

8.5 Effectif moyen du Groupe

Effectif moyen par catégorie (équivalent temps plein)	2018	2017
Cadres	11 624	11 225
Employés	180 735	180 989
Agents de maîtrise	22 099	22 565
Total Groupe	214 458	214 779

Note 9 Impôts

Principe comptable

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont majoritairement comprises dans le périmètre dont Casino, Guichard-Perrachon est tête de groupe d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et conformément à IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

9.1 Charge d'impôt

9.1.1 Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2018			2017 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	(113)	(137)	(251)	20	(107)	(87)
Autres impôts (CVAE)	(66)	-	(66)	(60)	-	(60)
Impôts différés	107	5	112	111	(12)	99
Produit (charge) total d'impôt au compte de résultat	(72)	(133)	(204)	70	(119)	(48)
Impôts sur éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (voir note 12.7.2)	1	(1)	-	19	2	21
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	(2)	-	(2)	3	-	3

9.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

en millions d'euros	2018		2017 retraité	
Résultat avant impôt	369		286	
Produit (charge) d'impôt théorique ⁽ⁱ⁾	(127)	-34,43 %	(99)	-34,43 %
<i>Réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt réel</i>				
Effet de l'imposition des filiales étrangères	9	2,4 %	18	6,2 %
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus ⁽ⁱⁱ⁾	87	23,6 %	32	11,1 %
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(37)	-10,0 %	(59)	-20,5 %
Changement du taux d'impôt sur les sociétés ^(iv)	(33)	-8,9 %	13	4,6 %
CVAE nette d'impôt	(43)	-11,8 %	(40)	-13,8 %
Non déductibilité de charges financières ^(v)	(26)	-7,0 %	(21)	-7,2 %
Non-imposition du CICE ^(vi)	27	7,3 %	36	12,5 %
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs	(40)	-10,9%	(1)	-0,3%
Perte de change non déductible ^(vii)	(22)	-6,0%	-	-
Taxe de 3% sur les dividendes ^(viii)	-	-	54	18,7 %
Effet fiscal lié aux distributions brésiliennes ^(ix)	18	4,8%	1	0,4%
Autres impôts sur distribution ^(x)	(10)	-2,8%	(5)	-1,7%
Déductibilité des coupons TSSDI	17	4,5 %	17	6,1 %
Fiscalisation des titres Mercialis ^(xi)	(6)	-1,7 %	14	4,9 %
Autres	(17)	-4,6 %	(10)	-3,6 %
Produit (charge) d'impôt réel / Taux d'impôt effectif	(204)	-55,4 %	(48)	-16,8 %

- (i) La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition inchangé de 34,43 %
- (ii) En 2018, concerne les segments E-commerce et France Retail à hauteur respectivement de 39 et 43 millions d'euros. En 2017, suite à la revue des perspectives bénéficiaires et des options fiscales mises en place chez Ségisor (holding française qui détient les actions avec droit de vote de sa filiale brésilienne), 153 millions d'euros de déficits avaient été activés soit 44 millions d'euros d'impôt différé actif
- (iii) En 2018, concerne les segments E-commerce et France Retail à hauteur de respectivement 28 et 9 millions d'euros. En 2017, concernait les segments E-commerce et Latam Retail à hauteur de respectivement 32 et 19 millions d'euros
- (iv) En 2018, le principal impact est lié aux cessions de murs de magasins réalisées chez Monoprix. En 2017, les impôts différés avaient été évalués au taux d'impôt applicable lorsque la différence temporelle se retournerait (soit 25,825% à horizon 2022 et suivantes) suite à l'adoption le 21 décembre 2017 de la loi de finance 2018 engendrant une incidence positive de 13 millions d'euros
- (v) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. Pour les sociétés françaises, depuis la loi de finance rectificative de 2012, cette limitation consiste à réintégrer 25% de ces charges financières dans le résultat fiscal de l'exercice ; l'incidence présentée sur les deux exercices porte essentiellement sur le périmètre français
- (vi) Voir note 6.3
- (vii) Correspond à la non-déductibilité de la charge relative au recyclage en résultat des réserves de conversion négatives (voir note 6.5)
- (viii) Le Groupe a reconnu sur l'exercice 2017 un produit de 60 millions d'euros résultant du remboursement de la taxe sur les dividendes par l'Etat français fin décembre 2017 dont 54 millions d'euros au titre des exercices antérieurs
- (ix) Distribution de dividendes des entités brésiliennes effectuées sous forme d'intérêt sur capitaux propres (« interest on equity »)
- (x) Correspond à la taxation des distributions intragroupes
- (xi) En 2017, une charge d'impôt différé passif de 10 millions d'euros avait été reconnue sur l'exercice au titre de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres Mercialis détenus par Casino en application d'IAS 12

9.2 Impôts différés

9.2.1 Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2018	2017 retraité
Au 1^{er} janvier	522	678
Incidences IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	23	-
Incidences IAS 29 au 1 ^{er} janvier 2018	(25)	-
(Charge) / produit de l'exercice	78	150
Effet des variations de périmètre	5	2
Reclassement IFRS 5	(4)	-
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	(46)	(32)
Variations constatées directement en capitaux propres	1	24
Au 31 décembre	553	522

La charge / produit d'impôt différé net d'impôt différé passif (note 9.2.2) relatif aux activités abandonnées s'élève respectivement à -6 (produit) et -46 (produit) millions d'euros en 2018 et 2017.

9.2.2 Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2018	2017 retraité
Au 1^{er} janvier	725	1 094
(Produit) / charge de l'exercice	(40)	(295)
Effet des variations de périmètre	1	1
Reclassement IFRS 5	(10)	-
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	(43)	(74)
Variations constatées directement en capitaux propres	3	(2)
Au 31 décembre	636	725

9.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Notes	Net	
		2018	2017 retraité
Immobilisations incorporelles		(660)	(710)
Immobilisations corporelles		(171)	(318)
<i>dont location-financement</i>		(14)	(30)
Stocks		(9)	22
Instruments financiers		34	70
Autres actifs		(75)	(77)
Provisions		206	205
Provisions réglementées		(128)	(141)
Autres passifs		76	63
<i>dont emprunt location-financement</i>		1	2
Reports fiscaux déficitaires et crédits d'impôt		643	683
Actifs / (Passifs) d'impôts différés nets		(84)	(203)
Impôts différés actifs au bilan	9.2.1	553	522
Impôts différés passifs au bilan	9.2.2	636	725
Solde net		(84)	(203)

L'intégration fiscale relative à Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2018 une économie d'impôt de 399 millions d'euros contre 243 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt activés sont localisés principalement au niveau des périmètres Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires et crédits d'impôt. Au 31 décembre 2018, ces impôts différés actifs s'élèvent respectivement pour Casino, Guichard-Perrachon, Éxito et GPA à 305, 109 et 45 millions d'euros et les plans de recouvrement s'étalent respectivement jusqu'en 2026, 2022 et 2023.

9.2.4 Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2018, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élève à 400 millions d'euros contre 501 millions d'euros en 2017 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de respectivement 106 et 133 millions d'euros en 2018 et 2017). Ces déficits sont principalement localisés dans Cdiscount, le sous-groupe Franprix-Leader Price et Wilkes.

Echéances des impôts différés actifs liés aux reports fiscaux déficitaires non comptabilisés

en millions d'euros	2018	2017
Inférieur à 1 an	-	1
Entre 1 et 2 ans	-	-
Entre 2 et 3 ans	2	-
Supérieur à 3 ans	6	3
Sans échéance	98	130
Total	106	133

Note 10 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

Principe comptable

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

10.1 Goodwill

Principe comptable

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 3. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 10.5. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.1.1 Répartition par activités et secteurs géographiques

en millions d'euros	Net 2018	Net 2017
France Retail	5 494	5 594
<i>Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités</i>	1 432	1 451
<i>Franprix - Leader-Price</i>	2 693	2 606
<i>Monoprix</i>	1 331	1 301
<i>Divers</i>	38	237
E-commerce (France)	61	59
Latam Retail	3 134	3 378
<i>Argentine (i)</i>	66	8
<i>Brésil (GPA alimentaire)</i>	2 272	2 531
<i>Colombie</i>	501	521
<i>Uruguay</i>	296	318
Groupe Casino	8 690	9 031

(i) Dont 61 millions d'euros de réévaluation en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste constatée en 2018

10.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en millions d'euros	2018	2017
Au 1^{er} janvier, valeur nette	9 031	9 595
Goodwill constaté au cours de l'exercice ⁽ⁱ⁾	121	41
Pertes de valeur de l'exercice	(1)	(5)
Sorties de périmètre	(4)	(15)
Effet des variations de change	(316)	(506)
Reclassements et autres mouvements ⁽ⁱⁱ⁾	(142)	(79)
Au 31 décembre, valeur nette	8 690	9 031

(ii) Au 31 décembre 2018, la hausse de 121 millions d'euros résulte principalement (a) de prises de contrôles de différents sous-groupes et d'actifs isolés chez Franprix – Leader Price à hauteur de 76 millions d'euros (note 3.1.2), (b) de la prise de contrôle de Sarenza à hauteur de 24 millions d'euros (note 3.1.1). En 2017, la hausse de 41 millions d'euros résultait principalement des prises de contrôle de différents sous-groupes chez Franprix – Leader Price (note 3.2.2) à hauteur de 32 millions d'euros

(iii) En 2018, cette ligne reflète d'une part le reclassement en actifs détenus en vue de la vente sur l'exercice 2018 du segment France Retail et d'autre part la réévaluation du goodwill du périmètre argentin à hauteur de 61 millions d'euros suite à l'application d'IAS 29

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Principe comptable

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.2.1 Composition

en millions d'euros	2018			2017		
	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	1 541	(26)	1 516	1 652	(33)	1 618
Droit au bail	794	(17)	777	725	(17)	708
Logiciels	1 227	(824)	403	1 160	(766)	394
Autres immobilisations	271	(61)	210	207	(48)	160
Immobilisations incorporelles	3 834	(928)	2 906	3 743	(864)	2 879

10.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2017, valeur nette	1 777	766	423	142	3 109
Variation de périmètre	-	-	1	(1)	-
Augmentations et acquisitions	1	12	77	93	183
Sorties de l'exercice	-	(17)	-	(1)	(19)
Dotations aux amortissements	(2)	-	(110)	(9)	(122)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	-	5	(17)	-	(11)
Effet des variations de change	(158)	(46)	(30)	(2)	(236)
Reclassements IFRS 5	-	(5)	-	-	(5)
Autres reclassements et autres mouvements	-	(6)	50	(63)	(19)
Au 31 décembre 2017, valeur nette	1 618⁽ⁱⁱ⁾	708	394	160	2 879
Variation de périmètre	6	4	-	3	13
Augmentations et acquisitions	1	10	66	135	211
Sorties de l'exercice	-	(13)	(1)	(2)	(15)
Dotations aux amortissements	(1)	(2)	(109)	(14)	(126)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(6)	2	(6)	(2)	(12)
Effet des variations de change	(98)	(36)	(19)	-	(153)
Reclassements IFRS 5	(5)	(40)	-	(1)	(47)
Autres reclassements et autres mouvements⁽ⁱ⁾	1	145	79	(68)	157
Au 31 décembre 2018, valeur nette	1 516⁽ⁱⁱ⁾	777	403	210	2 906

(i) Dont 633 millions de réais (soit 147 millions d'euros) de transfert de la créance Paes Mendonça en droit au bail (note 6.9.1)

(ii) Dont respectivement 1 515 millions et 1 613 millions d'euros de marques en 2018 et 2017

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 65 millions d'euros en 2018 contre 35 millions d'euros en 2017.

Au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéfinie à hauteur respectivement de 1 515 millions et 777 millions d'euros ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

en millions d'euros	2018	2017
Latam Retail	1 352	1 330
dont Brésil (GPA alimentaire) ⁽ⁱ⁾	1 166	1 135
dont Colombie	157	164
dont Uruguay	28	31
France Retail	931	987
dont Casino France	64	67
dont Franprix – Leader Price	59	54
dont Monoprix ⁽ⁱ⁾	803	860
E-commerce	9	4

(i) La ventilation des marques et droits au bail par enseigne du Brésil (GPA alimentaire) et de Monoprix se présente ainsi :

en millions d'euros	2018		2017	
	Marques	Droits au bail	Marques	Droits au bail
GPA Alimentaire	753	413⁽ⁱ⁾	842	293
Pão de Açúcar	235	92	262	91
Extra	404	254	452	179
Assai	115	65	128	22
Autres	-	1	-	2
Monoprix	566	237	572	289
Monoprix	552	212	552	265
Naturalia	14	25	14	24
Monshowroom	-	-	6	-

(i) La hausse s'explique principalement par 633 millions de réais (soit 147 millions d'euros) de transfert de la créance Paes Mendonça en droit au bail (note 6.9.1)

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2018 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants" ; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3 Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction - gros œuvre	50
Etanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants « Etanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.3.1 Composition

en millions d'euros	2018			2017		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 226	(78)	1 148	1 932	(93)	1 839
Constructions et agencements	3 757	(1 468)	2 289	4 479	(1 686)	2 794
Autres immobilisations	6 989	(4 548)	2 441	7 407	(4 750)	2 657
Immobilisations corporelles	11 972	(6 094)	5 878	13 818	(6 529)	7 289

10.3.2 Variations des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1^{er} janvier 2017, valeur nette	2 038	3 234	2 851	8 123
Variation de périmètre	-	-	-	(1)
Augmentations et acquisitions	40	162	729	931
Sorties de l'exercice	(17)	(105)	(126)	(249)
Dotations aux amortissements	(4)	(148)	(400)	(553)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	1	(30)	(25)	(54)
Effet des variations de change	(99)	(278)	(141)	(518)
Reclassements IFRS 5	(80)	(188)	(42)	(310)
Autres reclassements et autres mouvements ⁽ⁱ⁾	(39)	148	(189)	(80)
Au 31 décembre 2017, valeur nette	1 839	2 794	2 657	7 289
Variation de périmètre	18	25	34	77
Augmentations et acquisitions	18	175	688	881
Sorties de l'exercice	(65)	(108)	(153)	(326)
Dotations aux amortissements	(4)	(139)	(379)	(522)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(14)	26	(66)	(54)
Effet des variations de change	(56)	(169)	(88)	(314)
Reclassements IFRS 5	(598)	(399)	(158)	(1 155)
Autres reclassements et autres mouvements	9	85	(93)	1
Au 31 décembre 2018, valeur nette	1 148	2 289	2 441	5 878

(i) Dont -39 millions d'euros d'immobilisations corporelles relatives au périmètre colombien qui ont été reclassées en immeubles de placement en 2017

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2018 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants"; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3.3 Capitalisation des coûts d'emprunts

Principe comptable

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunts sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 11 millions d'euros sur l'exercice 2018 contre 14 millions d'euros sur l'exercice 2017 avec un taux d'intérêt moyen respectivement de 6,1% contre 7,7%.

10.4 Immeubles de placement

Principe comptable

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

10.4.1 Composition

en millions d'euros	2018			2017		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Immeubles de placement	603	(106)	497	534	(73)	460

10.4.2 Variations des immeubles de placement

en millions d'euros	2018	2017
Au 1^{er} janvier, valeur nette	460	411
Variation de périmètre	1	1
Augmentations et acquisitions	59	130
Sorties de l'exercice	(1)	(1)
Dotations aux amortissements	(8)	(12)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(1)	(6)
Effet des variations de change	(29)	(50)
Reclassements IFRS 5	(7)	(42)
Autres reclassements et autres mouvements ⁽ⁱ⁾	22	29
Au 31 décembre, valeur nette	497	460

(i) Dont 34 millions d'euros de réévaluation en 2018 chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste (2017 : reclassement d'immobilisations corporelles relatives au périmètre colombien à hauteur de 39 millions d'euros)

Les immeubles de placement s'élèvent à 497 millions d'euros au 31 décembre 2018 dont 69% (soit 342 millions d'euros) concernent la filiale Éxito. À la clôture de l'exercice 2017, ils s'élevaient à 460 millions d'euros (dont 70% relatifs à la filiale Éxito).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

en millions d'euros	2018	2017
Produits locatifs des immeubles de placement	99	100
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement :		
- qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(18)	(21)
- qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(31)	(27)

METHODE DE DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement se trouvent principalement dans la filiale Éxito au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 847 millions d'euros (2017 : 798 millions d'euros). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.

Par ailleurs, la juste valeur des immeubles de placement classés en actifs détenus en vue de la vente s'élève à 24 millions d'euros au 31 décembre 2018 et concerne essentiellement le secteur France Retail (56 millions d'euros au 31 décembre 2017).

10.5 Dépréciation des actifs non courants (incorporels, corporels, immeubles de placement et goodwill)

Principe comptable

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail,
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement,
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur trois ans, les flux étant au-delà généralement extrapolés sur une période de trois ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant) ;
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

10.5.1 Variations

Les pertes nettes de valeur constatées en 2018 sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement s'élevaient à 68 millions d'euros (note 6.5) dont 24 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement du secteur France Retail) et 43 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 41 millions d'euros et E-commerce pour 4 millions d'euros).

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2017 avaient conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles de 76 millions d'euros dont 11 millions d'euros dans le cadre d'opérations de restructuration principalement sur le secteur France Retail et 63 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteurs France Retail et Latam Retail).

10.5.2 Pertes de valeur sur les goodwill

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications présentées dans la note 10.1.1. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 10.1. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisé en interne en 2018

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2018 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2018 ⁽ⁱⁱ⁾	Taux de croissance à l'infini 2017 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2017 ⁽ⁱⁱ⁾
France (grande distribution)	1,9%	5,6%	1,8%	5,6%
France (autres activités)	1,9% et 2,4%	5,6% et 7,7%	1,8% et 2,3%	5,6% et 7,0%
Argentine	4,9%	14,4%	8,8%	15,5%
Brésil ⁽ⁱⁱⁱ⁾	5,5%	10,1%	5,5%	9,9%
Colombie ⁽ⁱⁱⁱ⁾	3,0%	9,0%	3,0%	8,8%
Uruguay	6,1%	11,2%	6,1%	11,8%

- (i) Le taux de croissance à l'infini net d'inflation est compris entre 0% et 1,5% selon la nature d'activité/enseigne et pays de l'UGT
(ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe pour le périmètre France et local pour le périmètre international
(iii) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, Éxito et Cnova s'élève respectivement à 4 863, 1 490 et 1 243 millions d'euros au 31 décembre 2018. Hormis Cnova, elles sont inférieures à leur valeur d'actif net comptable. S'agissant de GPA et Éxito, le Groupe s'est référé à la valeur d'utilité dans la réalisation des tests de dépréciation (voir ci-après)

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2018.

À l'exception de Franprix – Leader Price, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

S'agissant de Franprix Leader Price, la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la Direction générale sur une période de trois ans, une extrapolation des projections sur 3 ans, une valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions et selon un taux d'actualisation de 5,6% (2017 : 5,6%).

Les projections de flux de trésorerie de la période budgétaire reposent sur les hypothèses suivantes :

- La rationalisation du parc de magasins chez Leader Price.
- La poursuite d'une stratégie d'enseigne basée sur un équilibre intégrés/franchisés.
- Le retour à la rentabilité moyenne historique (taux de marge d'EBITDA) des deux enseignes avec la poursuite de la massification des produits et l'optimisation des coûts des magasins et des fonctions amont.

La Direction estime qu'une modification d'une hypothèse clé pourrait conduire à une valeur comptable supérieure à la valeur recouvrable. Aussi, le tableau ci-dessous présente le montant de la variation individuelle des hypothèses clés qui serait nécessaire pour que la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie Franprix – Leader Price soit égale à sa valeur comptable (dont 2 693 millions d'euros de goodwill).

Variation requise pour que la valeur comptable de Franprix – Leader Price soit égale à sa valeur recouvrable	31 décembre 2018 ⁽ⁱ⁾	31 décembre 2017
Taux d'actualisation après impôt (5,6%)	+100 pb	+90 pb
Taux de croissance à l'infini net d'inflation (0%)	-130 pb	- 110 pb
Taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif	-130 pb	- 125 pb

(i) Avec une variation raisonnable d'une augmentation de 100 points du taux d'actualisation ou/et d'une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif, la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Franprix – Leader Price excéderait sa valeur recouvrable entre 0 et 260 millions d'euros

10.5.3 Pertes de valeur sur les marques

S'agissant des marques, un test consistant à examiner leur valeur recouvrable selon la méthode des flux de trésorerie actualisés a été réalisé à la clôture. Les principales marques concernent la filiale GPA. L'enseigne Extra (404 millions d'euros de valeur nette comptable au 31 décembre 2018) reste plus sensible au risque de perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au terme de ces tests au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la variation individuelle des hypothèses clés qui serait nécessaire pour que la valeur recouvrable de la marque Extra soit égale à sa valeur comptable :

Variation requise pour que la valeur comptable de la marque Extra soit égale à sa valeur recouvrable	31 décembre 2018 ⁽ⁱ⁾
Taux d'actualisation après impôt (10,1%)	+100 pb
Taux de croissance à l'infini net d'inflation (1,5%)	-125 pb
Taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif	-70 pb

(i) Avec une variation combinée d'une augmentation de 100 points du taux d'actualisation, d'une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif et d'une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini, la valeur comptable de l'UGT Extra (y compris la marque) excéderait sa valeur recouvrable d'environ 280 millions d'euros

Note 11 Structure financière et coûts financiers

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (note 1.3.2), le Groupe a revu son principe comptable relatif aux instruments financiers.

Principe comptable

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »).

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales (sauf les créances sur les établissements de cartes de crédit chez GPA), la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.

Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances envers les établissements de cartes de crédit du groupe GPA.

- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. A date, le Groupe ne fait pas significativement usage de cette option.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Généralement, la trésorerie du Groupe est placée sur des comptes rémunérés ou des comptes de dépôts à terme de moins de 3 mois.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les créances liées aux activités de crédit brésiliennes, les créances commerciales envers les franchisés / affiliés et les créances locatives.

Pour ses créances commerciales, créances locatives et les actifs sur contrats, le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé.

Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Passifs financiers

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

La comptabilisation des « PUTs minoritaires » est présentée en note 3.4.1.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Au sein du Groupe, certains passifs financiers au coût amorti et notamment les emprunts font l'objet d'une comptabilité de couverture.

Plusieurs filiales ont des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées dans la composante « Dettes fournisseurs conventionnés » des dettes financières.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous). Il n'y a pas de passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture:

- en cas de couverture de juste valeur d'une dette (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la composante couverte est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé désigné dans la relation de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, emprunt swappé dans une autre devise, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en autres éléments du résultat global pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux

d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures). La valeur de la composante report / déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur de cette composante sont enregistrées en « autres éléments du résultat global » et recyclées en résultat comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise (application de la méthode du « basis of adjustment ») ;

- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres éléments du résultat global pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat financier pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Définition de la dette financière nette

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants et (v) de la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente.

11.1 Trésorerie nette

en millions d'euros	2018	2017
Equivalents de trésorerie	1 184	1 531
Trésorerie	2 546	1 860
Trésorerie brute	3 730	3 391
Concours bancaires courants (note 11.2.4)	(138)	(154)
Trésorerie nette	3 592	3 236

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative. Suite au paiement réalisé aux plaignants dans le cadre de la « class action » à l'encontre de Cnova N.V. (note 13.3), le compte séquestre de 24 millions d'euros qui avait été constitué à cet effet a été soldé en 2018.

Les cautions et garanties bancaires sont mentionnées en note 6.11.1.

11.2 Emprunts et dettes financières

11.2.1 Composition

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 9 027 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 8 722 millions d'euros) et comprennent les éléments suivants :

en millions d'euros	Notes	2018			2017		
		Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires ⁽ⁱ⁾	11.2.3	5 470	939	6 409	6 008	498	6 506
Autres emprunts et dettes financières	11.2.4	1 311	1 257	2 568	1 164	956	2 120
Locations-financements	7.5	35	12	47	47	17	65
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	11.5.1	-	3	3	10	22	32
Emprunts et dettes financières		6 817	2 211	9 027	7 229	1 493	8 722
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱⁱ⁾	11.5.1	(67)	(34)	(101)	(94)	(4)	(98)
Autres actifs financiers	6.8.1 / 6.9.1	(8)	(78)	(86)	-	(38)	(38)
Part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente	3.5	-	(1 689)	(1 689)	-	(1 070)	(1 070)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	-	(3 730)	(3 730)	-	(3 391)	(3 391)
Trésorerie active, autres actifs financiers et actifs nets détenus en vue de la vente		(75)	(5 531)	(5 606)	(94)	(4 502)	(4 596)
DETTE FINANCIERE NETTE		6 742	(3 321)	3 421	7 136	(3 010)	4 126

(i) Dont 5 491 et 919 millions d'euros respectivement en France et chez GPA au 31 décembre 2018 (2017 : dont 5 757 et 749 millions d'euros respectivement en France et chez GPA)

(ii) Dont 2 et 1 millions d'euros respectivement en Colombie et au Brésil au 31 décembre 2018 (2017 : dont 16, 10 et 6 millions d'euros respectivement au Brésil, en Colombie et en France)

(iii) Dont 54, 20 et 27 millions d'euros respectivement en France, au Brésil et en Colombie au 31 décembre 2018 (2017 : dont 89, 7, et 2 millions d'euros respectivement en France, au Brésil et en Colombie)

DECOMPOSITION DE LA DETTE FINANCIERE NETTE PAR SEGMENTS OPERATIONNELS

en millions d'euros	2018				2017			
	Dettes financières ⁽ⁱ⁾	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Part du Groupe des actifs nets classés selon IFRS 5	Dettes financières nettes	Dettes financières ⁽ⁱ⁾	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Part du Groupe des actifs nets classés selon IFRS 5	Dettes financières nettes
France Retail	5 933	(2 097)	(1 126)	2 709	6 022	(1 872)	(435)	3 715
Latam Retail	2 673	(1 597)	(20)	1 056	2 326	(1 475)	(7)	845
dont GPA alimentaire	1 632	(1 000)	(8)	624	1 147	(952)	(6)	189
dont Éxito ⁽ⁱⁱ⁾	1 034	(596)	(12)	426	1 179	(522)	(1)	655
Latam Electronics	-	-	(543)	(543)	-	-	(628)	(628)
E-commerce	234	(36)	-	199	238	(44)	-	194
Total	8 840	(3 730)	(1 689)	3 421	8 586	(3 391)	(1 070)	4 126

(i) Correspond aux emprunts et dettes financières nets des dérivés actifs de couverture de juste valeur et des autres actifs financiers

(ii) Éxito hors GPA mais incluant l'Argentine et l'Uruguay

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la holding de contrôle Ségisor (secteur Latam Retail – GPA alimentaire) détenant les titres GPA a contracté un emprunt bancaire moyen-terme de 400 millions d'euros et a procédé à une distribution de même montant à Éxito et Casino, Guichard-Perrachon.

11.2.2 Variation des dettes financières

en millions d'euros	2018	2017
<i>Emprunts et dettes financières à l'ouverture</i>	8 722	10 215
<i>Dérivés actifs de couverture de juste valeur</i>	(98)	(291)
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture) publié	8 625	9 924
<i>Incidences IFRS 9 (note 1.3)</i>	19	-
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture) retraité	8 644	9 924
Nouveaux emprunts ^{(i) (iii)}	1 542	1 589
Remboursements ^{(ii) (iii)}	(1 346)	(2 534)
Variation juste valeur des emprunts couverts	60	92
Variation des intérêts courus	(34)	(109)
Ecarts de conversion	(170)	(352)
Variation de périmètre ^(iv)	303	10
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente	54	(17)
Autres et reclassements ^(v)	(127)	22
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	8 926	8 625
<i>Emprunts et dettes financières à la clôture (note 11.2.1)</i>	9 027	8 722
<i>Dérivés actifs de couverture de juste valeur (note 11.2.1)</i>	(101)	(98)

(i) En 2018, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) le placement obligataire de 200 millions d'euros chez Casino, Guichard-Perrachon (note 2), (b) l'émission chez GPA de trois emprunts obligataires pour 2 000 millions de réais soit 464 millions d'euros ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour 1 168 millions de réais soit 271 millions d'euros, (c) la souscription par Ségisor d'un emprunt de 400 millions d'euros chez Ségisor et (d) l'utilisation chez Éxito de lignes de crédit pour 500 milliards de pesos colombiens soit 143 millions d'euros.

En 2017, les nouveaux emprunts comprenaient principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'émission chez GPA d'un emprunt obligataire et de « promissory notes » en réais pour respectivement 300 et 222 millions d'euros ainsi que des nouveaux emprunts pour 132 millions d'euros, (b) l'utilisation de lignes de crédit et des nouveaux emprunts chez Éxito pour respectivement 216 et 493 millions d'euros et (c) l'impact de l'échange obligataire en France pour 147 millions d'euros net de frais.

(ii) En 2018, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon pour 516 millions d'euros (dont (a) rachats des titres obligataires pour 135 millions d'euros décrit en note 2 et (b) remboursement d'un emprunt obligataire pour 348 millions d'euros), GPA pour 583 millions d'euros et Éxito pour 240 millions d'euros.

En 2017, les remboursements d'emprunts étaient liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon pour 883 millions d'euros (dont (a) le remboursement d'un emprunt obligataire pour 552 millions d'euros et (b) la variation nette de titres négociables à court terme « NEU CP » pour 311 millions d'euros), GPA pour 974 millions d'euros et Éxito pour 649 millions d'euros.

(iii) En 2018, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net de 227 millions d'euros ; ils sont composés de remboursements d'emprunts pour 1 346 millions d'euros et d'intérêts nets versés pour 424 millions d'euros (note 4.10) compensés à hauteur de 1 542 millions d'euros par de nouveaux emprunts.

En 2017, les flux de trésorerie de financement se résumaient par un décaissement net de 1 450 millions d'euros ; ils étaient composés de remboursements d'emprunts pour 2 534 millions d'euros et d'intérêts nets versés pour 505 millions d'euros (note 4.10) compensés à hauteur de 1 589 millions d'euros par de nouveaux emprunts.

(iv) Dont respectivement 198 et 49 millions d'euros en 2018 relatifs aux contrats de TRS mis en place sur l'exercice et portant sur les titres de Mercialys et Via Varejo (note 2).

(v) Dont -96 millions d'euros de variation des concours bancaires courants en 2018

11.2.3 Détail des emprunts obligataires

en millions d'euros	Montant nominal ⁽ⁱ⁾	Taux d'intérêt d'émission ⁽ⁱⁱ⁾	Taux d'intérêt effectif ⁽ⁱⁱ⁾	Date émission	Date échéance	2018 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2017 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Emprunts Casino, Guichard Perrachon en EURO	5 338					5 491	5 757
Emprunt obligataire 2018	-	F : 5,73	6,47%	Mai 2010	Novembre 2018	-	361
Emprunt obligataire 2019	675	F : 4,41	4,04%	Août 2012 Avril 2013	Août 2019	681	714
Emprunt obligataire 2020	497	F : 5,24	5,28%	Mars 2012	Mars 2020	507	559
Emprunt obligataire 2021	850	F : 5,98	6,53%	Mai 2011	Mai 2021	884	898
Emprunt obligataire 2022	744	F : 1,87	2,55%	Juin 2017 Janvier 2018	Juin 2022	732	523
Emprunt obligataire 2023	720	F : 4,56	4,47%	Janvier 2013 Mai 2013	Janvier 2023	766	811
Emprunt obligataire 2024	900	F : 4,50	4,88%	Mars 2014	Mars 2024	941	912
Emprunt obligataire 2025	444	F : 3,58	3,62%	Décembre 2014	Février 2025	451	449
Emprunt obligataire 2026	508	F : 4,05	4,09%	Août 2014	Août 2026	530	530
Emprunts GPA en BRL	921					919	749
Emprunt obligataire 2019	-	V : 107,0% CDI	V : 107,0% CDI	Septembre 2014	Septembre 2019	- ^(iv)	227
Emprunt obligataire 2019	228	V : 97,5% CDI	V : 97,5% CDI	Décembre 2016	Décembre 2019	227	255
Emprunt obligataire 2020	243	V : 96,0% CDI	V : 96,0% CDI	Avril 2017	Avril 2020	242	268
Emprunt obligataire 2021	180	V : 104,75% CDI	V : 104,75% CDI	Janvier 2018	Janvier 2021	180	-
Emprunt obligataire 2021	158	V : 106,0% CDI	V : 106,0% CDI	Septembre 2018	Septembre 2021	158	-
Emprunt obligataire 2022	113	V : 107,4% CDI	V : 107,4% CDI	Septembre 2018	Septembre 2022	112	-
Total emprunts obligataires						6 409	6 506

(i) Correspond au montant nominal des emprunts obligataires en cours au 31 décembre 2018

(ii) F (taux fixe) – V (taux variable) – CDI (Certificado de depósito interbancário). Les taux d'intérêts effectifs liés aux emprunts CGP ne reflètent pas les éventuels effets des composantes de réévaluation de dettes liées à des couvertures

(iii) Les montants ci-dessus incluent le cas échéant la composante de réévaluation liée aux couvertures de juste valeur ; les montants sont présentés hors intérêts courus

(iv) GPA a décidé en 2018 de procéder au remboursement par anticipation de son emprunt obligataire de maturité 2019 – cet emprunt a été refinancé début 2019 par un nouvel emprunt obligataire de maturité plus longue et avec un taux d'intérêt inférieur

11.2.4 Détail des autres emprunts et dettes financières

En millions d'euros	Montant nominal	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2018	2017
France						
Titres négociables à court terme « NEU CP » (Casino, Guichard-Perrachon)	221	Fixe	⁽ⁱ⁾	⁽ⁱ⁾	221	210
TRS Mercialys (Casino, Guichard-Perrachon) (note 2)	198	Variable	juillet 2018	décembre 2020	198	-
Autres emprunts Franprix-Leader Price	75	Variable / fixe ⁽ⁱⁱ⁾	2010 à 2016	2019 à 2025	75	72
Autres ⁽ⁱⁱⁱ⁾					25	24
International						
GPA	227	Variable ^(iv) / Fixe ^(v)	juin 2013 à septembre 2017	septembre 2019 à mai 2027	223	296
TRS Via Varejo (GPA) (note 2)	49	Variable ^(iv)	décembre 2018	avril 2019	49	-
Éxito	1 053	Variable ^(iv)	août 2015 à décembre 2017	février 2019 à août 2025	1 048	1 149
Ségisor	400	Variable	juin 2018	décembre 2021	397	-
Autres					10	-
Concours bancaires courants ^(vi)					138	154
Intérêts courus ^(vii)					183	215
Total autres emprunts					2 568	2 120
Dont variable					1 599	1 256

(i) Ces titres négociables à court terme « NEU CP » sont des financements à court terme qui ont une durée inférieure à 12 mois

(ii) Dont emprunts à taux fixe pour un montant au 31 décembre 2018 de 12 millions d'euros (2017 : 2 millions d'euros)

(iii) Dont 12 millions d'euros relatifs à Cdiscount (2017 : 15 millions d'euros)

(iv) Les emprunts à taux variable de GPA et Éxito sont majoritairement et respectivement rémunérés sur la base du CDI et IBR

(v) Dont emprunts à taux fixe pour un montant de 8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 11 millions d'euros)

(vi) Les concours bancaires courants sont essentiellement localisés en France

(vii) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires. Ces intérêts courus concernent principalement Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 159 et 19 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : Casino, Guichard-Perrachon et GPA pour respectivement 164 et 44 millions d'euros)

DETAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMÉES 2018

En millions d'euros	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon ⁽ⁱ⁾	Variable ⁽ⁱ⁾	-	1 855	1 855	-
Lignes bilatérales - Casino, Guichard-Perrachon	Variable ⁽ⁱⁱ⁾	175	265	440	-
Autres lignes bancaires confirmées ^(iv)	Variable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	225	911	1 136	27
Total		400	3 031	3 431	27

- (i) Les lignes syndiquées comprennent la ligne de 1 200 millions d'euros à échéance février 2021 et la ligne de 750 millions de dollars US à échéance juillet 2022 qui sont rémunérées sur la base du taux Euribor pour les tirages en euro ou du taux US Libor pour les tirages en dollar correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge variant selon le montant du tirage et selon le niveau du ratio DFN/EBITDA du Groupe
- (ii) Les lignes bilatérales sont rémunérées sur la base du taux Euribor correspondant à la période de tirage, augmenté d'une marge. Pour certaines lignes, la marge varie selon le montant du tirage (pour 240 millions d'euros de lignes) et / ou le niveau du ratio DFN/EBITDA (pour 250 millions d'euros de lignes). Une des lignes a une marge partiellement indexée sur la notation RSE Sustainalytics
- (iii) Les autres lignes sont rémunérées selon le taux de référence (dépendant de la devise de la ligne) + une marge. Pour certaines lignes, la marge varie selon le niveau du ratio DFN/EBITDA de la filiale (pour 370 millions d'euros de lignes) et / ou le montant du tirage (pour 450 millions d'euros de lignes)
- (iv) Les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, GPA et Éxito à hauteur respectivement de 570, 405 et 161 millions d'euros

11.3 Résultat financier

Principe comptable

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières, les résultats de couverture de taux (y compris la part inefficace) et les effets de change y afférents ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés.

Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), les variations de juste valeur des dérivés actions et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette rubrique comprend également les effets de change hors ceux portant sur les éléments constitutifs de trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières qui sont présentés en coût de l'endettement financier net ainsi que ceux liés à la part efficace des couvertures comptables d'opérations d'exploitation qui sont présentés en résultat opérationnel.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

11.3.1 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2018	2017
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	37	81
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	37	81
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(357)	(439)
Charges financières de location-financement	(7)	(10)
Coût de l'endettement financier brut	(364)	(449)
Total du coût de l'endettement financier net	(327)	(367)

11.3.2 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2018	2017
Produits financiers de participation	-	1
Gains de change (hors opérations de financement)	34	19
Produits d'actualisation et de désactualisation	2	2
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture comptable ⁽ⁱ⁾	8	89
Variation positive de juste valeur des actifs financiers	2	-
Produits liés à l'hyperinflation en Argentine	-	-
Autres produits financiers ⁽ⁱⁱ⁾	76	50
Produits financiers	122	161
Pertes de change (hors opérations de financement)	(42)	(25)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(7)	(8)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture comptable ⁽ⁱ⁾	(52)	(42)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers	(3)	-
Coût de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	(81)	(83)
Charges liées à l'hyperinflation en Argentine	(13)	-
Autres charges financières	(60)	(81)
Charges financières	(260)	(239)
Total autres produits et charges financiers	(138)	(78)

- (i) En 2018, la charge nette de 44 millions d'euros reflète principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (+5 millions d'euros) et du forward GPA (-17 millions d'euros), ainsi que des dividendes perçus et des coûts de portage associés à ces instruments pour respectivement +3 et -14 millions d'euros et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -3 millions d'euros. En 2017, le produit net de 47 millions d'euros reflétait principalement (a) la variation de valeur du TRS GPA (+32 millions d'euros) et du forward GPA (+51 millions d'euros) ainsi que les coûts de portage associés à ces instruments pour -15 millions d'euros, et (b) les incidences liées à d'autres instruments dérivés pour -21 millions d'euros
- (ii) Dont 101 millions de réais (soit 23 millions d'euros) au titre des intérêts reconnus sur la créance Paes Mendonça chez GPA (note 6.9.1)

TRS et forward GPA

Le Groupe a signé avec des établissements financiers des contrats de TRS et forward portant sur des actions de GPA qui ont tous pour caractéristique d'être sans livraison physique des titres, le dénouement se faisant en numéraire. Les contrats prévoient que les contreparties bancaires de ces instruments vendront ces titres sur le marché à la fin de la vie des instruments. Le Groupe recevra ou versera la différence entre le produit de vente et les montants décaissés par la contrepartie bancaire pour acquérir les titres en début de vie des instruments. Ces contrats donnent au Groupe les bénéfices économiques de la propriété des titres (exposition financière à l'évolution des cours de bourse des filiales et encaissement des dividendes), en revanche le Groupe n'a pas la propriété juridique des titres et ne dispose pas des droits de vote attachés. Les contrats sont les suivants :

- En décembre 2011, le Groupe a contracté avec un établissement financier un TRS portant sur 7,9 millions d'ADR GPA (actions de préférence cotées aux États-Unis) ayant une maturité initiale de 2,5 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension le 23 décembre 2016 puis le 27 octobre 2017. L'instrument porte désormais un intérêt d'Euribor 3 mois + 1,99% et est à échéance juin 2020. Ce TRS est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Au 31 décembre 2018, l'instrument porte sur 7,8 millions de titres (soit 2,9% du capital de GPA) et un notionnel de 332 millions d'euros et présente une juste valeur de -172 millions d'euros (contre 7,8 millions de titres, 332 millions d'euros de notionnel et -177 millions d'euros de juste valeur au 31 décembre 2017).
- Le Groupe a contracté fin décembre 2012 avec un établissement financier un forward portant sur 5,8 millions d'actions GPA ayant une maturité initiale de 2 ans. Le contrat a fait l'objet d'une extension et d'une réduction du nominal de 105 millions de dollars US (soit 95 millions d'euros) décaissés le 28 juillet 2016 puis d'une nouvelle extension en juin 2017. L'instrument porte désormais un intérêt de Libor 3 mois + 2,04% et est à échéance février 2020. Ce forward est un dérivé évalué à la juste valeur dont les variations sont constatées en résultat. Au 31 décembre 2018, l'instrument porte sur 5,8 millions de titres (soit 2,2% du capital de GPA) et un notionnel de 239 millions de dollars US (209 millions d'euros) et présente une juste valeur de -101 millions d'euros (contre 5,8 millions de titres, notionnel de 239 millions de dollars US (199 millions d'euros) et -83 millions d'euros de juste valeur au 31 décembre 2017).

La juste valeur de ces instruments est déterminée sur la base d'une approche liquidative à la date de clôture en prenant une hypothèse de vente par les établissements financiers au cours de bourse spot. La juste valeur de ces instruments s'élève à -272 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : -260 millions d'euros) (note 11.5.1).

Une appréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à une réduction de la perte au titre de l'exercice à hauteur de 25 millions d'euros. Une dépréciation de 10% du cours de l'action aurait conduit à la même incidence mais de sens contraire.

11.4 Juste valeur des instruments financiers

Principe comptable

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

11.4.1 Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument

ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les nouvelles catégories de la norme IFRS 9 suite à son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 et selon les catégories d'évaluation initiale de la norme IAS 39 pour l'exercice 2017. Les reclassements correspondants ont été présentés en note 1.3.2.

Le Groupe ne détenait pas d'actifs qui auraient été à classer dans les catégories « actifs désignés comme étant à la juste valeur par le résultat » et « actifs détenus jusqu'à l'échéance » en 2017.

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments			
		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	Instruments de couverture comptable	Actifs financiers au coût amorti
Au 31 décembre 2018					
Autres actifs non courants ⁽ⁱ⁾	367	44	4	67	252
Créances clients	905	-	28	-	877
Autres actifs courants ⁽ⁱ⁾	973	-	7	40	927
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 730	17	-	-	3 713

en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments				
		Actifs détenus à des fins de transactions	Instruments de couverture comptable	Prêts et créances	AFS – Evalués à la juste valeur	AFS – Evalués au coût
Au 31 décembre 2017 retraité						
Autres actifs non courants ⁽ⁱ⁾	703	-	94	573	32	4
Créances clients ⁽ⁱⁱ⁾	937	-	-	937	-	-
Autres actifs courants ^{(i) (ii)}	795	-	4	791	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 391	4	-	3 386	-	-

(i) Actifs non financiers exclus

(ii) Les créances clients et les autres actifs financiers courants ont été retraités suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15

PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers par catégorie.

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2018				
Emprunts obligataires	6 409	6 409	-	-
Autres emprunts et dettes financières	2 571	2 568	-	3
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	188	-	188	-
Location-financement	47	47	-	-
Dettes fournisseurs	6 688	6 688	-	-
Autres dettes ⁽ⁱ⁾	2 083	1 796	-	287

En millions d'euros	Valeur des passifs financiers	Ventilation par catégorie d'instruments		
		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés
Au 31 décembre 2017 retraité				
Emprunts obligataires	6 506	6 506	-	-
Autres emprunts et dettes financières	2 152	2 120	-	32
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	171	-	171	-
Location-financement	65	65	-	-
Dettes fournisseurs ⁽ⁱⁱ⁾	6 664	6 664	-	-
Autres dettes ⁽ⁱ⁾	2 086	1 809	-	277

(i) Passifs non financiers exclus

(ii) Les dettes fournisseurs ont été retraitées suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 15

11.4.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les actifs et passifs sur contrat, et la trésorerie et équivalents de trésorerie. La juste valeur des immeubles de placement et des actifs nets détenus en vue de la vente de Via Varejo est présentée respectivement aux notes 10.4 et 3.5.2.

Hiérarchie des justes valeurs					
Au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	189	189	11	135	44
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ⁽ⁱ⁾	35	35	1	-	34
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI ⁽ⁱ⁾	38	38	10	28	-
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	101	101	-	101	-
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	6	6	-	6	-
Autres dérivés actifs	9	9	-	-	9
Passifs	9 503	8 980	5 180	3 612	188
Emprunts obligataires ⁽ⁱⁱⁱ⁾	6 409	6 087	5 180	907	-
Autres emprunts et locations-financement ^(iv)	2 615	2 414	-	2 414	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	3	3	-	3	-
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱⁱ⁾	15	15	-	15	-
Autres dérivés passifs ⁽ⁱⁱ⁾	273	273	-	273	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ^(v)	188	188	-	-	188

Hiérarchie des justes valeurs					
Au 31 décembre 2017 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3
Actifs	130	130	-	98	32
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽ⁱ⁾	32	32	-	-	32
Dérivés actifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	98	98	-	98	-
Autres dérivés actifs	-	-	-	-	-
Passifs	9 170	9 701	6 288	3 242	171
Emprunts obligataires ⁽ⁱⁱⁱ⁾	6 506	7 040	6 288	752	-
Autres emprunts et location-financement ^(iv)	2 184	2 181	-	2 181	-
Dérivés passifs de couverture de juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾	32	32	-	32	-
Autres dérivés passifs ⁽ⁱⁱ⁾	277	277	-	277	-
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle ^(v)	171	171	-	-	171

(i) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur (en 2017, présentés sous la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente ») est généralement déterminée en utilisant les techniques d'évaluation usuelles. Les actifs financiers pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable ne sont pas présentés dans cette note

(ii) Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluations usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment les courbes des taux d'intérêts) et la qualité de contrepartie. Les dérivés de couverture de juste valeur sont quasi intégralement adossés à des emprunts financiers

(iii) La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier prix de marché à la date de clôture

(iv) La juste valeur des autres emprunts a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture

(v) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net (note 3.4.1)

11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale. Elle publie un Guide des Bonnes Pratiques Financières qui encadre les opérations de financement, placement et couverture effectuées par les entités du Groupe.

Le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers sont réalisés par la Direction du Corporate Finance Groupe en coordination avec les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

Un guide, établi par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement de la trésorerie et de couverture des risques financiers est diffusé aux Directions financières des filiales. Ce guide précise à la fois les principes à appliquer pour la mise en place de financement au sein des filiales, les critères de sélection des partenaires bancaires, les instruments de couverture appropriés ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires.

La situation des entités françaises et internationales du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux, le risque de change associé aux opérations financières ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel transmis à la Direction générale, incluant également des plans d'action lorsque des risques importants sont identifiés.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers standards tels que des swaps de taux, des options de taux (caps, floors, swaptions), des swaps de devises, des opérations de change à terme et des options de change. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de ses expositions de taux ou de change, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

11.5.1 Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

en millions d'euros	Note	2018	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2017
Dérivés actif						
Dérivés actif - à la juste valeur par le résultat	6.8.1 - 6.9	9	-	-	9	-
Dérivés actif - couverture de flux de trésorerie	6.8.1	6	-	6	-	-
Dérivés actif - couverture de juste valeur	6.8.1 - 6.9 - 11.2	101	56	45	-	98
Total dérivés actif		116	56	51	9	98
<i>dont non courant</i>		76	52	15	9	94
<i>dont courant</i>		40	4	36	-	4
Dérivés passif						
Dérivés passif - à la juste valeur par le résultat	6.10	273	1	-	272	260
Dérivés passif - couverture de flux de trésorerie	6.10	15	13	2	-	17
Dérivés passif - couverture de juste valeur	11.2	3	2	1	-	32
Total dérivés passif		291	16	3	272	309
<i>dont non courant</i>		286	14	-	272	270
<i>dont courant</i>		5	2	3	-	39

Au 31 décembre 2018, les dérivés de couverture de juste valeur présentent un solde net de 98 millions d'euros (montant notionnel de 5 261 millions d'euros). Ils se décomposent en (i) des dérivés « risque de taux » en France pour 53 millions d'euros ainsi que (ii) des dérivés « risque de change » et « risque de taux » au Brésil pour 19 millions d'euros et en Colombie pour 25 millions d'euros, pour des montants notionnels de respectivement 4 663, 199, et 399 millions d'euros. L'intégralité de ces dérivés de taux et de change est adossée à des emprunts bancaires ou obligataires libellés soit dans la même devise soit dans une devise différente de celle de l'entité qui emprunte. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de juste valeur n'est pas significative.

Au 31 décembre 2018, la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs incluse dans les capitaux propres représente un solde débiteur de 8 millions d'euros (2017 : solde débiteur de 16 millions d'euros net d'impôt). Ces dérivés sont liés (i) au périmètre France et sont en relation avec des achats de marchandises dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar), représentant une couverture d'achats futurs pour un montant notionnel de 159 millions de dollars US (143 millions d'euros – note 11.5.2) et (ii) au périmètre colombien pour un montant notionnel de 73 millions d'euros. Par ailleurs, pour la France comme pour la Colombie, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, en termes de couverture de taux, est appliquée pour des emprunts à taux variables pour des montants notionnels de respectivement 2 849 millions d'euros et 513 millions d'euros au 31 décembre 2018. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens d'IFRS 9 s'élève à -263 millions d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : -260 millions d'euros) ; ils portent sur les instruments de TRS et forward sur les titres de GPA, à hauteur de -272 millions d'euros en 2018 (2017 : -260 millions d'euros) (note 11.3.2).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2018 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. L'incidence de ces ajustements est non significative.

11.5.2 Gestion du risque de marché

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments standards. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux et des options de taux (caps, floors, swaptions). Bien qu'ils puissent ne pas être systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

Notamment, la dette brute de Casino, Guichard-Perrachon est principalement composée d'émissions obligataires émises à taux fixe (5 338 millions d'euros de montant nominal à fin décembre 2018 - note 11.2.3). Ces émissions obligataires ont pu faire l'objet de couvertures de juste valeur à travers des swaps de taux qui les variabilisent, mis en place le plus souvent à la date d'émission ; ces swaps de taux sont tous qualifiés de couverture comptable.

Au 31 décembre 2018, Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un portefeuille résiduel de 68 swaps et options de taux contractés avec une douzaine de contreparties bancaires. La maturité de ces instruments s'échelonne entre 2019 et 2026.

Ainsi, la dette obligataire de Casino, Guichard-Perrachon au 31 décembre 2018 est couverte à hauteur de 66% (3 524 millions d'euros), dont 31% à taux fixe (1 677 millions d'euros) et 35% à taux variable cappé (1 847 millions d'euros), et à taux variable à hauteur de 34% (1 814 millions d'euros).

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le calcul de sensibilité à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	2018	2017
Dettes obligataires à taux variable Casino Guichard Perrachon ⁽ⁱ⁾		1 814	2 672
Dettes obligataires à taux variable cappé Casino Guichard Perrachon ⁽ⁱ⁾		1 847	900
Dettes obligataires à taux variable du Brésil ⁽ⁱⁱ⁾	11.2.3	921	753
Autres emprunts et dettes financières à taux variable ^{(iii) (iv) (v)}	11.2.4	1 599	1 256
Locations financements	7.5	47	65
Total emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières à taux variable		6 227	5 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	(3 730)	(3 391)
Position nette à taux variable		2 497	2 255
Variation de 100 points de base		13	17
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	327	367
Impact variation coût de l'endettement net		3,9%	4,6 %

(i) Correspond aux dettes obligataires à taux fixe pour un montant nominal de 5 338 millions d'euros (2017 : 5 614 millions d'euros) (note 11.2.3) pour lesquelles un montant nominal de 3 660 millions d'euros (2017 : 3 572 millions d'euros) fait l'objet, après swap, d'une exposition à taux variable dont un montant de 1 847 millions d'euros est couvert par des options de taux

(ii) Montant nominal

(iii) Hors intérêts courus

(iv) Concernant le Brésil, comprend des dettes financières émises en réais, en dollars ou en euros pour un montant de 974 millions de réais (219 millions d'euros) qui ont été swappés en réais à taux variables (2017 : 1 137 millions de réais soit 286 millions d'euros)

(v) Concernant la Colombie, comprend des dettes financières émises en pesos ou en dollars pour un montant de 1 860 milliards de pesos (499 millions d'euros) qui ont été swappées en pesos à taux variable (2017 : 2 581 milliards de pesos soit 721 millions d'euros qui ont été swappés à taux variable)

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constantes, une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation de 3,9% du coût de l'endettement (soit une hausse de 13 millions d'euros). Une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à une diminution de 2,0% du coût de l'endettement (soit une baisse de 7 millions d'euros). Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultat de ses filiales hors zone euro ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

Le risque de conversion (ou risque de change bilanciel) est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone Euro.

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellés en devises.

En matière de risque de change transactionnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Généralement, le Groupe effectue ces couvertures avec des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

En matière de risque de change financier, l'exposition de change issue des dettes financières libellées dans une autre devise que celle de l'entité emprunteuse est par ailleurs intégralement couverte, à moins que les dettes ne soient elles-mêmes documentées en comptabilité de couverture d'investissement net.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur le dollar US (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	Total exposé 2018	Dont USD	Total exposé 2017
Créances commerciales exposées	(33)	(15)	(36)
Autres actifs financiers exposés	(117)	(82)	(134)
Dérivés à la juste valeur par le résultat exposés	272	272	260
Dettes fournisseurs exposées	226	197	187
Dettes financières exposées	616	616	621
Autres passifs financiers exposés	-	-	25
Exposition brute dette / (créance)	964	989	923
Autres actifs financiers couverts	-	-	-
Dettes fournisseurs couvertes	111	106	90
Dettes financières couvertes	614	614	620
Exposition nette dette / (créance)	240	270	214
Couverture d'achats futurs	143	143	256
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle exposées⁽ⁱ⁾	117	117	119

(i) Les variations de juste valeur (y compris les incidences liées aux variations de change) des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'impact sur le résultat. En effet, ces transactions étant traitées comme des transactions entre actionnaires, les variations sont enregistrées en capitaux propres (note 3.4.1).

Au 31 décembre 2017, l'exposition bilancielle nette d'un montant de 214 millions d'euros portait principalement sur le dollar US.

ANALYSE DE SENSIBILITE DE L'EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE AU RISQUE DE CHANGE

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2018 et 2017 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

en millions d'euros	2018	2017
Dollar américain	27	26
Autres devises	(3)	(4)
Impact sur le résultat financier	24	21

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2018 et 2017 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CONVERSION DES COMPTES

En cas d'appréciation de 10% de l'euro par rapport aux principales devises, les incidences sur la conversion des éléments du compte de résultat et des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro seraient les suivantes :

en millions d'euros	2018		2017 retraité	
	Real brésilien	Peso colombien	Real brésilien	Peso colombien
Revenus totaux	(1 042)	(292)	(1 125)	(302)
ROC	(45)	(11)	(50)	(11)
Résultat net	(21)	(2)	(21)	(1)
Capitaux propres	(590)	(75)	(650)	(51)

Une dépréciation de 10% de l'euro aurait eu les mêmes incidences, mais de sens contraire. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

ANALYSE DE LA TRESORERIE BRUTE PAR DEVISES

en millions d'euros	2018	%	2017	%
Euro	1 931	52 %	1 175	35 %
Dollar américain	100	3 %	100	3 %
Real brésilien	1 109	30 %	1 580	47 %
Peso colombien	530	14 %	468	14 %
Peso uruguayen	28	1 %	29	1 %
Autres devises	32	1 %	37	1 %
Trésorerie brute	3 730	100 %	3 391	100 %

COURS DE CONVERSION POUR UN EURO

Cours en devises pour un euro	2018		2017	
	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Real brésilien (BRL)	4,4440	4,3096	3,9729	3,6054
Peso colombien (COP)	3 726,09	3 487,48	3 580,94	3 336,06
Peso argentin (ARS) ⁽ⁱ⁾	43,0451	43,0451	22,3333	18,7530
Peso uruguayen (UYU)	37,1753	36,2481	34,4626	32,3625
Dollar américain (USD)	1,1450	1,1806	1,1993	1,1297
Zloty polonais (PLN)	4,3014	4,2617	4,1770	4,2570

(i) En application de la norme IAS 29, les états financiers de Libertad ont été convertis au taux de clôture

GESTION DU RISQUE ACTION

Au 31 décembre 2018, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Le Groupe peut utiliser des instruments dérivés (total return swaps, forward, call, put) sur actions ayant pour objet de construire synthétiquement une exposition économique à des actions cotées de ses filiales (note 11.3.2) ou de couvrir synthétiquement une exposition économique en cas de baisse des marchés actions. La valeur comptable retenue pour ces instruments correspond à l'estimation de la valorisation à la date de clôture fournie par un établissement financier. La valorisation de ces instruments tient compte de paramètres de marché tels les taux de change, le cours de bourse et les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'options ou de dérivés adossés à ses propres actions. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

11.5.3 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

LIE AUX CREANCES CLIENTS

Risque de crédit commercial :

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients est analysé ci-après :

(en millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture			Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois			
2018	690	89	46	49	184	156	1 030
2017	728	69	36	34	139	153	1 020

LIE AUX AUTRES ACTIFS

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments de capitaux propres, les prêts, les dépôts judiciaires versés par GPA et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de différentes contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

11.5.4 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Les principales actions entreprises sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), titres négociables à court terme « NEU CP » (cette dénomination remplace les anciennes terminologies de certificats de dépôt et billets de trésorerie), escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar US ;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant significativement les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement ;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

Cette analyse de liquidité est réalisée à la fois au périmètre de la holding Casino, Guichard-Perrachon (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de toutes les entités françaises contrôlées) et pour chacune des filiales internationales du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe effectue des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7 et effectue également des opérations de financement des fournisseurs (« reverse factoring »).

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2018 incluent un montant de 1 832 millions d'euros (dont 704, 971 et 157 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce) ayant fait l'objet d'un programme de « reverse factoring ».

La majeure partie de la dette du Groupe se situe au niveau de Casino, Guichard-Perrachon ; celle-ci ne fait l'objet d'aucun collatéral ni d'actifs garantis. Les ressources sont gérées par la Direction Corporate Finance. Les principales filiales du Groupe (GPA, Monoprix, Éxito) disposent également de leurs propres ressources financières. Ces ressources financières ne font pas non plus l'objet de collatéral ou d'actifs garantis et ne sont pas garanties par Casino (à l'exception des prêts de GPA souscrits auprès de la BNDES, qui représentent un montant de 8 millions d'euros à fin 2018 et qui bénéficient de sûretés sur les actifs).

Toutes les filiales font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2018, la situation de liquidité du Groupe s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant total de 3 404 millions d'euros (dont 2 865 millions d'euros au niveau du périmètre France) ;
- une trésorerie disponible de 3 730 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) dont le plafond s'élève à 9 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre de ce programme s'élève à 5 338 millions d'euros.

Casino, Guichard-Perrachon dispose par ailleurs d'un programme de titres négociables à court terme « NEU CP » dont le plafond s'élève à 2 000 millions d'euros ; l'encours au 31 décembre 2018 s'élève à 221 millions d'euros.

Les emprunts obligataires (hors TSSDI) sont notés "BB" par Standard & Poor's, perspective négative depuis le 3 septembre 2018 (auparavant BB+ perspective stable) et Ba1 perspective négative (auparavant Ba1 perspective stable) par Moody's depuis le 28 septembre 2018. Dans le cadre de la rotation des agences de notation recommandée par le régulateur Européen, Casino, Guichard-Perrachon a mandaté Moody's Investors Service (Moody's) comme nouvelle agence de notation du groupe en 2017. Le Groupe Casino a mis fin à son contrat avec l'agence de notation Fitch Ratings ; le retrait des notes de Casino Guichard-Perrachon S.A. et de sa dette obligataire est effectif depuis le 12 janvier 2018.

Les changements de notation par Standard & Poor's et Moody's intervenus en 2018 n'ont pas eu d'impact sur le coût de la dette financière et la situation de liquidité de Casino.

Les emprunts obligataires (hors TSSDI) incluent une clause de « step down » qui prévoit le retour au coupon initial, en cas de retour à une notation « investment grade » de Casino, Guichard Perrachon par Standard & Poor's et Moody's Investors Service.

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent habituellement des clauses d'engagements et de défaut usuelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé ("cross default").

En cas de changement d'actionnaire de contrôle de la Société, les contrats des lignes bancaires de Casino Guichard-Perrachon intègrent généralement une clause de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis par Casino, Guichard-Perrachon (à l'exception des deux émissions de TSSDI) prévoient une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (ou, si la notation est déjà « non investment grade », en cas de dégradation supplémentaire de la notation), uniquement si cette dégradation est due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société (si un tiers autre que Rallye ou une entité liée à Rallye détient plus de 50% des droits de vote de Casino).

FINANCEMENTS CORPORATE SOUMIS A COVENANTS

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis Casino, Guichard-Perrachon sur une fréquence annuelle se résument ainsi :

Nature du covenant à respecter	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat du covenant au 31 décembre 2018
Dette Financière Nette consolidée ⁽ⁱ⁾ / EBITDA ⁽ⁱⁱⁱ⁾ consolidé < 3,5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligne de crédit syndiquée de 1,2 milliard d'euros ▪ Lignes bilatérales pour un montant cumulé de 350 millions d'euros 	Annuelle	2,74
Dette Financière Nette consolidée ⁽ⁱ⁾ / EBITDA ⁽ⁱⁱⁱ⁾ consolidé < 3,7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligne bilatérale de 50 millions d'euros 		
Dette Financière Nette consolidée ⁽ⁱⁱ⁾ / EBITDA ⁽ⁱⁱⁱ⁾ consolidé < 3,5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligne de crédit syndiquée de 750 millions de dollars US ▪ Ligne bilatérale de 40 millions d'euros 		1,84

(i) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (note 11.2) ; elle est composée des emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs de couverture, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants

(ii) Pour ces financements, la définition de la dette financière nette inclut également la part Groupe des actifs nets détenus en vue de la vente

(iii) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants

La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée très confortable quant au respect par le Groupe des covenants financiers.

À noter que les obligations et titres négociables à court terme « NEU CP » de Casino, Guichard-Perrachon ne sont soumis à aucun covenant financier.

FINANCEMENTS DES FILIALES SOUMIS A COVENANTS

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contient des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales GPA, Éxito et Monoprix (voir tableau ci-dessous).

Filiale	Nature du covenant à respecter	Fréquence des tests	Nature des financements soumis à covenants
Monoprix	Dette financière nette / EBITDA < 2,5	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ligne de crédit syndiquée de 370 millions d'euros ▪ Autres lignes de crédit confirmées pour un montant cumulé de 200 millions d'euros
GPA ⁽ⁱ⁾	Dette nette ⁽ⁱⁱ⁾ ne doit pas être supérieure aux capitaux propres ⁽ⁱⁱⁱ⁾ Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25	Trimestrielle / semestrielle / annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les financements obligataires et une partie des financements bancaires
Éxito	Dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,5	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprunts bancaires (note 11.2.3)
Ségisor	Dette financière nette / valeur de titres de GPA < 50%	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emprunts bancaires de 400 millions d'euros (note 11.2.3)

(i) L'ensemble des covenants de GPA s'entend sur les données consolidées de GPA

(ii) Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients

(iii) Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle)

Au 31 décembre 2018, ces ratios sont respectés.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2018, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation. Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

Concernant les instruments de TRS et de Forward décrits en note 11.3.2, les flux présentés dans le tableau ci-après reflètent d'une part les intérêts à payer, et d'autre part les montants de juste valeur des instruments tels que déterminés à la date de clôture.

31 décembre 2018	Échéance des contrats					Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus		
En millions d'euros							
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	2 492	1 790	1 514	2 451	2 091	10 338	8 977
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	126	5	-	68	-	199	188
Contrats de location financement	16	17	13	8	33	87	47
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 334	25	-	1	26	8 387	8 387
Total	10 964	1 838	1 527	2 529	2 150	19 007	17 599
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	16	4	-	-	-	20	
Contrats dérivés – payés	(18)	(3)	-	-	-	(22)	
Contrats dérivés - réglés en net	18	14	7	(1)	1	39	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	370	66	1	1	-	437	
Contrats dérivés – payés	(342)	(57)	(1)	(1)	-	(400)	
Contrats dérivés - réglés en net	15	8	-	-	-	23	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	(19)	(293)	-	-	-	(311)	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	40	(262)	7	(1)	1	(215)	(174)

31 décembre 2017 retraité	Échéance des contrats					Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus		
En millions d'euros							
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	1 769	1 687	1 581	1 864	3 095	9 997	8 625
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	143	1	4	25	-	173	171
Contrats de location financement	22	22	16	13	40	113	65
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 432	19	-	1	25	8 478	8 478
Total	10 366	1 729	1 602	1 904	3 161	18 761	17 339
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	19	6	-	-	-	25	
Contrats dérivés – payés	(14)	(4)	-	-	-	(19)	
Contrats dérivés - réglés en net	37	31	19	5	(13)	79	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	330	67	-	1	-	399	
Contrats dérivés – payés	(338)	(69)	-	(2)	-	(408)	
Contrats dérivés - réglés en net	15	1	(2)	-	-	13	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	1	-	-	-	-	1	
Contrats dérivés – payés	(17)	(13)	(268)	-	-	(298)	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	33	18	(251)	5	(13)	(208)	(211)

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Principe comptable

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante « dette », cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en « dette financière ».

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des

instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 11.

12.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net, son EBITDA et ses capitaux propres. Ainsi, il peut adapter le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres ou émettre de nouvelles actions. En ce qui concerne le rachat de ses propres actions, le Groupe procède à des achats ponctuels sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum.

12.2 Eléments sur capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 167 886 006 euros (31 décembre 2017 : 169 825 404 euros) et est composé de 109 729 416 actions émises et entièrement libérées (31 décembre 2017 : 110 996 996 actions).

La variation s'explique essentiellement par l'annulation (i) de 413 622 actions par le Conseil d'administration du 7 mars 2018, (ii) de 335 909 actions par le Conseil d'administration du 15 mai 2018 et (iii) de 518 077 actions par le Conseil d'administration du 25 juillet 2018 représentant un montant total de 55 millions d'euros dont 2 millions d'euros de capital social. Les actions ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne doit pas excéder une valeur nominale de 59 millions d'euros.

12.3 Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe est engagé dans des plans d'attribution d'actions (note 8.3). Le Conseil d'administration a décidé de remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions, lors de l'attribution définitive, des actions existantes de la Société.

12.4 Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 961 761, représentant 33 millions d'euros (107 735 actions représentant 5 millions d'euros au 31 décembre 2017). Elles ont été acquises principalement dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

En janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003. Le Groupe a procédé à des apports complémentaires de moyens affectés au contrat de liquidité de (i) 30 millions d'euros le 25 septembre 2015 et (ii) 50 millions d'euros le 28 décembre 2015. Par décision du Conseil d'administration du 14 juin 2016, ces 700 000 actions ont été annulées.

Au 31 décembre 2018, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat tout comme au 31 décembre 2017.

En janvier 2019, le Groupe a signé un nouveau contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et conformément à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. Ce nouveau contrat vient en remplacement du précédent. A la date de signature du contrat en janvier 2019, les moyens figurant au compte de liquidité s'élèvent à 30 millions d'euros et aucun titre.

L'incidence des opérations d'achats et de ventes de l'exercice représente une diminution des capitaux propres de 100 millions d'euros nets d'impôt (soit 103 millions d'euros avant impôt représentant également le flux de décaissement de l'exercice).

12.5 TSSDI

En début d'année 2005, le Groupe a émis 600 000 titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI) représentant une valeur de 600 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. Ces titres portent intérêt au taux de Constant Maturity Swap à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%). En 2018, le coupon moyen s'est établi à 1,93% (contre 1,71% en 2017).

Le Groupe a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros portant sur 7 500 titres. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première option non exercée, le 31 janvier 2019, la suivante intervenant le 31 janvier 2024. Le coupon initial de ces titres était de 4,87% jusqu'au 31 janvier 2019. Depuis cette date, et en application du prospectus, le coupon a été revu à 3,992%. Ce taux sera revu tous les cinq ans.

En raison de leurs caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, ces instruments sont classés en capitaux propres pour un montant de 1 350 millions d'euros. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

12.6 Composition des autres réserves

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Total autres réserves
Au 1^{er} janvier 2017	11	(1)	(1 427)	(66)	14	(1 469)
Variations	(26)	-	(569)	(32)	-	(627)
Au 31 décembre 2017	(16)	(1)	(1 997)	(97)	14	(2 096)

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments de capitaux propres ⁽ⁱ⁾	Instruments de dette ⁽ⁱ⁾	Total autres réserves
Au 31 décembre 2017	(16)	(1)	(1 997)	(97)	14	-	-	(2 096)
Incidences IFRS 9 et IAS 29 (note 1.3)	(3)	-	-	-	(14)	2	(2)	(17)
Au 1^{er} janvier 2018	(18)	(1)	(1 997)	(97)	-	2	(2)	(2 114)
Variations	10	-	(335)	(9)	-	(4)	-	(338)
Au 31 décembre 2018	(8)	(1)	(2 332)	(107)	-	(2)	(2)	(2 452)

(i) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

12.7 Autres informations sur les réserves consolidées

12.7.1 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2018

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 2018
	Ouverture 2018	Variation 2018	Clôture 2018	Ouverture 2018	Variation 2018	Clôture 2018	
Brésil	(1 571)	(280)	(1 852)	(2 492)	(418)	(2 909)	(4 761)
Argentine	(156)	(20)	(175)	(13)	(2)	(15)	(190)
Colombie	(282)	(15)	(296)	(320)	(34)	(355)	(651)
Uruguay	(17)	(17)	(34)	(31)	(15)	(46)	(80)
Etats-Unis	19	-	20	1	-	1	20
Pologne	17	(4)	13	-	-	-	14
Océan Indien	(8)	(1)	(9)	(3)	-	(3)	(12)
Hong-Kong	1	-	1	-	-	-	1
Total écarts de conversion	(1 997)	(335)	(2 332)	(2 858)	(468)	(3 326)	(5 658)

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2017

en millions d'euros	Part du Groupe			Intérêts ne donnant pas le contrôle			Total Clôture 2017
	Ouverture 2017	Variation 2017	Clôture 2017	Ouverture 2017	Variation 2017	Clôture 2017	
Brésil	(1 060)	(511)	(1 571)	(1 875)	(617)	(2 492)	(4 063)
Argentine	(144)	(12)	(156)	(11)	(2)	(13)	(168)
Colombie	(254)	(27)	(282)	(255)	(65)	(320)	(602)
Uruguay	7	(24)	(17)	(9)	(22)	(31)	(49)
Etats-Unis	19	-	19	-	-	1	20
Pologne	10	7	17	-	-	-	18
Océan Indien	(8)	(1)	(8)	(3)	-	(3)	(11)
Hong-Kong	1	(1)	1	-	-	-	1
Total écarts de conversion	(1 427)	(569)	(1 997)	(2 152)	(706)	(2 858)	(4 855)

12.7.2 Annexe à l'état du résultat global consolidé

en millions d'euros	2018	2017
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur	-	(1)
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	1
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture ⁽ⁱ⁾	13	(29)
Variation de juste valeur	14	(13)
Recyclage en résultat	6	(29)
(Charge) ou produit d'impôt	(6)	13
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	2	-
Variation nette de juste valeur	2	-
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts de conversion (note 12.7.1)	(796)	(1 259)
Variation des écarts de conversion	(862)	(1 259)
Recyclage en résultat	67	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(2)	-
Variation nette de juste valeur	(2)	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts actuariels	(9)	(32)
Variation des écarts actuariels	(15)	(40)
(Charge) ou produit d'impôt	5	8
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global	(11)	(15)
Actifs financiers disponibles à la vente – variation de juste valeur	-	1
Actifs financiers disponibles à la vente – recyclage en résultat	-	-
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – variation nette de juste valeur	(2)	1
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – recyclage en résultat	(1)	-
Ecarts de conversion – variation nette	(8)	(16)
Ecarts de conversion – recyclage en résultat	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI – variation nette de juste valeur	(2)	-
Ecarts actuariels – variation nette	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	1	(1)
Total	(804)	(1 335)

(i) La variation de la réserve de coût de couverture sur l'exercice 2018 n'est pas significative

12.8 Intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs

Le tableau suivant présente le détail des intérêts ne donnant pas le contrôle significatifs :

en millions d'euros	GPA		Éxito ⁽ⁱ⁾	Autres	Total
	GPA Total	dont Via Varejo			
Pays	Brésil	Brésil	Colombie		
1^{er} janvier 2017 retraité	4 817	1 434	1 092	77	5 986
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	66,8 %	85,6 %	44,7 %		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	0,06 %	37,4 %	44,7 %		
Résultat net	172	66	50	(25)	198
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(644)	(230)	(62)	(3)	(710)
Dividendes versés / à verser	(31)	(11)	(23)	(15)	(69)
Autres mouvements	11	1	43	9	63
31 décembre 2017 retraité	4 324	1 261	1 101	43	5 468
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	66,9 %	85,7 %	44,7 %		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	0,06 %	37,5 %	44,7 %		
Incidences IFRS 9 (note 1.3.3)	(46)	(40)	-	-	(46)
Incidences IAS 29 et IFRS 2 (note 1.3.3)	5	2	65	-	71
1^{er} janvier 2018	4 284	1 222	1 166	43	5 493
Résultat net	183	(9)	37	(4)	215
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(433)	60	(29)	(4)	(466)
Dividendes versés / à verser	(46)	(2)	(24)	(33)	(103)
Autres mouvements	6	1	93	49	149
31 décembre 2018	3 994	1 272	1 243	51	5 288
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	66,9 %	85,7 %	44,7 %		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱ⁾	0,06 %	60,6 %	44,7 %		
% de détention moyen 2018 du Groupe	33,1 %	14,3 %	55,3 %		
% de détention du Groupe au 31 décembre 2018	33,1 %	14,3 %	55,3 %		

(i) Éxito hors GPA mais y compris l'Uruguay et l'Argentine

(ii) Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionnés dans ce tableau ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes

(iii) Les autres éléments du résultat global résultent essentiellement des écarts de conversion liés à la conversion des comptes des filiales étrangères

Le capital de GPA est constitué de :

- 99 680 milliers d'actions ordinaires assorties de droit de vote
- 167 165 milliers d'actions de préférence sans droit de vote et ouvrant droit à un dividende prioritaire

Les actions de préférence n'ont pas le droit de vote, assurant à ses propriétaires les droits et les avantages suivants:

- Droit prioritaire au remboursement de capital en cas de liquidation de la société
- Droit prioritaire au versement de dividende minimum annuel d'un montant de 0,08 real par action, dividende non cumulatif
- Droit prioritaire au versement des dividendes de 10 % plus élevé que le dividende attribué aux actions ordinaires, y compris aux fins du calcul du montant payé au point (ii) ci-dessus

Les minoritaires de GPA ne disposent pas d'une option de vente vis-à-vis de Casino. En application du droit boursier brésilien, les porteurs d'actions de préférence se voient attribuer un « droit de retrait (« withdrawal rights ») qui correspond à la possibilité pour les porteurs de demander, en cas de survenue de certains événements spécifiques, le rachat de leurs titres par GPA pour une valeur correspondante à la valeur comptable des titres (quote-part d'actif net). Ces droits sont détaillés en pages 94 et suivantes du 20-F 2017 de GPA.

INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES PRINCIPALES FILIALES PRESENTANT DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise en compte de contrôle et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

En millions d'euros	GPA		Éxito ⁽ⁱ⁾	
	2018	2017 retraité	2018	2017 retraité
Chiffre d'affaires	11 416	12 333	4 153	4 449
Résultat net des activités poursuivies	292	173	46	35
Résultat net des activités abandonnées	(17)	63	-	-
Résultat net consolidé	275	235	46	35
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités poursuivies</i>	<i>195</i>	<i>116</i>	<i>37</i>	<i>50</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités abandonnées</i>	<i>(12)</i>	<i>56</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres éléments du résultat global	(618)	(911)	-	(155)
Résultat global de l'exercice	(344)	(676)	46	(119)
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(250)</i>	<i>(472)</i>	<i>8</i>	<i>(11)</i>
Actifs non courants	6 676	6 995	3 648	3 729
Actifs courants	8 428	8 680	1 328	1 217
Passifs non courants	(1 695)	(1 825)	(1 214)	(1 018)
Passifs courants	(7 443)	(7 352)	(1 708)	(1 745)
Actif net	5 966	6 499	2 054	2 183
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>3 994</i>	<i>4 324</i>	<i>1 243</i>	<i>1 101</i>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	810	952	193	324
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(423)	(438)	(158)	(170)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	(219)	(1 015)	281	(37)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(202)	(313)	(218)	(52)
Variation de trésorerie	(34)	(814)	98	66
<i>Dividendes versés au Groupe ⁽ⁱⁱ⁾</i>	<i>33</i>	<i>8</i>	<i>14</i>	<i>16</i>
<i>Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice ⁽ⁱⁱ⁾</i>	<i>51</i>	<i>18</i>	<i>24</i>	<i>33</i>

(i) Éxito hors GPA mais y compris l'Uruguay et l'Argentine

(ii) GPA et Éxito ont une obligation de distribuer des dividendes à hauteur de respectivement 25% et 50% du bénéfice net de l'exercice

12.9 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018 a décidé la mise en distribution, au titre de l'exercice 2017, d'un dividende d'un montant de 3,12 euros par action ordinaire payé en numéraire. Compte tenu de l'acompte de 173 millions d'euros versé en décembre 2017, le montant comptabilisé en moins des capitaux propres en 2018 s'élève à 168 millions d'euros pour 107 866 474 actions.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion le 12 novembre 2018 la distribution d'un acompte sur dividende de 1,56 euro par action au titre de l'exercice 2018, payé le 5 décembre 2018. Le montant comptabilisé en moins des capitaux propres s'élève à 170 millions d'euros pour 108 756 207 actions. L'incidence des versements de dividendes sur les capitaux propres de l'exercice 2018 s'élève ainsi au total à 338 millions d'euros.

On rappelle que 344 millions d'euros avaient été versés au titre de l'exercice 2016 dont 171 millions d'euros d'acompte versé en 2016 et un solde de 173 millions d'euros en 2017.

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende brut de 3,12 euros pour les actions ordinaires au titre de l'exercice 2018. Sur la base de 109 729 416 actions au 31 décembre 2018, le dividende proposé représente un montant provisoire de 342 millions d'euros dont 170 millions d'euros ont fait l'objet d'un acompte en décembre 2018 (voir ci-dessus) ; il sera modifié en 2019 pour tenir compte des actions auto-détenues à la date de distribution effective. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI se présentent comme suit :

en millions d'euros	2018	2017
Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI (Impact capitaux propres)	48	50
Dont montant versé au cours de l'exercice	36	38
Dont montant à verser	12	12
Impact tableau de flux de trésorerie de l'exercice	48	47
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	36	38
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	12	9

12.10 Résultat net par action

Principe comptable

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat du dividende des TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

12.10.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice		
Actions ordinaires totales	110 169 352	110 996 996
Actions ordinaires auto-détenues	(1 780 356)	(262 622)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	(1) 108 388 996	110 734 374
Equivalents actions provenant des :		
Plan d'option de souscription	-	-
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	-	-
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs	-	-
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché	-	-
Effet de dilution des plans d'options de souscription	-	-
Plans d'attribution d'actions gratuites	-	-
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Total des actions après dilution	(2) 108 388 996	110 734 374

12.10.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires et résultat par action

en millions d'euros	2018			2017 retraité		
	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total
Résultat net, part du Groupe	(45)	(9)	(54)	108	(7)	101
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI	(48)	-	(48)	(50)	-	(50)
Résultat net, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	(3)	(93)	(102)	58	(7)	51
Effet potentiellement dilutif des plans d'attributions d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-
Résultat net dilué, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	(4)	(93)	(102)	58	(7)	51
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)	(3)/(1)	(0,86)	(0,09)	0,52	(0,06)	0,46
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)	(4)/(1)	(0,86)	(0,09)	0,52	(0,06)	0,46

(i) Note 3.5.2

Note 13 Autres provisions

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

13.1 Décomposition et variations

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2018	Dotations 2018	Reprises utilisées 2018	Reprises non utilisées 2018	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2018
Litiges	530	141	(39)	(102)	-	(51)	4	484
Divers risques et charges	118	44	(22)	(31)	1	(1)	-	109
Restructurations	27	56	(37)	(2)	-	-	-	43
Total autres provisions	676	241	(98)	(135)	1	(52)	4	637
<i>dont non courant</i>	514	135	(32)	(88)	-	(51)	5	483
<i>dont courant</i>	162	106	(66)	(47)	1	-	(1)	154

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 484 millions d'euros comprennent 439 millions d'euros de provisions relatives à GPA (note 13.2) dont les dotations, reprises utilisées et reprises non utilisées afférentes s'élèvent respectivement à 125, -28 et -81 millions d'euros.

13.2 Détail des provisions pour litiges de GPA (hors Via Varejo)

en millions d'euros	Litiges PIS / Cofins / CPMF ⁽ⁱ⁾	Autres litiges fiscaux	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2018	31	316	65	26	439
31 décembre 2017	32	324	83	35	475

(i) TVA et taxes assimilées

Dans le cadre des litiges présentés ci-dessus et ci-après en note 13.3, GPA (alimentaire uniquement) conteste le paiement de certains impôts, cotisations et obligations salariales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements au titre de dépôts judiciaires présentés en « autres actifs non courants » (note 6.9). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA, présentées en engagements hors bilan (note 6.11).

en millions d'euros	2018			2017		
	Dépôts judiciaires versés ⁽ⁱ⁾	Actifs immobilisés donnés en garantie ⁽ⁱⁱ⁾	Garanties bancaires ⁽ⁱⁱ⁾	Dépôts judiciaires versés ⁽ⁱ⁾	Actifs immobilisés donnés en garantie ⁽ⁱⁱ⁾	Garanties bancaires ⁽ⁱⁱ⁾
Litiges fiscaux	53	189	2 033	51	216	1 843
Litiges salariaux	104	1	43	119	1	23
Litiges civils et autres	17	3	97	21	2	70
Total	175	192	2 173	192	218	1 937

(i) Voir note 6.9

(ii) Voir note 6.11.1

13.3 Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays (dont principalement GPA – voir ci-dessous).

Comme indiqué en note 3.3.5, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

▪ Class action à l'encontre de Cnova N.V. et du Groupe

Certains dirigeants et administrateurs ainsi que les garants de l'introduction en bourse de notre filiale Cnova N.V. ont été visés par une procédure d'actions de Groupe (dite « class action ») devant le tribunal de District des États-Unis (District sud de New York). Les plaignants reprochaient une violation du droit boursier en liaison avec la situation macroéconomique au Brésil et les irrégularités de Cnova Brésil. Le 19 mars 2018, la Cour fédérale américaine pour le District sud de New York a donné une approbation définitive de l'accord transactionnel prévoyant un règlement de 28,5 millions de dollars. Ce montant a été assumé essentiellement par les assureurs de Cnova et a été réglé sur le premier semestre (voir note 11.1). Le solde, y compris les coûts accessoires attendus, a été couvert par la provision reconnue en 2016. En conséquence, cette résolution n'a eu aucune incidence significative sur le résultat net du Groupe.

Le 14 décembre 2018, Cnova a reçu une notification de la SEC confirmant que l'enquête sur la gestion des stocks et l'audit de son ancienne filiale Brésilienne qui a débuté en Décembre 2015 a été clôturée et que la SEC ne prendra aucune action contre Cnova sur ces sujets. Aucune sanction n'a été prise à l'encontre de Cnova dans ce cadre.

▪ Arbitrage entre GPA et Peninsula

Le 12 septembre 2017, GPA a reçu une demande d'arbitrage de la part de Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Península") afin de discuter du mode de calcul des charges de location et d'autres sujets opérationnels liés à des contrats de location portant sur des magasins détenus par Peninsula et exploités par GPA. Les contrats concernés ont une durée de 20 ans depuis 2005 et sont renouvelables automatiquement pour une nouvelle période de 20 ans.

Malgré les discussions liées à l'application des contrats, la demande d'arbitrage n'affecte pas l'exploitation des magasins en location, qui est contractuellement assurée. Dans l'état actuel du processus d'arbitrage, le risque d'exposition de la société ne peut pas raisonnablement être déterminé. Sur la base de l'opinion de ses conseillers juridiques, la société a estimé comme possible le risque de perte devant le tribunal arbitral.

▪ **Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne**

Le groupe Casino a été assigné, le 28 février 2017, devant le Tribunal de commerce de Paris par le Ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Cette assignation concerne une série d'avares émis en 2013 et 2014 par 41 fournisseurs pour un montant global de 22,2 millions d'euros et porte sur le remboursement de cette somme aux fournisseurs concernés, assorti d'une amende civile de 2 millions d'euros.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 millions d'euros.

Les deux procédures judiciaires suivent leur cours.

Le Groupe estime avoir respecté la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés par ces deux assignations. En conséquence, aucune provision n'a été constituée à ce stade.

Par ailleurs, le Groupe fait l'objet d'enquêtes menées par les autorités de la concurrence française et européenne.

Au début du mois de février 2017, l'Autorité de la concurrence a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Vindémia Logistique et Vindémia Group dans les secteurs de l'approvisionnement et de la distribution de produits de grande consommation sur l'île de la Réunion. À ce stade, aucune communication de griefs n'a été adressée par l'Autorité de la concurrence et le groupe Casino conteste le bien-fondé des opérations de visite et saisies devant la Cour de cassation. Le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

En outre, fin février 2017, la Commission européenne a mené des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante. La société INCA-A a depuis cessé son activité. À ce stade, aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne et le groupe Casino conteste le bien-fondé des opérations devant le Tribunal de l'Union européenne. A ce stade, le groupe Casino n'est pas en mesure de se prononcer sur l'issue de cette enquête.

Il n'y a pas eu d'évolution significative de ces procédures sur l'exercice 2018, les enquêtes préliminaires suivant leur cours.

Enfin, en juin 2018, suite à la notification déposée conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, l'Autorité de la concurrence a ouvert une enquête non-contentieuse sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire. L'enquête concerne notamment la centrale de négociation entre Auchan, Casino, Métro et Schiever, dénommée Horizon. Cette enquête suit actuellement son cours.

▪ **Passifs fiscaux, sociaux et civils éventuels de GPA**

en millions d'euros	2018	2017
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	95	103
IRPJ - IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	224	201
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées)	447	429
ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services, impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	34	38
ICMS (TVA)	1 329	1 460
Litiges civils	115	136
Total ⁽ⁱ⁾	2 244	2 367

(i) Le montant des passifs éventuels de Via Varejo classé en activités abandonnées et non inclus dans le tableau ci-dessus s'élève au 31 décembre 2018 à 365 millions d'euros (2017 : 407 millions d'euros)

GPA a recours à des sociétés de conseils dans le cadre de litiges fiscaux, dont les honoraires dépendent de la résolution des litiges en faveur de GPA. Au 31 décembre 2018, le montant estimé s'élève à 38 millions d'euros (2017 : 40 millions d'euros).

Par ailleurs, Casino a accordé à sa filiale brésilienne une garantie spécifique qui porte sur des notifications reçues de l'administration pour un montant cumulé au 31 décembre 2018 de 1 317 millions de réais (2017 : 1 223 millions de réais), intérêts et pénalités compris et sur lesquelles Casino s'engage à indemniser GPA à hauteur de 50% du préjudice que cette dernière subirait pour autant que ce préjudice soit définitif. Sur la base de l'engagement donné par Casino à sa filiale, l'exposition ressort à 658 millions de réais, soit 148 millions d'euros (2017 : 611 millions de réais, soit 154 millions d'euros). Les risques sous-jacents sont considérés possibles ; à ce titre, aucune provision n'est constatée dans les comptes.

▪ Actifs éventuels de GPA

Exclusion de l'ICMS du calcul des taxes PIS et COFINS

Depuis l'adoption du régime non-cumulatif des crédits de taxes PIS et COFINS, GPA défend le droit de déduire la taxe ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Le 15 mars 2017, la Cour suprême fédérale brésilienne (STF) a statué sur le fait que l'ICMS devait être exclu de la base de calcul des taxes PIS et COFINS, donnant ainsi droit à la thèse défendue par GPA. Sur la base de ce jugement de la STF et de l'avis de ses conseillers internes et externes, GPA a estimé qu'un décaissement au titre de montants non collectés dans le passé était devenue peu probable et a donc repris sur le 1^{er} semestre 2017 les provisions constituées antérieurement à cet effet pour un montant de 117 millions de réais (soit 32 millions d'euros).

Depuis la décision de la Cour suprême le 15 mars 2017, les étapes de la procédure se poursuivent conformément aux attentes de GPA et de ses conseillers sans remise en cause de ses jugements exercés qui avaient conduit à des reprises de provisions, en l'absence néanmoins d'une décision finale de la Cour. GPA et ses conseillers juridiques externes estiment que cette décision relative aux modalités d'application ne limitera pas ses droits aux procédures judiciaires qu'elle a entamées depuis 2003 et toujours en cours. Il n'est pour autant pas possible de reconnaître un actif à ce titre tant que ces éléments de procédure ne sont pas clos. Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2018, GPA a estimé l'actif éventuel de ces crédits fiscaux à 1 400 millions de réais (soit 315 millions d'euros) pour son activité Retail.

S'agissant des activités abandonnées Via Varejo, le montant estimé de l'actif éventuel s'établit à environ 1 106 millions de réais (soit environ 249 millions d'euros), y compris un montant additionnel de 453 millions de réais (102 millions d'euros) qui reviendra uniquement à GPA.

Note 14 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris)
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales (note 17)
- les entreprises associées (principalement Mercialys) (note 3.3)
- les coentreprises (note 3.3)
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 8.4)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'Euris et de Foncière Euris (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en charge sur l'exercice relatif à ces conventions envers Casino et ses filiales s'élève à 3,7 millions d'euros dont 3,1 millions d'euros au titre de l'assistance en matière stratégique et 0,6 million d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux.

Dans le cadre du déploiement de son modèle dual associant activités de distribution et immobilier commercial, Casino et ses filiales réalisent avec Mercialys des opérations de développement d'actifs immobiliers (note 3.3.6).

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Note 15 Evénements postérieurs à la clôture

▪ Signature de promesses d'achat en vue de la cession de 6 hypermarchés Géant

Le 19 janvier 2019, le groupe Casino a annoncé avoir conclu des promesses en vue de la cession de 6 hypermarchés à des adhérents Leclerc, pour un montant total de 101 millions d'euros.

Ces cessions d'hypermarchés sont distinctes du plan de cession d'actifs non stratégiques annoncé le 11 juin 2018 (note 2) et découlent de la volonté du groupe de se séparer d'un certain nombre de magasins structurellement déficitaires. La réalisation de ces opérations est attendue au cours du 1^{er} semestre 2019.

▪ Cession de murs d'hypermarchés et supermarchés

Le 21 janvier 2019, le Groupe a annoncé la signature un accord avec le fonds d'investissement Fortress en vue de la cession des murs de 26 magasins dont 13 hypermarchés Géant Casino, 3 Hyper Casino et 10 Supermarchés Casino, sur la base d'une valorisation de 501 millions d'euros.

La finalisation de cette opération s'est concrétisée le 8 mars 2019 et le Groupe a encaissé à cette occasion 80% de la valeur des actifs soit 392 millions d'euros nets de droits. Le Groupe sera dorénavant associé à la création de valeur de cette opération via une participation dans la société constituée par l'acquéreur pour valoriser le portefeuille et le céder sur le marché dans les meilleures conditions. Dans ce cadre, et en fonction de la performance de la société, le groupe Casino pourra percevoir jusqu'à 150 millions d'euros complémentaires dans les prochaines années.

Casino conservera l'exploitation de ces magasins au travers de contrats de locations pour un loyer annuel de 32 millions d'euros.

▪ Accord en vue de la cession de R2C

Le 14 février 2019, Casino a annoncé la signature d'un accord avec Compass Group en vue de la cession de R2C, filiale de Casino spécialisée en restauration collective.

La réalisation de cette cession interviendra d'ici la fin du 1^{er} semestre 2019, après consultation des instances représentatives du personnel et sous réserve de l'obtention de l'accord de l'autorité de la concurrence.

▪ Signature de promesses d'achat en vue de la cession de magasins déficitaires

Le 15 février 2019, Casino a annoncé la signature de promesses unilatérales d'achat pour un total de 42 millions d'euros portant sur des magasins, à la fois intégrés et exploités en master-franchise, structurellement déficitaires.

S'agissant des magasins intégrés, ces promesses représentent un montant de 25 millions d'euros de produits de cession et portent sur :

- 17 magasins (8 Leader Price, 8 Casino Supermarchés et 1 Hyper Casino) en vue de leur cession à Lidl ;
- l'hypermarché Géant de Roubaix (59) en vue de sa cession à un adhérent Leclerc et les murs au propriétaire de la galerie marchande.

Ces 18 magasins ont représenté, en 2018, un chiffre d'affaires HT de 88 millions d'euros pour une perte de Résultat Opérationnel Courant de -12 millions d'euros.

Concomitamment, des masterfranchisés du groupe, avec lesquels le groupe Casino est associé à 49%, ont signé des promesses en vue de la cession à Lidl de 16 magasins (9 Leader Price et 7 Casino Supermarchés) pour un montant total de 17 millions d'euros.

Ces 16 magasins ont représenté en 2018 un chiffre d'affaires HT de 60 millions d'euros pour une perte de Résultat Opérationnel Courant de -9 millions d'euros.

La réalisation des cessions est attendue au 1^{er} semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel concernées et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.

▪ Cession d'un bloc d'actions de Via Varejo au travers d'un contrat de TRS

Faisant suite à l'autorisation de son Conseil d'administration du 20 février 2019, GPA a cédé à une institution financière de premier plan, au travers d'un contrat de *total return swap* (TRS), 40 millions d'actions ordinaires de Via Varejo représentant 3,09% des titres de Via Varejo pour une valeur de 200 millions de réais (soit 45 millions d'euros) ; après l'opération la participation de GPA sera réduite à 36,27%.

▪ Signature de promesses d'achat en vue de la cession de 2 hypermarchés Géant

Le 28 février 2019, Casino a annoncé la signature de promesses unilatérales d'achat en vue de la cession au Groupement Les Mousquetaires de deux hypermarchés Géant situés dans les communes de Nevers et Montauban. Ces promesses représentent un montant de 23,4 millions d'euros intégrant les murs et les fonds.

Ces magasins ont représenté en 2018 un chiffre d'affaires HT de 36 millions d'euros pour une perte de Résultat Opérationnel Courant de -3,5 millions d'euros.

La réalisation des cessions est attendue au 1^{er} semestre 2019, sous réserve de la consultation préalable des instances représentatives du personnel, qui ont été réunies le 27 février, et de la réalisation des conditions suspensives usuelles.

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2018 (en milliers d'euros)	EY	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	5 718	4 595
Services autres que la certification des comptes	728	536
TOTAL	6 445	5 131

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Casino, Guichard-Perrachon, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

Note 17 Principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2018, le groupe Casino comprend 1 791 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés	2018			2017		
	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			Société mère			Société mère
France – Distribution						
Achats Marchandises Casino (« AMC »)	100	100	IG	100	100	IG
Casino Carburants	100	100	IG	100	100	IG
Casino Services	100	100	IG	100	100	IG
Casino International	100	100	IG	100	100	IG
CD Supply Innovation	50	50	MEE	50	50	MEE
Distribution Casino France (« DCF »)	100	100	IG	100	100	IG
Distridyn	49,99	49,99	MEE	49,99	49,99	MEE
Easydis	100	100	IG	100	100	IG
Floréal	100	100	IG	100	100	IG
Geimex	100	100	IG	100	100	IG
Horizon Achats	44	44	MEE	-	-	-
Horizon Appels d'Offres	44	44	MEE	-	-	-
Intermarché Casino Achats (« INCAA »)	50	50	MEE	50	50	MEE
Groupe Monoprix						
Les Galeries de la Croisette	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix Exploitation	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix On Line (ex Sarenza)	100	100	IG	-	-	-
Monop'	100	100	IG	100	100	IG
Naturalia France	100	100	IG	100	100	IG
Simonop'1	-	-	-	100	51	IG
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	100	100	IG	100	100	IG
Société L.R.M.D.	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Franprix – Leader Price						
Cofilead	100	100	IG	100	100	IG
DBMH	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Franprix	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Leader – Price	100	100	IG	100	100	IG
Distri Sud-Ouest (DSO)	100	100	IG	100	100	IG
Franprix Holding	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Finance	100	100	IG	100	100	IG
HLP Ouest	70	70	IG	70	70	IG
Holding Mag 2	49	49	MEE	49	49	MEE
Holdi Mag	49	49	MEE	49	49	MEE
Holdev Mag	49	49	MEE	49	49	MEE
Gesdis	40	40	MEE	40	40	MEE
Leader Price Exploitation	100	100	IG	100	100	IG
NFL Distribution	100	100	IG	100	100	IG
Parfidis	100	100	IG	100	100	IG
Pro Distribution	70	70	IG	70	70	IG
R.L.P. Invest	100	100	IG	100	100	IG
Sarjel	100	100	IG	100	100	IG
Sédifrais	100	100	IG	100	100	IG
Sofigep	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	2018			2017		
	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Codim						
Codim 2	100	100	IG	100	100	IG
Hyper Rocade 2	100	100	IG	100	100	IG
Pacam 2	100	100	IG	100	100	IG
Poretta 2	100	100	IG	100	100	IG
Prodis 2	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier et Energie						
Green Yellow	73,44	73,44	IG	97,52	97,52	IG
L'Immobilière Groupe Casino	100	100	IG	100	100	IG
Sudéco	100	100	IG	100	100	IG
Uranie	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Mercialys						
Mercialys (société cotée) (i)	25,27	39,22	MEE	40,24	40,24	MEE
Promotion immobilière						
Plouescadis	100	100	IG	100	100	IG
Autres activités						
Banque du Groupe Casino	50	50	MEE	50	50	MEE
Casino Finance	100	100	IG	100	100	IG
Casino Finance International	100	100	IG	100	100	IG
Casino Restauration	100	100	IG	100	100	IG
Restauration collective Casino	100	100	IG	100	100	IG
Perspecteev	21,8	21,8	MEE	-	-	-
E-commerce						
Groupe Cnova N.V. (société cotée)						
Cdiscount Group	-	-	-	100	76,11	IG
Cdiscount	100	76,22	IG	100	76,19	IG
International – Pologne						
Mayland Real Estate	100	100	IG	100	100	IG
International – Brésil						
Wilkes	100	77,65	IG	100	77,65	IG
Groupe GPA (société cotée)						
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC") (ii) (iii)	50	41,92	MEE	50	41,93	MEE
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. ("GPA M&P") (ii)	100	100	IG	100	100	IG
Novasoc Comercial Ltda. ("Novasoc") (ii)	100	100	IG	100	100	IG
Sendas Distribuidora S.A. ("Sendas") (ii)	100	100	IG	100	100	IG
Via Varejo (société cotée) (ii)	39,37	43,23	IG	62,53	43,31	IG
Banco Investcred Unibanco S.A. ("BINV") (ii) (iii) (vi)	50	21,62	MEE	50	21,65	MEE
Indústria de Móveis Bartira Ltda. ("Bartira") (iv) (vi)	100	100	IG	100	100	IG
C'nova Comercio Electronico (iv) (vi)	100	100	IG	100	100	IG

Sociétés	2018			2017		
	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
International – Colombie, Uruguay et Argentine						
Groupe Éxito (société cotée)	55,30	55,30	IG	55,30	55,30	IG
Éxito Industrias S.A.S. (anciennement Distribuidora de Textiles y Confecciones SA DIDETEXCO) (v)	97,95	97,95	IG	97,75	97,75	IG
Trust Viva Malls (v) (vii)	51	51	IG	51	51	IG
Trust Viva Villavicencio (v)	51	26,01	IG	51	51	IG
Trust Barranquilla (v)	90	45,90	IG	90	90	IG
Logística y transporte de Servicios S.A.S (v)	100	100	IG	100	100	IG
Tuya SA (v)	50	50	MEE	50	50	MEE
Grupo Disco (Uruguay) (v)	75,10	62,49	IG	75,10	62,49	IG
Devoto (Uruguay) (v)	100	100	IG	100	100	IG
Libertad (Argentine) (v)	100	100	IG	100	100	IG
International – Océan Indien						
Vindémia Distribution	100	99,98	IG	100	99,98	IG
Vindémia Logistique	100	100	IG	100	100	IG
BDM (Mayotte)	71,44	71,44	IG	71,44	71,44	IG
SOMAGS (Maurice)	100	100	IG	100	100	IG
Holdings – France et International						
Bergsaar BV	100	100	IG	100	100	IG
Forézienne de Participations	100	100	IG	100	100	IG
Géant Foncière BV	100	100	IG	100	100	IG
Géant Holding BV	100	100	IG	100	100	IG
Géant International BV	100	100	IG	100	100	IG
Gelase	100	55,30	IG	100	55,30	IG
Helicco	100	100	IG	100	100	IG
Intexa (société cotée)	98,91	97,91	IG	98,91	97,91	IG
Marushka Holding BV	100	100	IG	100	100	IG
Ségisor SA	100	77,65	IG	100	77,65	IG
Tevir SA	100	100	IG	100	100	IG
Tonquin BV	100	100	IG	100	100	IG

- (i) Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 25,27% en termes de droits de vote et 39,22% en pourcentage d'intérêts dont 13,95% classés selon IFRS 5 (note 3.1.4)
- (ii) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe GPA. Concernant Via Varejo, GPA détient 39,37% en termes de droits de vote et 43,23% en pourcentage d'intérêts dont 3,86% au travers un contrat de total return swap au 31 décembre 2018 (note 2). En date du 20 février 2019, le pourcentage de détention est passé à 36,27% suite à la signature d'un deuxième contrat de TRS (note 15)
- (iii) Les sociétés FIC et BINV financent les achats des clients de GPA. Ces entités résultent d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco"), GPA, et Via Varejo et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, GPA n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières. La société FIC, pour la quote-part détenue directement par Via Varejo (soit 14,24%), est classée en IFRS 5. La société BINV qui est une coentreprise de Via Varejo, est totalement classée en IFRS 5
- (iv) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Via Varejo
- (v) Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito. Éxito a signé le 27 avril 2015 un accord contractuel d'une durée initiale de 2 ans lui octroyant plus de 75% des droits de vote et ainsi le contrôle exclusif sur les décisions stratégiques du Groupe Disco. Cette accord a fait l'objet le 29 décembre 2016 d'une extension jusqu'au 30 juin 2019 et sera automatiquement renouvelé jusqu'au 30 juin 2021
- (vi) Les principales filiales ou coentreprises de Via Varejo sont Cnova Comercio Electronico, BINV et Bartira. L'ensemble de ce sous-groupe est classé selon IFRS 5
- (vii) L'accord entre les parties précise le fonctionnement de la gouvernance du trust où Éxito est majoritaire et, en particulier, accorde des droits à FIC sur certaines décisions de Viva Malls, comme les acquisitions ou les cessions au-delà d'un certain seuil ou les modalités de fixation des budgets et plans à long terme. L'accord prévoit également qu'Éxito soit le prestataire exclusif de la gestion immobilière, des services administratifs et de commercialisation de Viva Malls dans des conditions de marché. L'analyse de la substance des droits accordés a permis de confirmer que ces derniers relèvent de la protection de l'investissement effectué par FIC et consécutivement qu'Éxito contrôle l'entité

Note 18 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16 – Contrats de locations

La norme IFRS 16 qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations y afférentes à partir du 1er janvier 2019, supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location financement ; elle exige la reconnaissance d'un actif (le droit d'utilisation du bien loué) et un passif financier représentatif des loyers futurs actualisés pour pratiquement tous les contrats de location. La charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt financier liée à la dette de location. Auparavant, le Groupe comptabilisait principalement les charges de location simple sur une base linéaire sur la durée du contrat de location et ne comptabilisait les actifs et les passifs que dans la mesure où il existait un décalage entre les paiements de location réels et la charge comptabilisée. Ainsi, les indicateurs de performance tels que l'EBITDA et dans une moindre mesure le résultat opérationnel courant seront positivement impactés ; en sens inverse, le résultat financier sera négativement impacté. Le résultat net de l'ensemble consolidé pourrait également être diminué compte tenu d'une courbe de charges généralement plus élevée en début de bail c'est-à-dire une charge dégressive, contrairement à une charge linéaire reconnue sous la norme actuelle. Enfin, les flux de trésorerie d'exploitation seront plus élevés dans la mesure où les paiements relatifs à la composante principale du passif financier ainsi que les intérêts associés seront présentés dans les activités de financement.

Le Groupe détient essentiellement des contrats de location immobilière, environ 6 400 contrats immobiliers représentant une charge annuelle de loyers de 840 millions d'euros sur un total de 987 millions d'euros au titre de l'exercice 2018. L'adoption de la norme IFRS 16 impactera principalement la comptabilisation des baux d'exploitation des magasins et des entrepôts du Groupe, en particulier ceux associés à ses activités Retail.

Au cours de l'année 2018, le Groupe a poursuivi le recensement et l'exploitation des données nécessaires à l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Le Groupe met en place un logiciel informatique permettant d'assurer de manière totalement intégrée tant le suivi opérationnel que financier de ces contrats de location. L'implémentation du logiciel sera finalisée au cours du 1^{er} semestre de l'année 2019.

Le Groupe a décidé d'adopter au 1^{er} janvier 2019 l'approche rétrospective complète comme méthode de transition. En conséquence, les comptes 2018 seront retraités.

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée,
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Les loyers non inclus dans l'évaluation initiale du passif (par exemple, les loyers variables) sont présentés en charges opérationnelles, ainsi que les charges relatives aux contrats de location à court terme et de faible valeur.

La durée de location correspondra à la période exécutoire du contrat et tiendra compte des options de résiliation et de renouvellement dont l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine. Le Groupe appliquera la position de l'ANC relative à la durée de location à retenir pour les baux commerciaux en France.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer sera déterminé par pays.

A ce stade, l'impact estimé de l'application d'IFRS 16 a été déterminé sur les baux immobiliers représentant la très forte majorité des impacts. Cette estimation ne comprend donc pas les impacts concernant les actifs mobiliers qui sont en cours de finalisation.

L'impact estimé sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 au titre de ce périmètre conduirait à :

- Une augmentation des actifs (principalement via la constatation d'un droit d'utilisation) comprise entre 3,7 et 4,2 milliards d'euros,
- La constatation d'une dette de location comprise entre 4,0 et 4,5 milliards d'euros,
- Une diminution des capitaux propres avant d'impôt comprise entre 0,2 et 0,4 milliard d'euros.

Cet impact se décline ainsi par segment :

En Milliards d'euros	France Retail	Latam Retail	E-Commerce	Total Groupe
Droit d'utilisation	2,4 à 2,8	1,2 à 1,5	0,1 à 0,2	3,7 à 4,2
Dettes de location	2,5 à 2,9	1,4 à 1,6	0,1 à 0,2	4,0 à 4,5
Capitaux propres avant impôt	0,1 à 0,2	0,2 à 0,3	n.s	0,2 à 0,4

L'incidence sur le résultat net part du Groupe sera non significative.

Le Groupe a opté pour une présentation distincte sur la face de l'état de la situation financière des actifs et passifs au titre des contrats de location liés au droit d'utilisation et à la dette de location. L'agrégat « dette financière nette » tel que défini par le Groupe (note 11) ne sera pas impacté par l'application de la norme IFRS 16.

L'impact réel de l'adoption de la norme le 1^{er} janvier 2019 pourrait évoluer pour les raisons suivantes:

- le Groupe n'a pas finalisé les tests et l'évaluation des contrôles sur ses nouveaux systèmes informatiques; et
- les modalités d'application retenues par le Groupe des nouveaux principes comptables sont susceptibles d'être modifiés jusqu'à ce que le Groupe présente ses premiers états financiers conformément à IFRS 16 i.e. en liaison avec la publication des comptes semestriels 2019.

Au 31 décembre 2018, le Groupe présente un engagement hors bilan au titre des paiements minimaux attendus sur les contrats de location simple immobiliers et mobiliers de 3 252 millions d'euros conformément à IAS 17 (note 7.2). L'écart constaté entre l'engagement hors bilan et la dette de location IFRS 16 estimée sur les biens immobiliers s'explique principalement par :

- une augmentation des montants liée à la prise en compte de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs augmentant la durée des engagements du Groupe,
- dont les effets sont compensés par l'actualisation des paiements futurs de loyer contrairement à la norme IAS 17.

Compte tenu de l'absence de position de place pour l'instant sur les modalités d'application des tests de perte de valeur, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de perte de valeur prenant en compte les effets de la norme IFRS 16.

Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à la norme actuelle - c'est-à-dire que les bailleurs continuent de classer les contrats de location en tant que contrats de location-financement ou de location simple. Le Groupe n'attend donc pas d'impact significatif sur ses états financiers. Toutefois, certaines informations supplémentaires seront fournies à partir de 2019.

Interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette interprétation, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2019, est d'application rétrospective totale ou partielle. Elle clarifie les modalités de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs d'impôt courant et différé prévues par la norme IAS 12 – Impôt sur le résultat, dans le cas spécifique d'un traitement fiscal incertain. L'interprétation précise notamment :

- la manière d'apprécier l'unité de compte à retenir ;
- que le risque de détection par l'administration fiscale doit être pris en compte à 100% ;
- que le principe de comptabilisation repose sur la probabilité (au sens « plus probable qu'improbable ») de recevoir l'actif ou de payer le passif ;
- que le principe d'évaluation de la provision (en cas d'improbabilité d'acceptation par l'administration fiscale du traitement fiscal incertain) repose sur l'estimation du montant que l'entité s'attend à payer ou à recouvrer selon (i) la méthode du montant le plus probable ou (ii) la moyenne pondérée des différents scénarii possibles.

Amendements à IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Ces amendements, obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2019, sont d'application rétrospective.

Ils élargissent le périmètre des actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et clarifient le respect du critère « SPPI » (paiement seulement du principal et des intérêts) de certains instruments de dette contenant une clause de paiement anticipé lorsque l'exercice de cette clause entraîne un remboursement raisonnablement inférieur à la somme du capital et des intérêts restant dus.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

Norme (date d'application pour le Groupe sous réserve de l'adoption par l'UE)	Description de la norme
Amendements à IAS 28	Ces amendements sont d'application rétrospective.
Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises (1 ^{er} janvier 2019)	Ils viennent préciser qu'IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation, s'applique aux intérêts à long terme dans les entreprises associées et les coentreprises.
Améliorations annuelles des normes IFRS - Cycle 2015-2017 (1 ^{er} janvier 2019)	Les principales normes concernées sont : <ul style="list-style-type: none">IAS 12 <i>Impôts sur le résultat</i> : ces amendements précisent que les conséquences fiscales des distributions de dividendes doivent être présentées en résultat, en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, selon la présentation initiale des transactions qui sont à l'origine des profits distribuables. Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée.IAS 23 <i>Coûts d'emprunt</i> : les amendements précisent qu'un emprunt spécifique est requalifié d'emprunt « général » lorsque l'actif est prêt pour son utilisation ou sa vente. Ces amendements sont d'application prospective.
Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation d'un régime (1 ^{er} janvier 2019)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils s'appliquent aux cas de modification, réduction et liquidation de régimes à prestations définies. Ils viennent clarifier le fait que le coût des services rendus et le coût financier, pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation, doivent être évalués sur la base des hypothèses actuarielles utilisées pour la réévaluation du passif au titre des prestations définies.
Amendements à IFRS 3 Définition d'une entreprise (1 ^{er} janvier 2020)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à clarifier le guide d'application de la norme sur la distinction entre une entreprise et un groupe d'actifs. La définition modifiée souligne que la finalité de l'entreprise (les « outputs ») est de fournir des biens ou services aux clients alors que la précédente définition mettait l'accent sur les rendements pour les investisseurs et autres tiers. Par ailleurs, un test facultatif (le « test de concentration ») a été introduit pour simplifier l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs ne constitue pas une entreprise.
Amendements à IAS 1 et IAS 8 Définition du caractère significatif (1 ^{er} janvier 2020)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils viennent modifier et compléter la définition du terme « significatif » dans IAS 1 et IAS 8. Par ailleurs, ces amendements harmonisent la définition du caractère significatif avec la rédaction du <i>Cadre Conceptuel des IFRS</i> .

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Société anonyme
1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Société anonyme

1 cours Antoine Guichard
42000 SAINT-ETIENNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill et des marques

Risque identifié

Notre réponse

Se référer aux notes 10.1 Goodwill, 10.2 Autres immobilisations incorporelles et 10.5 Dépréciation des actifs non courant de l'annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2018, les valeurs nettes comptables des goodwill et des marques à durée de vie indéfinie inscrites dans l'état de la situation financière consolidée s'élèvent respectivement à 8 690 et 1 515 millions d'euros, soit environ 27% du total des actifs consolidés.

Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, le Groupe affecte ses goodwill et marques aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) selon les modalités décrites respectivement en note 10.1, 10.2 et 10.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Il réalise des tests de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill et marques, dont le goodwill relatif à Franprix - Leader Price et la marque relative à Extra, constituait un point clé de l'audit en raison :

- de leur importance dans les comptes consolidés ;
- du recours important à des estimations, appréciations ou hypothèses de la Direction sur lesquelles repose la détermination de leur valeur recouvrable, celle-ci étant fondée sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs ;
- de la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs recouvrables à certaines hypothèses.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction.

Nous avons également apprécié les principales estimations retenues en analysant en particulier :

- la concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans moyen terme établis par la Direction, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec la performance historique du Groupe dans le contexte économique dans lequel le Groupe inscrit ses activités ;
- les modalités et les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons recalculé ces taux d'actualisation à partir des dernières données de marché disponibles, comparé les résultats obtenus avec (i) les taux retenus par la Direction et (ii) les taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le Groupe, et apprécié le caractère raisonnable des taux retenus par la Direction ;
- les scénarios de sensibilité retenus par la Direction.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés, notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.

Evaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues et 6.8 Autres actifs courants de l'annexe aux comptes consolidés	
<p>Dans le cadre de ses activités de distribution, le Groupe perçoit de ses fournisseurs des avantages commerciaux sous la forme de ristournes et de coopérations commerciales.</p> <p>Ces avantages, généralement rémunérés sur la base d'un pourcentage défini contractuellement et appliqué aux achats effectués auprès des fournisseurs, sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues.</p> <p>Compte tenu de l'impact significatif de ces avantages sur le résultat de l'exercice, de la multiplicité des contrats concernés et de la nécessité pour la Direction d'estimer les achats associés pour chacun des fournisseurs, nous avons estimé que l'évaluation des avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs en fin d'exercice était un point clé de l'audit.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit :</p> <ul style="list-style-type: none">- nous avons examiné le dispositif de contrôle interne relatif au processus de suivi de ces avantages commerciaux dans les différentes filiales significatives du Groupe et avons effectué des tests sur les contrôles clés ;- nous avons rapproché, par sondage, les termes contractuels relatifs aux avantages commerciaux à percevoir auprès des fournisseurs avec leur évaluation ;- nous avons apprécié les estimations retenues par la Direction pour la détermination des avantages commerciaux à percevoir en fin d'exercice, en particulier l'évaluation des volumes d'achats en fin d'année utilisés pour déterminer des montants des factures à émettre ;- nous avons réalisé un suivi des encaissements de ces créances postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel, 6.8 Autres actifs courants, 6.9.1 Composition des autres actifs non courants et 13.3 Passifs et actifs éventuels de l'annexe aux comptes consolidés	
<p>Dans le cadre de ses activités de distribution chez GPA, le Groupe comptabilise des crédits de taxes ICMS. Le solde de ces crédits comptabilisés s'élève à 519 millions d'euros au 31 décembre 2018. Au compte de résultat, les crédits sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues.</p>	<p>Nous avons mené des entretiens avec différentes personnes exerçant des responsabilités dans l'organisation de GPA pour identifier et obtenir une compréhension des crédits de taxes, litiges et passifs existants, ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant.</p>

Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA (suite)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Ces crédits sont reconnus sur la base de :</p> <p>(i) l'interprétation de la législation et de la jurisprudence fiscale, en particulier dans le secteur de la distribution au Brésil,</p> <p>(ii) l'obtention d'opinions auprès de conseillers fiscaux externes de la filiale et cela dès lors qu'il est considéré qu'une estimation peut en être faite et que la recouvrabilité est probable.</p> <p>Par ailleurs, comme décrit dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe évalue à 315 millions d'euros le montant de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS relatif à l'exclusion de l'ICMS de la base de calcul de ces deux taxes.</p> <p>Au Brésil, GPA est également engagé dans diverses procédures administratives et judiciaires découlant notamment de réclamations fiscales effectuées par l'administration brésilienne. Ces risques fiscaux, évalués à 2 128 millions d'euros au 31 décembre 2018, ont été qualifiés de passifs éventuels et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2018, comme indiqué dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Concernant les crédits de taxes, nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dispositif de contrôle interne relatif au processus en place pour assurer leur suivi et avons testé, par sondages, les contrôles clés associés ; - la documentation justifiant, soit la comptabilisation des crédits de taxe ICMS sur l'exercice, soit la qualification en tant qu'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS ; - les avis juridiques ou techniques rendus par les cabinets d'avocats ou experts externes choisis par la Direction en vue d'apprécier la reconnaissance des crédits présentés dans les comptes consolidés ; - les hypothèses retenues par la Direction dans l'établissement du plan de recouvrement sous-tendant les montants de crédits de taxes ICMS reconnus. <p>Concernant les passifs éventuels, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapproché la liste des litiges identifiés avec les informations fournies par les principaux cabinets d'avocats des filiales brésiliennes que nous avons interrogés ; - examiné les éléments de procédures et/ou avis juridiques ou techniques rendus par les cabinets d'avocats ou experts externes choisis par la Direction en vue d'apprécier la qualification des différents litiges en tant que passifs éventuels ; - examiné les estimations de risque établies par le Groupe et rapproché celles-ci avec les éléments chiffrés communiqués en annexe aux comptes consolidés au titre des passifs fiscaux éventuels.

Reconnaissance des crédits de taxes et suivi des passifs fiscaux éventuels chez GPA (suite)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Nous avons estimé que la reconnaissance et la recouvrabilité des crédits de taxes, d'une part, et l'évaluation et le suivi des passifs fiscaux éventuels au Brésil, d'autre part, étaient des points clés de l'audit en raison (i) de l'importance dans les comptes du solde des crédits de taxes, de l'actif éventuel de crédits de taxes PIS et COFINS et du montant des passifs fiscaux éventuels au 31 décembre 2018, (ii) de la complexité de la législation fiscale brésilienne en matière de taxes et (iii) de l'utilisation de jugements et estimations de la Direction dans le cadre de la reconnaissance des crédits de taxes et de l'évaluation des passifs fiscaux éventuels.</p>	<p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les annexes aux comptes consolidés.</p>

Présentation et évaluation des activités abandonnées Via Varejo

Risque identifié	Notre réponse
<p>Se référer aux notes 2 Faits marquants et 3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées de l'annexe aux comptes consolidés</p>	
<p>Via Varejo constitue la totalité du secteur opérationnel "Latam Electronics" et, à travers sa filiale Cnova Brésil, l'activité d'e-commerce du Groupe au Brésil (ci-après "Via Varejo"). Au 31 décembre 2018, les actifs et passifs détenus en vue de la vente de Via Varejo sont présentés au bilan sur une ligne distincte pour, respectivement, 5 698 et 4 426 millions d'euros, soit un actif net de Via Varejo de 1 272 millions d'euros (environ 11% de l'actif net consolidé).</p> <p>Comme décrit en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, le processus de cession de la participation du Groupe dans Via Varejo engagé en 2016 n'a pu être finalisé au 31 décembre 2018. Toutefois, tout en sollicitant la poursuite du processus de cession à des investisseurs stratégiques, le conseil d'administration de la filiale a autorisé des alternatives afin de conclure la vente d'ici le 31 décembre 2019.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit :</p> <ul style="list-style-type: none">- nous avons analysé la documentation sous-jacente à la poursuite du processus de cession de Via Varejo qui a conduit la Direction du Groupe à maintenir Via Varejo en actifs détenus en vue de la vente et en activités abandonnées, en particulier (i) le procès-verbal du conseil d'administration de GPA qui a autorisé des alternatives afin de conclure la vente d'ici le 31 décembre 2019, y compris la possibilité de vendre sa participation à travers des transactions sur le marché boursier et (ii) les modalités de vente d'une partie des actions ordinaires de Via Varejo en décembre 2018, tel que décrit dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés ;

Présentation et évaluation des activités abandonnées Via Varejo

Risque identifié	Notre réponse
Se référer aux notes 2 Faits marquants et 3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées de l'annexe aux comptes consolidés	
<p>En conséquence, le groupe estimant la vente de Via Varejo sur 2019 hautement probable, les activités de Via Varejo ont été maintenues en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 :</p> <ul style="list-style-type: none">- les actifs et passifs, ainsi que les flux de trésorerie de Via Varejo, ont été présentés sur des lignes distinctes, respectivement de l'état de la situation financière consolidée et de l'état des flux de trésorerie consolidés ;- le résultat net après impôt des activités de Via Varejo a été présenté sur une ligne distincte "Résultat net des activités abandonnées" du compte de résultat consolidé ;- Via Varejo a été évaluée à la valeur la plus basse entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée du coût estimé de la vente. <p>Compte tenu de l'importance de l'activité de Via Varejo dans les comptes consolidés, de la part de jugement relatif (i) au caractère hautement probable de la vente justifiant le maintien du classement des activités de Via Varejo en activités abandonnées et (ii) à l'évaluation de la participation, nous avons estimé que la présentation et l'évaluation des activités abandonnées de Via Varejo étaient un point clé de l'audit</p>	<ul style="list-style-type: none">- nous avons examiné, au regard des dispositions de la norme IFRS 5, la présentation de l'ensemble des éléments constitutifs des actifs et passifs, du tableau de flux de trésorerie et du résultat net après impôt des activités de Via Varejo, en "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" (note 3.5.1), ainsi qu'en résultat et flux de trésorerie des activités abandonnées (notes 3.5.2 et 3.5.3) ;- nous avons également examiné les modalités de détermination de la juste valeur, diminuée du coût estimé de la vente, de ces actifs et passifs au 31 décembre 2018. En particulier, nous avons contrôlé que l'estimation de la juste valeur de Via Varejo était cohérente avec les modalités de cession envisagées par la Direction. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON par votre assemblée générale du 29 avril 2010.

Au 31 décembre 2018, nos cabinets étaient dans la neuvième année de leur mission sans interruption. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT était commissaire aux comptes depuis 1978.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos

travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 13 mars 2019

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

Yvon SALAÜN

Frédéric MOULIN

Patrice CHOQUET